MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mardi 7 octobre 2014, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *MM. Sylvain Clavel*, *Ahmed Jama* et *Mme Mireille Luiset*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *Mme Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1er octobre 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 7 octobre et mercredi 8 octobre 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement de M. Eric Bertinat, qui demande l'urgence pour la motion M-1119 du 26 février 2014, intitulée «Revalorisons la fonction des sapeurs-pompiers volontaires», déjà inscrite à notre ordre du jour. Je vous donne volontiers la parole pour expliquer cette demande, Monsieur Bertinat. *(Brouhaha.)* Veuillez écouter votre collègue, Mesdames et Messieurs.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Lorsque j'ai déposé cette motion, j'avais eu une rapide discussion avec M. Barazzone qui reconnaissait qu'il y avait un problème à régler et que ce serait fait dans le budget 2015. Or, sauf erreur de ma part, on n'a pas eu l'occasion de traiter cette motion, ni même du sujet, dans le cadre de l'étude du budget 2015. Aussi, je vous demande d'inscrire cette urgence à l'ordre du jour, de l'accepter sans faire de débat et de la renvoyer rapidement à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication afin qu'on puisse avancer les travaux, voire les coordonner avec le budget si c'est possible. Je vous en remercie par avance.

Mise aux voix, cette motion d'ordonnancement demandant l'urgence pour la motion M-1119 est refusée par 40 non contre 13 oui (1 abstention).

Le président. Le bureau a reçu une seconde motion d'ordonnancement de M. Alain de Kalbermatten, qui demande le traitement en priorité – c'est-à-dire en urgence, j'imagine – du rapport sur la proposition PR-1071 A concernant un crédit destiné à la réfection des cheminements endommagés dans les parcs, déjà à notre ordre du jour également. Monsieur de Kalbermatten, je vous cède la parole pour une minute afin d'expliquer votre urgence et je demande aux conseillères et conseillers municipaux de bien vouloir rejoindre leur place et d'écouter M. Alain

de Kalbermatten. Nous gagnerons du temps. *(Brouhaha.)* Si des discussions doivent absolument se prolonger, merci de les mener à l'extérieur de cette salle.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, vu le déluge d'urgences qu'on a en ce moment et à venir encore, peut-être, je préfère prendre mes précautions et vous suggérer de déclarer urgent le rapport sur la proposition PR-1071 A qui est très importante: on parle d'embellissement de notre ville. Comme vous le savez, ce type de travaux doit être fait en hiver; je vous encourage donc à opter pour un traitement le plus rapide possible.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant l'urgence pour le rapport PR-1071 A est refusée par 43 non contre 19 oui.

3.a) Proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29 951, intitulé Praille-Acacias-Vernets (PAV) (PR-1099)[1].

3.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Mmes Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets» (M-1036 A)[2].

[1] Proposition, 1537.
[2] Rapport, 1547.

3.c) Résolution du 14 mai 2013 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Salika Wenger, Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Pour un aménagement du terrain de la caserne des Vernets répondant aux besoins prépondérants de la population» (R-173)[1].

Suite de la préconsultation sur la proposition PR-1099 et la résolution R-173 et discussion sur le rapport M-1036 A

Le président. Je rappelle que nous avons accepté d'entrer en matière sur la proposition PR-1099 et la résolution R-173 lors de la séance précédente. Pour le rapport M-1036 A, je donne la parole à la rapporteuse.

Mme Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S). Merci, Monsieur le président. Le projet de motion M-1036 a été élaboré suite au refus de la motion M-951, «Pour élaborer un plan localisé de quartier portant sur le périmètre des terrains de la caserne des Vernets (1250 logements)», déposée par Ensemble à gauche en novembre 2010. Elle avait été refusée parce que les invites avaient été considérées en grande partie comme obsolètes. Je signale que les invites de la motion M-1036 ont été changées par un amendement de M. Pagani, vu que le conseiller d'Etat en charge du Département de l'urbanisme à l'époque nous a clairement dit en commission que le projet de la Fondation Hans Wilsdorf, né à l'initiative de celle-ci, était un beau projet, mais très ambitieux, et que le Conseil d'Etat avait pour priorité pour la ville, le canton et l'agglomération de Genève le logement, et non le pôle universitaire tel qu'il figurait dans ce projet. Il n'a donc pas été retenu.

L'enjeu est de taille dans ce périmètre. Le site des Vernets compte pas moins de 40 000 mètres carrés de terrain, propriété de l'Etat. Il constituera la première véritable opération de mutation du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). Autant dire que ce qui se fera dans ce périmètre déterminera en grande partie l'avenir du PAV. C'est un projet qu'on prévoit de réaliser dans un quartier alliant densité, qualité de vie et mixité entre logements et emplois. On reviendra sur le projet PAV tout à l'heure. Je ne ferai pas de pub ici, mais le site a un emplacement extraordinaire, comme vous le savez tous, Mesdames et Messieurs, au cœur de la ville, au bord de l'Arve, accessible aux transports publics. Un rêve! En chiffres, pour la Ville, cela représente 6000 nouveaux logements et 2800 emplois, à moins

[1] Développée, 1567.

que l'on prenne en compte le changement de règles du jeu sur le ratio logement/emploi, annoncé par M. Hodgers.

Un plan localisé de quartier (PLQ) est très important puisqu'il lie les communes mais aussi les individus, ce qui n'est pas le cas d'un plan directeur de quartier (PDQ). En commission, la modification de la première invite a été acceptée, parce que demander au Conseil d'Etat d'aller de l'avant sur un PLQ nous donne la possibilité d'avoir notre mot à dire pour façonner ce périmètre. Voilà pour ma casquette de commissaire.

En tant que socialiste, je vous invite à soutenir cette motion et à renvoyer au Conseil administratif la résolution R-173 d'Ensemble à gauche pour demander ce PLQ au Conseil d'Etat.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je dois dire que cette proposition appelle quelques commentaires assez importants. Le ratio prévu au départ, soit un logement pour un emploi, est remis en cause par le conseiller d'Etat, M. Hodgers, ce qui a des implications. Evidemment, cela ne fait pas partie de la proposition et n'a pas encore été traduit dans la loi par M. Hodgers, mais cela modifie les grands équilibres. Cette proposition était donc presque prématurée. Je préférerais qu'elle ressemble à quelque chose, à ce que l'Etat souhaite; or, ce n'est pas le cas aujourd'hui et cela m'inquiète. Cela m'inquiète parce qu'il y a 20 000 emplois dans le périmètre du PAV et il faudra bel et bien déplacer ces entreprises. A ce jour, on a zéro proposition, zéro amorce de quoi que ce soit pour ces entreprises. Ces solutions devront non seulement être avantageuses pour elles, faute de quoi elles fermeront, et leur permettre, suivant le type d'activité qu'elles ont, d'être délocalisées… au fin fond du canton, ce qui ne sera pas nécessairement une bonne option pour elles. On est très loin d'avoir résolu quoi que ce soit concernant le périmètre du PAV. Qui plus est, comme l'a dit le magistrat en préambule, tous ces terrains sont pollués. Qui les dépolluera? Quand? Comment? Avec quel argent? Tout cela n'est pas résolu, il n'y a même pas l'amorce d'une réflexion.

Voyons ce qui s'est passé et ce qui continue de se passer à Artamis sur la question de la dépollution. La Ville de Genève a dépensé pas loin de 50 millions de francs – je n'ai plus le chiffre précis en tête – pour dépolluer des terrains qu'elle a dû racheter aux Services industriels de Genève, et ce n'est pas terminé. Une partie de ces terrains est propriété de l'Etat et c'est la Ville qui paie! Cela ne joue pas. Il y a d'ailleurs de nouveau une petite dépollution complémentaire, qu'on a pu résoudre parce que la Ville a bien voulu mettre la main à la poche pour 200 000 francs. Grâce à la motion M 2193 de notre ex-collègue Christo Ivanov au Grand Conseil, que j'ai également relayée, nous avons pu demander à l'Etat de payer les 600 000 francs restants. Un exploit, vu les comptes de l'Etat! Mais ce n'est pas fini. D'autres parties sont à dépolluer ou ne l'ont pas suffisamment

été et on ne s'est aperçu qu'au moment des premiers travaux qu'il fallait continuer d'enlever des terres à 4 ou 8 m de profondeur. Tout cela a un coût et n'est pas résolu. Si tout le périmètre du PAV est à dépolluer, vous me direz comment vous faites, Mesdames et Messieurs, comment cela se résout, qui paie, comment et quand. Il y a énormément d'interrogations là-dessus. On renverra cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement – heureusement, je n'y suis pas – et je lui souhaite bien du plaisir. Mais je vous enjoins de ne pas revenir avec un travail qui n'est pas terminé, avec un plan qui n'est pas approuvé par l'Etat et les députés, sans quoi on va dans le mur.

Enfin, j'aimerais dire un mot sur la parcelle de la caserne des Vernets. C'est joli, cette parcelle. Vous savez, j'espère, que c'est la partie la plus avancée du PAV puisque l'Etat a lancé un concours d'investisseurs et que l'Etat choisira maintenant dans un mois – je parle sous votre contrôle, Monsieur Gisselbaek – quel est le groupe d'investisseurs qui réalisera la partie logements dans ses différentes catégories, ainsi que les locaux administratifs, pris en charge sauf erreur par une assurance. La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) est partie prenante de ces groupes d'investisseurs et, si son groupe est retenu, elle construira les 300 logements d'habitation bon marché (HBM) qui se trouvent sur la parcelle de la caserne des Vernets. Il était important que ce soit dit et que ce Conseil municipal se rende compte que le périmètre des Vernets avance un peu plus vite que le reste. On ose espérer que, par la FVGLS, la Ville de Genève sera dans le coup pour ce projet qui nous paraît bon et qui pourra avancer relativement bien. Quoique, très certainement, il faudra dépolluer le terrain aussi puisque les engins de l'armée et le garage de réparation de l'armée s'y trouvaient, ce qui retardera le projet et coûtera extrêmement cher.

L'Etat a été extrêmement gourmand et j'essaierai de relayer cela au Grand Conseil. Il demande que tous ceux qui construiront des logements sur cette parcelle prennent en charge le déménagement de la caserne, de l'ordre de 22 millions de francs, et l'intègrent à leurs plans financiers d'immeubles. Cela paraît impossible, en tout cas pour certains ce sera compliqué. Pour la FVGLS, ce sera impossible: on ne peut pas prendre en charge la part de ces 22 millions de francs, sous peine de ne plus pouvoir construire du HBM. Tout cela est très loin d'être résolu. Ne vous dépêchez pas, Mesdames et Messieurs les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement, d'étudier ce projet, qui n'est pas définitif. Merci, j'ai dit!

M. Adrien Genecand (LR). Pour prendre dans le désordre, le groupe libéral-radical refusera évidemment la résolution R-173 de l'extrême gauche *(remarques)* mais soutiendra le renvoi au Conseil administratif de la motion commune, signée par tous les groupes et amendée par la commission, qui demande l'établissement rapide d'un PLQ.

Sur le fond, la proposition d'accepter le principe d'un PDQ par résolution modifiera les grands équilibres quant à la proportion de logements qu'on construira sur ce périmètre. La question du financement des infrastructures publiques se pose aussi: les parcs, les écoles, les crèches… Tout cela doit être traité avec célérité en commission et cela le sera. Je pense qu'il est important, ce soir, de marquer notre attachement à la construction de logements, de beaucoup de logements, et de prendre acte de ce qu'Antonio Hodgers, le conseiller d'Etat en charge du département, a compris que le projet en l'état était bloqué. Que cela plaise ou non à certains, les plans financiers ne tournaient pas et n'auraient permis aucune réalisation. Mon collègue Sormanni l'a rappelé: l'argent est le nerf de la guerre. Qui paie? Qui construit? Comment construit-on? En l'état, rien n'était possible. A ceux qui avaient comme moi le plaisir de siéger à la commission de l'aménagement et de l'environnement, il y a quelques années déjà, et qui avaient étudié les premiers projets sur le périmètre du PAV et le déclassement de la zone, je rappelle que nous avions auditionné quelques personnalités relativement impliquées dans les milieux de l'immobilier et que les plus pessimistes nous avaient déjà dit à l'époque que tout cela était bien beau mais que le projet ne marcherait pas parce que les plans financiers ne tournaient pas. Ce soir, je suis très content de voir que le magistrat en charge du projet au niveau cantonal a compris les défauts du projet et qu'il a fait un très bon arbitrage, qui s'intègre parfaitement aux objectifs budgétaires de la Ville, soit rééquilibrer le ratio entre les logements et les emplois. Le magistrat diminue le nombre de bureaux, d'emplois qui seront créés, et, pour ce qui est du logement, le rééquilibrage prévoit que 50% des habitants financent le logement social des 50% restants. C'est une équation assez simple.

Dans un ratio 1:1, vous imaginez bien, Mesdames et Messieurs, que les personnes payant un loyer libre ou une propriété par étage (PPE) doivent financer la construction quasiment complète de l'autre logement. Cette charge n'équivaut même pas à celles des assurances sociales. Ce ratio est donc difficile à mettre en place mais, si cela permet de construire du logement, il faut le faire. C'est l'une des priorités majeures pour les Genevois que le marché de l'immobilier se détende. La seule façon de le faire est de construire du logement, tout type de logement: du logement social à la PPE, en passant par la coopérative, le loyer libre, le logement d'utilité publique (LUP) et le logement d'habitation à loyers modérés (HLM). A ce titre, je m'étonne que le magistrat Pagani dise que cela péjorera les finances de notre commune. J'espère que vous aurez l'amabilité de lui transmettre cela quand il reviendra, Monsieur le président, car sa présence nous fait défaut, malheureusement, alors qu'il est un peu intéressé au sujet… S'il y a bien un projet dans lequel on doit investir ces dix prochaines années, c'est le développement du terrain de la caserne des Vernets, l'un des quartiers très importants à l'avenir. Suivra le reste du PAV, dans lequel la Ville de Genève aura un rôle probablement moins important à jouer puisque le territoire ne sera plus le sien. Je m'étonne donc de ses propos quant à la péjoration de nos finances.

En effet, s'il y a bien une chose dont on est certain, c'est de la nécessité d'investir pour du logement social. On avait déjà eu ce débat quand on avait rallongé les fonds alloués à la FVGLS. Quand on avait accepté la dotation de la fondation, M. Pagani n'avait pas utilisé les mêmes termes, en tout cas pas celui de «péjorer», et je m'étonne qu'il le fasse maintenant, puisque la FVGLS est l'un des acteurs qui veut construire dans ce périmètre et fait partie du concours. Je ne pense pas qu'il faille utiliser des termes comme «péjorer les finances publiques» quand il s'agit d'un pur investissement pour la construction et la mise à disposition de logements, qu'ils soient sociaux ou à loyer libre, de logements pérennes supplémentaires pour les Genevois. Nous soutiendrons la proposition mais nous serons très fermes face aux tentatives du magistrat d'aller ferrailler de façon indue sur les questions d'impenses et autres. Bien sûr, il faut défendre les intérêts de la Ville de Genève, mais en gardant à l'esprit que notre objectif principal est de construire plus de logements, quels qu'ils soient.

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche est en faveur d'un développement du secteur du PAV. Ici, nous sommes bien sûr tous d'accord sur le constat du manque de logements répondant aux besoins prépondérants de la population, la nécessité d'en construire et la possibilité de le faire dans le cadre du PAV. Le PAV n'est toutefois pas le seul lieu possible et nous resterons attentifs à un équilibre territorial pour les nouvelles constructions. C'est un projet de très grande envergure: il ne s'agit pas d'une friche mais de terrains déjà utilisés et actuellement construits à réorganiser. C'est une occasion particulière puisque les terrains appartiennent à 85% aux collectivités publiques, ce qui devrait justement donner de bonnes conditions au développement du logement social, et particulièrement de l'habitation bon marché. Il s'agit d'un long processus puisque les terrains connaissent un droit de superficie qui s'étend sur de nombreuses années, voire des dizaines d'années. La transformation doit donc être vue dans le temps.

Transformer un tel espace est un véritable défi et le restera pour de très nombreuses années. Ensemble à gauche accepte un tel processus, à certaines conditions, et en exigeant certaines garanties. Tout d'abord, il est important de préciser le rôle des communes dans le cadre de cette aventure que représente l'aménagement du PAV. Quelles sont les conditions acceptables, voire souhaitables, pour la Ville de Genève, ainsi que pour les deux autres communes, Carouge et Lancy? Les communes ont en outre pour responsabilité de développer les infrastructures, tel que l'aménagement du terrain et tout ce qui concerne la mobilité, ainsi que d'assurer les équipements publics qui permettent et favorisent une vie de quartier, à savoir les écoles, les crèches, les centres sociaux, les équipements culturels. La question de la répartition du financement se posera. Il est impossible de prévoir que les communes prendront seules en charge tous les investissements très conséquents que le projet demandera. Prenons deux exemples dont mes col-

lègues ont déjà parlé. Le terrain n'est pas une friche, il est utilisé par des entreprises: il y a d'importants travaux de dépollution, de destruction et de reconstruction. Qui prendra en charge leur délocalisation? Les entreprises sont nombreuses et, en fonction des observations qu'elles livrent, chacune occasionnera un très grand effort de négociation et, bien sûr, des frais. Dans le cadre du projet de la caserne des Vernets, l'armée quittera ce terrain et il est demandé que les frais, évalués différemment selon le moment, soient inclus dans les futurs projets de logement. Nous trouvons totalement injuste qu'il incombe aux locataires de participer, même de manière indirecte, à ces frais-là. Le développement du PAV est basé sur le fait que les entreprises quitteront leur lieu d'activité actuel: qui contribuera à financer cela? Rappelons que le terrain appartient à 85% aux collectivités publiques. Est-ce leur rôle de permettre la réalisation de nombreux bénéfices plutôt destinés aux milieux immobiliers, voire aux spéculateurs, alors que les trois communes devraient se ruiner pour financer les très importants travaux d'infrastructure et de mise à disposition d'équipements publics? Non, cela est évident pour nous. Il est donc essentiel pour nous de poser nos conditions.

Dans le but de construire du logement, nous sommes ravis qu'arrivent des projets importants. Mais pour qui construira-t-on? Et comment construira-t-on? Le PDQ proposé ici est basé sur la convention passée en 2010 entre l'Etat, avec Mark Muller, les communes, l'Association genevoise de défense des locataires (en tant que représentante des locataires) et les syndicats. Cette convention avait défini, d'une part, un équilibre d'un nouveau logement pour un nouvel emploi, d'autre part, une répartition des catégories de logement sur les terrains en mains publiques. Actuellement, cette répartition est remise en question et, bien sûr, cela donnera lieu à de nouveaux débats. Mais, pour le moment, la proposition que nous avons reçue est basée sur la convention, qui prévoit 66% de LUP, dont 22% seulement sont en fait prévus pour du logement HBM. J'ajoute que, entre les logements non subventionnés et à loyer libre, et les loyers libres prévus en dehors des 66% de LUP, la moitié des logements ne sera donc pas subventionnée et connaîtra un loyer libre. Ce projet présente donc déjà une mixité. La proposition d'augmenter le nombre de logements aura, encore une fois, une répercussion sur tous les équipements sociaux à construire, et sur l'aménagement; la question de la qualité de vie se posera aussi. Si la convention devait être modifiée, il faudrait obtenir de nouvelles études pour voir quelles infrastructures et quels équipements seront nécessaires.

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame Studer.

M^me^ Brigitte Studer. Je conclus. Ensemble à gauche est favorable au renvoi de la proposition PR-1099 à la commission de l'aménagement et de l'environnement et défendra l'idée qu'il est indispensable de définir ce qui est du ressort des

communes et du ressort de l'Etat, ainsi que d'obtenir des garanties que la Ville ne se retrouvera pas seule à assumer des frais qui risquent d'être très élevés. Nous vous proposons, chers collègues, d'accepter la motion M-1036, même si la réalité a changé depuis son dépôt, et de renvoyer directement la résolution R-173 au Conseil administratif.

M^me^ Sandrine Burger (Ve). Le périmètre du PAV est une occasion absolument unique dans l'histoire de Genève, en tout cas récente. C'est l'occasion de transformer la plus grande zone industrielle et artisanale du canton, au cœur de la ville, en un quartier durable et dense, et d'apporter les nouveaux logements dont le canton a tellement besoin, tout en préservant la zone agricole. Ce projet est donc très important aux yeux des Verts. Le projet de PDQ proposé est fidèle aux valeurs des Verts, dans le sens qu'il respecte l'environnement avec la remise de rivières à l'air libre, la création d'un grand parc public, la limitation du trafic motorisé individuel, le développement d'un réseau continu pour la mobilité douce – c'est la fameuse voie verte – et une offre de transports publics très attractive pour le quartier.

Les Verts de la Ville de Genève suivent l'idée d'un changement de ratio logement/emploi proposé par le Conseil d'Etat. Même si c'est une idée de M. Hodgers, elle a été approuvée par le Conseil d'Etat et c'est ce dernier qui la déposera. Augmenter le nombre de logements est une bonne proposition car le canton en manque vraiment alors que les locaux commerciaux et les bureaux sont déjà très nombreux et qu'on en voit de plus en plus rester vides. C'est donc l'occasion de répondre au besoin de la population de se loger. L'introduction de 15% de PPE rendra le projet plus réaliste financièrement et apportera une réelle mixité sociale, ce qui garantit un quartier harmonieux. A ceux qui craignent la spéculation sur les PPE, nous rappelons que le projet parle de PPE sur le modèle bernois, où le canton propose ces PPE en droit de superficie, ce qui garantit le maintien des prix.

Oui, ce projet est très important et très grand; les interrogations sont très nombreuses. Nous, les Verts, en avons aussi, rassurez-vous. Le meilleur moyen de les lever est de renvoyer la proposition en commission; c'est là que nous pourrons vraiment poser des questions et obtenir des réponses. Si nous refusons, tout le projet sera retardé. Le Mouvement citoyens genevois dit qu'il faudra travailler la chose à fond pendant des mois et des mois. Malheureusement non, ce n'est pas possible. Nous avons un délai qui nous est imposé par le Canton: normalement, nous avons jusqu'à la fin de l'année pour donner notre avis. J'ai discuté avec le conseiller d'Etat M. Hodgers qui a dit que ce serait éventuellement encore possible pour janvier. Au-delà, la Ville n'aura simplement pas son mot à dire. Il faut donc aller de l'avant, poser des questions et travailler. M^me^ la présidente de la commission me l'a d'ailleurs déjà promis.

Les Verts accepteront la motion M-1036, même si le sujet est presque déjà dépassé, tout en notant que le vote final manque dans le rapport après le vote des amendements. Pour la résolution R-173, la position est la même: elle est un peu dépassée mais va dans le sens de la participation de la population. La démocratie participative étant chère aux Verts, ils l'accepteront aussi.

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Tout d'abord, le groupe socialiste est satisfait de voir arriver un projet de PDQ. Le projet de loi déposé par le Conseil d'Etat, relatif à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiait les limites de zones sur le territoire des villes de Genève, Carouge et Lancy, cela pour permettre le développement de logements et d'activités sur le périmètre du PAV en 2011. Mais il avait été admis que ce PDQ serait produit dans les deux ans. On l'a attendu, bien attendu, bien réclamé, bien souhaité, et enfin il est là avec, certes, un retard assez conséquent par rapport aux délais initiaux, mais il est là.

Le temps passe et cela permet tout d'un coup au conseiller d'Etat M. Hodgers de décider qu'il modifiera les équilibres au nom d'un ajustement financier. Là, le Parti socialiste ne suit plus du tout. – M^me^ Roullet m'interpelle; je suis contente de savoir qu'elle sait déjà ce que je vais dire. – Ce PDQ propose plus de 2000 logements supplémentaires si on modifie ces équilibres. Il faut le dire. Vous me direz que c'est magnifique, que la population attend ces logements mais, avec ces 2000 logements supplémentaires, on se retrouvera quasiment au nombre de logements qui avait amené à un référendum. Ce référendum avait permis une négociation par un groupe de concertation – dont le Parti socialiste faisait partie aux côtés de l'Association suisse des locataires (Asloca) et des organisations syndicales – parce qu'il y avait trop de logements et qu'on s'était rendu compte que ce nombre de logements ne permettait pas, ne permettait plus de construire des infrastructures, de construire des écoles, de construire des crèches, de répondre à des besoins en équipements de proximité. Faire un parc était impossible. Alors, oui, on a négocié sur le nombre de logements et les chiffres ne sont pas arrivés, comme on aime à le dire, par hasard: ils étaient basés sur les assiettes fiscales présentées par le département alors dirigé par M. Hiler et des études avaient été conduites. On peut dire que le nombre de logements n'est pas exact mais nous le contestons. Et nous le contestons d'autant plus fort que nous avons réclamé une étude de faisabilité économique, aux côtés des organisations syndicales.

On peut parler tant qu'on veut mais le PAV n'est pas aujourd'hui une friche industrielle. Il accueille 20 000 emplois. Les entreprises veulent donc savoir aujourd'hui où elles déménageront et, pour l'instant, il n'y a pas de terrain en suffisance pour les accueillir en zones industrielle et artisanale. Si elles déménagent, elles veulent savoir qui paiera le coût du déménagement et le coût de la décontamination. Si on applique le principe du pollueur-payeur, cela fera beau-

coup pour l'entreprise: la décontamination, le déménagement, la relocalisation… Il faut arrêter de dire que ce projet du PAV se développera rapidement, en claquant des doigts. Non, c'est un projet qui s'étend sur des dizaines d'années. S'il est primordial que ce PDQ soit fait et bien fait, il est tout aussi primordial qu'on sache exactement comment on financera le déménagement des entreprises, comment on garantira les emplois, comment on délocalisera, comment on construira, qui assumera, qui paiera les équipements publics et qui paiera les parcs. Les défenseurs du PDQ disent avoir écouté le groupe de concertation du PAV et qu'un grand parc sera développé; il n'y en avait pas avant parce qu'il y avait trop de logements. Alors on a dessiné ce parc sur le terrain actuel de la Migros… Mais il faut savoir que M. Guy Vibourel, qui présidait la Migros, disait il y a quatre ans qu'il avait besoin de 500 millions de francs pour partir et faire ce parc. Qui aujourd'hui financera un parc pour 500 millions de francs? Il est absolument juste qu'on crée un fonds de compensation qui puisse gérer ces problèmes-là, des équipements publics aux déménagements. Ce fonds de compensation n'est pas qu'une idée de la gauche. C'était aussi celle de certains milieux immobiliers qui ont participé à la réflexion et ont reconnu qu'il fallait créer quelque chose, inventer des mécanismes. Il est juste que le Conseil administratif s'inquiète et pose ses conditions, sinon ni la Ville de Genève, ni les communes de Carouge et, de manière plus résiduelle, de Lancy, ne pourront assumer ce coût.

Dire aujourd'hui qu'on augmente le nombre de logements pour tout résoudre est une hypocrisie. Il est faux de dire que les plans financiers ne tiennent pas: les terrains sont aux mains des collectivités publiques. Il y a des études économiques qui sont mentionnées dans le projet PAV et qui ne sont malheureusement pas rendues publiques: la Communauté genevoise d'action syndicale en a demandé une. Le département la lui promettrait, semble-t-il, pour 2015. On ne peut pas venir devant les Conseils municipaux pour présenter un PDQ qui s'appuie sur une négociation entre les partis politiques, les organisations syndicales, les représentants des locataires, le Conseil d'Etat… *(Le micro est coupé.)*

Le président. Excusez-moi, je vous ai coupée, mais c'est involontaire! Cela dit, il vous restait dix secondes. Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio. … et trois Conseils administratifs. C'est la continuité de l'Etat. On ne peut pas remettre en cause une convention signée entre trois collectivités et l'Etat, en ne s'appuyant sur rien, sur des chiffres qui ne sont même pas produits. C'est proprement scandaleux. Oui, nous renverrons cette proposition pour un PDQ à la commission de l'aménagement et de l'environnement, mais nous serons très attentifs à ces points et, en l'état, nous nous opposerons

absolument à la révision des pourcentages de logements, tels que mentionnés par M. Hodgers.

M^me^ Marie Barbey (DC). Le Parti démocrate-chrétien accueille quant à lui avec la plus grande bienveillance les lignes directrices du PDQ proposées par les autorités cantonales durant l'été pour plusieurs raisons. D'abord parce que le dossier était embourbé et qu'il fallait absolument revoir le plan financier pour que des logements puissent enfin sortir de terre, ensuite parce que ce PDQ prévoit la construction de 11 000 logements – il faut quand même en être conscient – et peu de villes peuvent bénéficier d'un projet d'une telle envergure. Le Parti démocrate-chrétiens s'en réjouit, et s'en réjouit d'autant plus que le taux de vacance des logements était encore une fois ridiculement bas en juin 2014 dans notre canton, à 0,39%.

Nous accueillons avec d'autant plus de bienveillance les lignes directrices du Canton que celui-ci entend favoriser la mixité sociale plutôt que de créer des ghettos urbains, ce qui permettra tout simplement à la classe moyenne de se loger, ce qui n'est plus possible en ville de Genève. Certes, le pourcentage de LUP sera revu à la baisse, passant de 75% à 50%, mais avec un ratio qui sera de deux logements pour un emploi, au lieu d'un pour un. Au total, le nombre de logements bon marché sera à peine inférieur à ce qui était prévu mais le plan financier sera bien plus viable, condition indispensable pour construire. En outre, cette mixité permettra, non seulement de favoriser le bien-vivre ensemble et la qualité de vie, mais également d'augmenter les recettes fiscales, élément indispensable pour financer les infrastructures publiques. M. Pagani a rappelé ce point.

Aujourd'hui, notre ville étouffe de son incapacité à construire des logements. Nous sommes tous, dans nos programmes respectifs, en faveur de la création de logements. Il s'agit maintenant de passer de la parole aux actes. Oui, ce sera difficile; oui, le processus doit encore être affiné, mais le Parti démocrate-chrétien fait le choix d'une démarche constructive plutôt que de mettre les pieds au mur et de fixer une liste de conditions aussi longue qu'une liste à la Prévert comme on a pu en entendre sur les bancs de la gauche. Nous nous réjouissons d'étudier ce projet, nous nous réjouissons d'entendre le Canton et nous nous réjouissons de donner une nouvelle impulsion à ce quartier en devenir. *(Applaudissements.)*

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Il reste sept personnes inscrites: M^me^ Maria Vittoria Romano, M. Eric Bertinat, M. Morten Gisselbaek, M. Adrien Genecand, M. Daniel Sormanni, M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio et M. le conseiller administratif Rémy Pagani.

M^me^ Maria Vittoria Romano (S). Chers collègues, je me permets d'intervenir une deuxième fois pour vous dire, comme vous le savez bien, que les socialistes sont toujours une force de proposition. Nous avons déposé au Grand Conseil le projet de loi PL 11546 qui devrait modifier la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Si vous avez suivi la presse, vous savez que nous proposons une hausse de la taxe sur la plus-value foncière. Elle passerait de 20% à 50% pour, justement, financer une partie des équipements publics dont vous avez toutes et tous parlé. C'est quelque chose d'important.

Par ailleurs, je crois qu'on n'a pas très bien compris que le nombre de logements passe de 10 500 à 12 500, pour rectifier le propos de M^me^ Barbey. Vous lui transmettrez, Monsieur le président, que c'est cela que propose le Conseil d'Etat.

M. Eric Bertinat (UDC). L'intervention la plus pertinente que j'ai entendue depuis le début de ce débat est celle de M^me^ Valiquer Grecuccio, qui pose de vraies questions. Quant aux réponses qu'on y apporte, celles de l'Union démocratique du centre seront sans doute différentes. Avec le PAV, on se lance dans une grande aventure, politique, qui n'a rien à voir avec une grande aventure où on se baladerait du côté de l'Amazonie ou du Népal. On parle bien d'une aventure politique, soit avant tout d'une aventure financière. Celle-ci inspire à l'Union démocratique du centre une certaine prudence, pour ne pas dire une certaine méfiance.

Les choses évoluent de manière curieuse et je suis surpris qu'on n'insiste pas, dans ce délibératif, sur cette variation du rapport «un logement pour un emploi», devenu «deux logements pour un emploi». Hier, je me suis permis d'aller sur le site du PAV et j'ai regardé l'intervention de M. Hodgers, en compagnie de M. Barthassat, qui nous explique dans les grandes lignes pourquoi on en arrive à modifier ce ratio, pourquoi on en arrive maintenant à deux logements pour un emploi. Il nous assure que, finalement, malgré ce ratio appliqué au PAV, le ratio d'un logement pour un emploi restera identique sur le canton, les autorités cantonales espérant développer un certain nombre d'emplois. Par exemple, si j'en crois ce qui nous est dit, il y aura 2800 emplois créés à Genève. M^me^ Valiquer Grecuccio l'a dit: on aimerait bien savoir sur quoi ces chiffres se basent parce que le nombre de logements choisi pour le PAV est fonction du nombre d'emplois. Si la conjoncture sera plus difficile ces prochaines années, on est légitimés à penser qu'il y aura moins d'emplois. Est-ce qu'on doit continuer à construire autant de logements? On n'en sait pas grand-chose. On en sait d'autant moins qu'on passe bizarrement comme chat sur braise sur les milliers de logements en cours de construction. Il y a de gros chantiers à Genève. On risque de se retrouver dans la situation absolument inverse à celle qu'on connaît aujourd'hui, où on aura beaucoup trop de logements par rapport au nombre d'habitants à Genève. La vision du

Conseil d'Etat, telle qu'il nous l'a donnée dans son Plan directeur cantonal 2030, est évidemment une Genève du type Hong Kong: on devrait être 600 000 habitants. On nous serine à longueur de journée que, plus on sera nombreux, plus on sera heureux. Ce n'est pas du tout une antienne que l'Union démocratique du centre entend reprendre. Non, Mesdames et Messieurs. Genève a un territoire donné, la Ville de Genève elle-même a un territoire donné. On ne pourra pas construire ainsi, bâtir et voir arriver des personnes de tous les coins de la planète comme c'est le cas aujourd'hui. On vit mal, on est très serrés, on a des problèmes de logement, on a des problèmes d'emploi. J'aimerais bien qu'une étude économique nous dise pour qui seront ces 2800 emplois. Est-ce qu'ils seront pour des Genevois et pour des confédérés? Ou bien faudra-t-il encore aller chercher des gens en dehors de nos frontières comme on le fait aujourd'hui et créer ainsi une économie artificielle qui tient comme elle tient? Je reconnais qu'elle tient bien, aujourd'hui. Mais elle tient de manière très artificielle puisque la plupart des personnes qui travaillent, une bonne partie en tout cas, viennent de France.

On se pose beaucoup de questions et on peine à suivre les évolutions qu'on nous soumet aujourd'hui. M. Pagani nous parle d'un avenir radieux… Alors, dans sa bouche, cela me fait quand même un peu souci puisque l'avenir radieux passe par une somme comprise entre 500 millions et 1 milliard de francs. Je reprends ce que vous avez dit lors de l'entrée en matière… Vous me direz qu'on n'est pas à 500 millions de francs près. Vous nous dites en plus que c'est un engagement sur trente ans; cela voudrait dire 17 millions de francs par an. On ne pénaliserait pas nos finances de manière durable. Si c'est 1 milliard de francs, ce sera 35 millions de francs par an. Cela reste d'un ordre supportable quant à nos investissements, mais on voit bien que le projet varie et qu'on ne sait pas très bien où on va. On a des dossiers à traiter; M^me^ Valiquer Grecuccio en a cité, et des importants, à commencer par les personnes qui occupent des parcelles du PAV. Comment les traitera-t-on? Comment les indemniser? Comment réalisera-t-on ce qui est pour moi une utopie aujourd'hui: offrir d'autres lieux à des artisans pour qu'ils puissent exercer leur activité en attendant qu'on puisse construire? Connaissant Genève aujourd'hui, les zones artisanales, les zones industrielles, j'aimerais bien savoir comment on s'y prendra. Toutes ces questions méritent d'être creusées et je fais parfaitement confiance à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour le faire. L'Union démocratique du centre se réjouit de les traiter et de renvoyer cette proposition en commission.

Concernant les deux autres objets, je serai très bref. Nous n'accepterons par la résolution R-173 mais nous soutiendrons la motion M-1036. Nous relevons cependant que l'étude commanditée par la Fondation Hans Wilsdorf a passé à la poubelle presque aussi rapidement que le reste des discussions. Je ne sais pas comment on pourra revenir sur le sujet si, par hasard, il restait d'actualité. Il faut l'étudier en commission et l'Union démocratique du centre l'y enverra.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Je serai bref. Le débat jusqu'à maintenant a montré qu'on est déjà dans une certaine confusion parce qu'on parle beaucoup des projets de M. Hodgers alors que ce n'est pas ce dont traite la proposition dont nous parlons ce soir. C'est le projet d'avant. S'il y a déjà un projet suivant, cela montre bien la complexité de la situation, la difficulté qu'il y aura à déplacer les entreprises, dépolluer, organiser les infrastructures – les écoles, la tuyauterie, tout ce qu'il faut pour qu'une ville fonctionne – et réussir à créer un véritable bout de ville dans lequel il fait bon vivre. C'est un problème compliqué qui s'étendra sur des décennies.

Aujourd'hui, l'important est de renvoyer la proposition en commission. Notre boulot est de défendre les intérêts de la Ville, de mettre un cadre à ce projet pour qu'il aille de l'avant, en sachant qu'il sera négocié, en sachant que ce que M. Hodgers propose ne se fera pas non plus. S'il nous écoute, il doit avoir la banane parce qu'on parle beaucoup de lui; je le salue. Il y aura des négociations, il y aura des débats, il y aura des ajustements au fur et à mesure de ce projet. Notre travail est de garantir qu'il ne plombe pas les comptes de la Ville pour les cinquante années à venir et d'accompagner ce projet parce que nous voulons tous des logements, en ayant conscience qu'il est énorme. On a l'impression qu'on résoudra la crise du logement. M. Bertinat disait qu'il y aura peut-être trop de logements à Genève. J'aimerais bien mais, franchement, on n'en est pas encore là. On parle de 10 000 ou 12 000 logements; c'est ce que l'Etat, ce que le Canton est censé construire en quatre ans. On ne parle pas d'un truc faramineux à 100 000 logements. C'est une énorme entreprise pour le Canton, tant il est difficile de construire et de créer des quartiers vivables pour les gens, mais ce projet ne résoudra pas tous les problèmes qu'on a à Genève. C'est toutefois un bon pas en avant, qui s'étendra sur trente-cinq ans. Alors envoyons cela en commission et travaillons en nous concentrant sur notre rôle qui est de défendre les intérêts de la Ville de Genève.

M. Adrien Genecand (LR). Cela tombe bien que vous parliez des intérêts de la Ville de Genève, Monsieur Gisselbaek, parce que ceux-ci s'arrêtent à la rue François-Dussaud. C'est le territoire de notre commune. J'ai l'impression que certains mélangent des problèmes, en raison de leur double casquette: député ou député-suppléant et conseillers municipaux. On nous explique que c'est à nous de régler les problèmes de la délocalisation de la Migros… Je veux bien que la Ville de Genève soit compétente à peu près jusqu'aux confins de la planète mais peut-être que, à un moment, on pourrait s'arrêter au seuil de notre commune. Et le seuil de notre commune, en termes de parcelles, c'est la parcelle des Vernets. C'est la dernière qui est constructible. Au-delà de la caserne des Vernets, il y a la patinoire, la Queue-d'Arve, la voirie et la parcelle de Firmenich. C'est cela, le territoire de la Ville de Genève. Au-delà, il y a Lancy et Carouge. Je veux bien

qu'on parle des enjeux liés à dépollution et la délocalisation des emplois mais j'aurais bien voulu vous entendre à l'époque où la Banque Pictet avait proposé de payer la dépollution du Carré Vert et de s'y installer. Cela ne vous avait pas vraiment émus, à l'époque, de perdre toutes ces recettes fiscales et de vous éviter de payer la dépollution. Cela ne vous avait pas posé de problème. Et tout d'un coup, sur un territoire qui n'est pas le vôtre, sur lequel on ne possède rien, cela devient un enjeu… Comment cela se fait-il? Je sais que vous avez l'habitude de parler du conflit israélo-palestinien parce qu'on a un rôle à jouer là-dedans mais, en termes d'investissements et de coûts, il faut rester raisonnable et s'en tenir au territoire de notre commune. Et c'est exactement le périmètre de la caserne des Vernets.

On s'émeut des coûts, bien sûr, mais, Mesdames et Messieurs, pourquoi construit-on du logement? On construit pour permettre aux 20 000 Suisses partis s'installer en France – sans parler des 20 000 Vaudois – de revenir en Suisse, de revenir payer des impôts à Genève. Ces gens-là paieront des impôts qui nous permettront de financer clairement des infrastructures publiques. Evidemment! La question est de savoir si vous voulez construire du logement. Et la réponse est non. On lit dans le texte: «Sans porter un jugement sur le fond de cette proposition, il est patent que ces modifications sont de nature à entraîner des impacts substantiels sur l'aménagement de ce quartier.» Evidemment! Mais on construit plus de logements. A la fin, si vous ne voulez pas construire de logements, arrêtez de vous cacher derrière n'importe quoi et dites-le. C'est une vision malthusienne de la société que de dire qu'on veut moins d'emplois, qu'on veut être moins nombreux dans ce canton. Je n'ai pas de problème avec cette discussion politique mais assumez-la. Madame Valiquer Grecuccio, vous nous expliquez qu'il est scandaleux que les ratios aient fondamentalement changé. Non. On construisait – ou on aurait construit si on avait pu le faire avec les plans financiers – 5953 LUP. Et on pourra finalement construire, parce que les plans financiers tourneront, 5264 LUP. La question est de savoir si vous voulez mettre 5264 LUP à disposition de la population. Manifestement, ce soir, la réponse du Parti socialiste est non. C'est tout, il faut simplement l'assumer.

La réalité de la construction est qu'il y a ceux qui veulent avancer et ceux qui ne veulent pas avancer. On ne peut pas se cacher derrière d'éternels discours sur le coût de la dépollution ou de la délocalisation de Migros. De nouveau, ce ne sont pas des enjeux qui concernent la Ville de Genève. Les enjeux portent sur l'acceptation, par voie de résolution, d'un PDQ qui consacre le fait qu'on construira quasi exclusivement des logements sur le périmètre de la caserne des Vernets. La partie emplois ne nous concerne quasiment pas. Cela a été dit par le conseiller d'Etat en charge du département. La question à laquelle vous devez répondre ce soir, Mesdames et Messieurs, est de savoir si vous travaillerez dans les années à venir pour faire revenir les Suisses qui ont dû s'expatrier à l'étranger et dans le canton de Vaud. Ces Suisses-là paieront des impôts qui nous permet-

tront de financer toutes les infrastructures publiques qu'on doit assumer. Certains veulent augmenter la taxe sur la plus-value foncière pour le faire! Soyons sérieux. Les impôts qu'on prélève déjà sont là pour financer ces infrastructures, je ne vois pas de raison d'augmenter la taxe tout d'un coup alors qu'il faudrait établir des modèles financiers sur le type de logements qu'on construira à la caserne des Vernets, sur les retombées fiscales et les infrastructures nécessaires. Peut-être peut-on les étaler dans le temps pour les financer.

Ce que nous dit M. Bertinat à propos des emplois me pose problème vis-à-vis de ma conception fondamentale de l'économie. On ne décrète pas que les emplois sont à un endroit ou à un autre. On espère qu'ils viennent, on espère que le tissu économique sera florissant, on espère que la prospérité continuera, on espère que cette prospérité créera des emplois et qu'on les donnera aux Genevois. Je vous rappelle, Monsieur Bertinat, que votre parti et une majorité du peuple suisse ont accepté une initiative extrêmement restrictive en matière d'engagement d'étrangers, qui péjorera notre situation. La réalité en termes d'engagements sur ces prochaines années est qu'on devra engager des Suisses et une bonne partie de ces Suisses habitent de l'autre côté de la frontière; ils ont dû s'expatrier. Il serait bien que ces gens-là puissent revenir sur le territoire, travailler à côté de nous et vivre à côté de nous. *(Applaudissements.)*

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, permettez-moi d'intervenir à ce niveau du débat, même si je reprendrai la parole plus tard. Monsieur Genecand, vous voulez prendre ma place ici, c'est ça? *(Rires.)* Permettez-moi de vous donner une petite leçon de géographie, à vous qui donnez des leçons à tout le monde, Monsieur Genecand. Votre commune, celle que vous habitez et dont vous êtes censé défendre les intérêts, se prolonge au-delà de la rue François-Dussaud et va jusqu'à l'Etoile. La plus grande partie du périmètre Praille-Acacias-Vernets, dont vous faites état ce soir, est sur notre commune, y compris les emplois, Monsieur Genecand. Alors avant que vous postuliez à ma place, que vous soyez candidat à la candidature, je me permets de vous rappeler à vos études de géographie. *(Applaudissements.)*

M. Daniel Sormanni (MCG). Sur le problème de géographie de M. Genecand, je ne peux qu'être d'accord avec M. Pagani. La commune est un petit peu plus grande qu'il ne l'a escompté.

Il faut voir cette problématique différemment. Ce projet de résolution adressée à l'Etat, même s'il s'agit d'une proposition, n'est pas à jour par rapport aux nouvelles déclarations du magistrat Hodgers. J'imagine que cet élément sera discuté en commission parce qu'il posera un certain nombre de problèmes. Les

répartitions sont complètement différentes et je redis en deux mots ce que j'ai déjà dit: le financement est une chose, mais son étalement dans le temps, sur trente ou quarante ans, en est une autre. J'ai du mal à croire qu'il se passera quelque chose avant très longtemps. Je serai probablement dans les nuages avant que quelque chose se fasse – je parle ici du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), pas des Vernets. Les montants articulés étalés sur un certain nombre d'années peuvent tout à fait être assumés. Le problème est de savoir qui fait quoi, qui paie quoi, qui paiera la dépollution, quelle part l'Etat y prendra. On le voit bien avec la parcelle des Vernets: l'Etat est très gourmand, l'Etat est trop gourmand. Je crains qu'il essaie de se refaire une santé financière sur le PAV, quand on voit ce qu'il essaie de faire sur la parcelle des Vernets, à savoir que le financement du déménagement de la caserne est à charge des promoteurs et que le montant du droit de superficie est assez élevé pour une durée inférieure à cinquante ans. Je ne vois pas comment on finance des bâtiments sur un droit de superficie aussi court. Pour moi, l'Etat a tout faux, parce qu'il cherche à se financer à travers cette opération. S'il fait la même chose avec le PAV, on n'est pas près de voir le moindre coup de pioche pour construire ces immeubles. Son approche est mauvaise et je souhaite bonne chance à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour décortiquer tout cela et obtenir des certitudes. Je ne suis pas sûr qu'on les obtienne bien vite puisque M. Hodgers est en train de manipuler le dossier dans tous les sens. On n'avance pas, on patauge dans la choucroute.

Le projet d'auteur pour la parcelle des Vernets amené par la Fondation Hans Wilsdorf – et on la remercie pour tout ce qu'elle a fait et tout ce qu'elle fait – n'a pas été repris. Même elle n'a pas voulu le réaliser ou le financer. C'était un exercice de style pour montrer ce qui pouvait être fait. D'ailleurs l'Etat a aussi inventé une nouveauté: il n'a pas fait un concours d'architecture, il a d'abord fait un concours d'investisseurs qui débouchera sur un concours d'architecture, une fois qu'on aura choisi le groupe d'investisseurs, qui comprend des coopératives, des fondations, des assurances, des caisses de retraite, etc. Il a de nouveau choisi un modèle extrêmement compliqué qui prendra beaucoup de temps, qui a déjà pris beaucoup de temps. S'il fait la même chose sur le reste du PAV, je vous fiche mon billet – je ne mets pas une main au feu, on ne sait jamais, quand même… – que pas un seul coup de pioche ne sera donné pour le PAV avant trente ou quarante ans. Alors bonne chance à la commission de l'aménagement et de l'environnement!

En tout cas, moi, je ne soutiendrai pas une résolution, lorsqu'elle reviendra de commission, dans laquelle les éléments ne sont pas définitifs. Là, il n'y a rien de définitif; c'est du provisoire, c'est du vent, à quelque part, pour moi. Le conseiller d'Etat en charge du projet modifiera complètement, ou souhaite modifier complètement, ce qui se fera; on n'aura plus un ratio logements/emplois de 1:1. Il propose 2:1. Rien n'est résolu en ce qui concerne les différents financements nécessaires, la répartition entre les communes, la décontamination du site et le prix

auquel ces parcelles, qui appartiennent en grande partie à l'Etat, seront mises en droit de superficie. On ne sait pas à qui, ni pour quelle durée. Rien n'est résolu. Essayez de résoudre tout cela à la commission de l'aménagement et de l'environnement; je vous souhaite bonne chance.

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, vous transmettrez à M. Genecand, du Parti libéral-radical, que nous n'avons pas attendu son groupe pour manifester notre enthousiasme pour ce projet et pour la construction de logements. Je rappelle que le Parti socialiste était l'un des négociateurs de ce projet et que, si nous avons obtenu 10 500 logements supplémentaires, c'est bien parce que nous y avons cru et que nous y croyons toujours. Il ne faut pas raconter des histoires. Il faut dire à la population qu'il y a des logements HBM pour les plus démunis d'entre nous, qu'il y a des logements pour la classe moyenne, qu'il y a des logements à loyer libre, des logements en coopérative, des logements d'habitation mixte (HM), des logements qui seront construits par les caisses de pension. Alors oui, ce sont des logements qui répondent aux besoins prépondérants de la population.

Par contre, si on veut fragiliser la construction de logements, alors on vient dire qu'on en veut plus. En mettre 2000 de plus, cela signifie trouver de la place supplémentaire pour les écoles et les équipements publics; or, on a eu assez de peine à trouver cet espace. Que faudra-t-il faire? Le prendre sur les espaces publics? Non, ce n'est pas offrir une ville de qualité. On doit être attentifs à ce qu'un bourrage ne rende pas ce projet impossible et à ce que la convention passée entre les partenaires ne soit pas remise en question. Pour garantir le projet, on devrait au moins respecter la règle de la continuité de l'Etat. La tradition de notre pays veut aussi que, quand on négocie quelque chose, on s'y tient. C'est pour cela que le Parti socialiste plaide. Quant à la PPE, si les gens voulaient bien prendre la peine de lire la convention issue du groupe de concertation du PAV, comme la loi relative à l'aménagement du quartier «Praille-Acacias-Vernets», il y est dit que des échanges peuvent tout à fait avoir lieu. Les propriétaires de terrains pourraient faire de la PPE dans les terrains échangés. Cette possibilité d'échange a été envisagée pour pouvoir construire des logements économiques dans des communes qui n'en construisent jamais. Là, les échanges de terrain seront intéressants entre une collectivité publique et ces communes qui ne participent absolument pas à l'effort cantonal en matière de logement social. Là, on aurait de la mixité. Dire que la Ville ne connaît pas de mixité, c'est assez particulier… Si on veut garantir ce projet, on n'ébranle pas les accords: on y va, on résout les problèmes, on les regarde en face et on aborde la problématique à la fois du logement et de l'emploi. Il faut se confronter aux vraies questions et chercher une solution. *(Applaudissements.)*

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Un certain nombre de choses ont été dites, qui demandent rectification. Au nom du Conseil administratif et de la Délégation à l'aménagement du territoire que j'ai l'honneur de présider cette année, nous avons eu le souci, avec mes collègues Guillaume Barazzone et Sami Kanaan, de déposer cette proposition pour un PDQ dans l'ère d'incertitude juridique qui règne aujourd'hui et qui a été relevée par M. Sormanni. Cela parce qu'il y a des projets qui sont en route. Je parle de trois projets: celui de la caserne des Vernets, pour lequel un concours d'architecture a eu lieu, que je vous invite à aller voir au pavillon Sicli, celui du terrain des administrateurs de la Banque Pictet et de World Office, et celui des terrains situés plus en arrière, occupés par Citroën. Il y a des investisseurs, il y a des promoteurs, et même la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève pour ce qui est du terrain de World Office. Ces projets sont en route et, dans le cadre qui nous est fixé aujourd'hui, il s'agit de leur donner une chance d'exister.

Evidemment, j'ai les mêmes doutes que vous au départ. Visitez des friches industrielles partout en Europe; il n'y a rien. Mais, ici, il y a 20 000 emplois et 4000 entreprises qui font des bénéfices, qui nous rapportent notamment, Monsieur Genecand, des impôts conséquents et créent des emplois, puisque ce sont les petites et moyennes entreprises qui créent des emplois aujourd'hui, pas les multinationales qui, d'un coup de crayon, à Denver ou Dieu sait où, enlèvent 1000 emplois pour rationaliser leur production. C'est la réalité avec laquelle il faut composer aujourd'hui puisque la loi a été modifiée et que le déclassement a eu lieu. C'est le deuxième souci: dans le même temps, l'Etat déclasse le terrain et met à son bilan 300 millions de francs de bénéfices comptables, si j'ose dire. C'est quand même étonnant. Il a donc déjà ponctionné et il essaie de faire payer par la FVGLS – n'est-ce pas, Messieurs Gisselbaek et Sormanni, vous qui siégez dans son conseil? – des droits de superficie qu'il a déjà inscrits dans ses comptes. Cela pose des problèmes essentiels.

En plus de cela, l'Etat ne veut rien payer alors qu'on sait que, si on veut un aménagement correct, l'expérience à Artamis le prouve, il faut dépolluer. Si l'on met cette dépollution à la charge des plans financiers de coopératives, ceux-ci ne tournent pas. Si on y ajoute l'aménagement de 5 m autour des maisons – ou 10 m, soyons généreux –, ils ne tournent pas non plus. Les collectivités doivent donc mettre de l'argent pour aménager et mettre à disposition des espaces publics de qualité; vous avez raison, Madame Valiquer Grecuccio. On est quand même ici pour aménager une ville qui crée du lien social au lieu de le détruire. On a toutes et tous ici le souci de voir dans quelles conditions-cadres cette affaire se développera. Cela étant, je rappelle que la loi 10788 relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets met en place un certain nombre de procédures, dont celle concernant le PDQ. On a une année de retard mais ce PDQ est maintenant sur vos pupitres. Sur la base de cette procédure, des PLQ suivront, qui rendront service

aux trois projets susmentionnés qui constitueront une expérience nous permettant d'aller plus loin, pour valider le processus engagé. M. le conseiller d'Etat Antonio Hodgers s'est en plus engagé à revenir présenter un autre PDQ si par hasard le corps électoral en décide ainsi, puisqu'il veut le lui soumettre.

Il faut donc qu'on s'accroche à ce bastingage avec la volonté d'avancer. Mais encore faut-il que la convention de financement inscrite dans la loi permette de résoudre tous les problèmes que je viens d'évoquer car je dois dire que les ordres de grandeur d'investissement diffèrent de ceux que la municipalité pratique pour la FVGLS et qui sont de l'ordre de 20 millions de francs décaissés au fur et à mesure sur six à sept ans. On parle ici, Monsieur Bertinat, de 20 à 30 millions de francs par an sur un budget d'investissement de la Ville de 130 millions de francs. Ce qui veut dire que, pendant les quarante années à venir et sans espérance de retour, nous péjorerons, vous péjorerez nos investissements de 30 à 40 millions de francs si nous ne trouvons pas, si vous ne trouvez pas une solution pour essayer de mettre en place, avec des impenses et des moteurs économiques, une caisse dédiée à la création de logements, une caisse dédiée à l'aménagement de espaces publics et des indemnités pour la viabilisation des terrains. Tout cela existe, mais il faut le mettre en musique. Si nous ne trouvons pas cela, j'aurai un peu de peine à passer ma retraite confortablement, parce que ceux qui seront ici me reprocheront d'avoir grandement péjoré – d'un tiers – les investissements municipaux, qui feront cruellement défaut à ce moment-là.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-1099 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (76 oui).

Le président. Concernant le rapport de la motion M-1036, deux amendements avaient été acceptés par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Le premier vise le remplacement de la première invite.

Mis aux voix, cet amendement est accepté sans opposition (75 oui et 1 abstention).

Le président. Le deuxième amendement accepté par la commission supprime la deuxième invite.

Mis aux voix, cet amendement recueille 37 oui et 37 non (1 abstention). Le président départage les voix en votant non. L'amendement est refusé.

Mise aux voix, la motion M-1036 amendée est acceptée par 66 oui contre 9 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin qu'il élabore un plan localisé de quartier (PLQ) sur le secteur de l'actuelle caserne des Vernets, sur la base du résultat du concours lancé par le Département de l'urbanisme;
– de veiller à ce que ce PLQ comprenne un minimum de 1000 logements et des équipements publics et culturels correspondant aux besoins exprimés par les associations actives dans ce domaine, notamment l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV);
– de tenir informé le Conseil municipal du résultat de ces démarches.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mise aux voix, la résolution R-173 est acceptée par 44 oui contre 30 non.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal déclare soutenir les interventions du Conseil administratif auprès de l'Etat visant à:

– l'ouverture d'un débat public sur le programme de logement, les espaces publics prévus et la qualité de ville et de vie;
– la participation des citoyens et citoyennes en vue d'élaborer un projet d'aménagement;
– la concertation du cahier des charges concernant ce site;
– faire en sorte que le nombre de logements réalisés reste dans une densité compatible avec une véritable qualité de vie urbaine;
– faire en sorte que soient également prévus, dès le départ, les activités socioculturelles, scolaires, artisanales et commerciales, ainsi que des espaces libres et de détente.

4. Proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève (PR-1100).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Avec une production de 240 kg/an d'ordures ménagères collectées par habitant et un taux de recyclage de 35,4% en 2013, la Ville de Genève doit améliorer la collecte des déchets et le tri sélectif, afin de remplir l'objectif afférent du plan de gestion des déchets 2014-2017 du canton de Genève et ainsi atteindre un taux de recyclage des déchets ménagers urbains de 50%. Certains déchets présentent un potentiel important de récupération en vue de leur valorisation.

Afin de faciliter le tri, des écopoints (sites de récupération) permettant la récolte du verre, du PET, de l'alu/fer-blanc, des piles, des capsules de café et des textiles ont été implantés dans les quartiers. Ces écopoints de base sont aujourd'hui insuffisants en nombre et en capacité pour répondre aux besoins et il convient de compléter l'offre existante.

Il est en effet démontré que la proximité d'un écopoint est déterminante pour que les habitantes et les habitants acquièrent et conservent le réflexe de tri des déchets.

Par ailleurs, dans certaines situations bien identifiées, en particulier dans les nouveaux quartiers, des conteneurs enterrés pour la récolte des ordures ménagères, du papier/carton et des déchets organiques des ménages sont intégrés aux écopoints, cela après concertation et convention de financement avec les propriétaires des immeubles concernés. Il s'agit dans ce cas d'écopoints complets permettant la récolte de tous les déchets urbains.

Aujourd'hui, les services de la Ville de Genève ne peuvent plus répondre aux besoins et certains quartiers ne disposent pas d'une offre suffisante en matière d'installations de tri.

Le crédit demandé permettra à la Ville de Genève de poursuivre l'équipement des quartiers et de financer ces différents types d'écopoints:

– écopoints de base pour les déchets valorisables (verre, PET, alu/fer-blanc, textiles);
– écopoints complets (offre de base complétée par des conteneurs pour la collecte des ordures ménagères, du papier/carton et des déchets organiques des

ménages) lorsqu'il s'agit de nouveaux quartiers/immeubles pour lesquels il y a une demande de sites complets et des accords sur le financement de ceux-ci.

Contexte et historique de l'opération

Progressivement, depuis 1987, des sites de récupération ont été mis en œuvre pour favoriser le tri des déchets à la source. Ainsi, entre 1987 et 2002, la Ville de Genève est passée de 20 sites de récupération du verre (bennes en surface) à 110 sites.

Dès 2001, des études ont été engagées pour remplacer les bennes à verre de surface (capacité 1 m^3) par des conteneurs enterrés (capacité de 3 à 5 m^3). En 2003, un crédit de 3 919 000 francs était voté pour la construction de 75 sites comprenant deux ou trois conteneurs enterrés pour la récupération du verre uniquement (PR-240).

En 2007, il était décidé l'ajout de sites supplémentaires désormais complétés par un conteneur pour la récupération du PET.

Aujourd'hui, les déchets recyclables sont collectés dans 120 sites, dont 83 points de tri enterrés, comprenant de deux à quatre conteneurs pour la récupération du verre, du PET, de l'alu/fer blanc, des piles, capsules café et textiles (soit 393 conteneurs enterrés). Il subsiste encore 37 points de conteneurs en surface permettant le tri du verre blanc et du verre coloré.

L'alu/fer-blanc est récolté dans 113 bacs roulants de 800 l disposés aux abords des points de tri enterrés et de surface.

Ce dispositif doit être complété, adapté et agrandi car il constitue un maillon indispensable de la chaîne du tri.

Exposé des motifs

La présente demande de crédit a trois objectifs principaux:

– poursuivre l'implantation des écopoints et les signaler par des totems;
– procéder à leur agrandissement lorsque cela est nécessaire;
– enterrer ceux qui se trouvent encore en surface.

Description de l'ouvrage

L'ouvrage comprend l'équipement (conteneurs) et l'installation (aménagement des écopoints). Son périmètre est à géométrie variable en fonction des besoins.

Equipement

Les conteneurs en eux-mêmes se décomposent en deux parties, une souterraine, composée d'une cuve en béton dans laquelle vient s'insérer la cuve métallique du conteneur et une aérienne, qui comprend les goulottes et une plateforme de sécurité antidérapante en tôle striée.

En ce qui concerne les conteneurs, leur emprise au sol ne dépasse pas 2 x 2 m et les volumes sont d'environ 5 m^3 pour les ordures ménagères, le verre, le PET, le papier/carton et l'alu/fer-blanc. Pour les déchets organiques des ménages et les textiles, le volume est d'environ 3 m^3.

Il est à noter que ces équipements comprennent un dispositif de préhension uniforme pour tous les équipements de la Ville, une plateforme de sécurité antichute pendant les opérations de levée et des dispositifs d'insonorisation ou de pesée, qui peuvent être mis en place en fonction des besoins.

Pour les goulottes, leur esthétique doit s'approcher de celle définie par la Ville (voir annexe 1) et leurs dimensions adaptées à chaque type de déchet collecté. Ces équipements sont dorénavant en tôle d'acier peints avec une teinte grise anthracite micacée (métallisée).

Enfin, en périphérie des goulottes, une plateforme antidérapante en tôle striée permet l'accessibilité en toute sécurité. La conception et l'insertion de ces équipements sur chaque écopoint seront étudiées avec attention afin de garantir leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Pour finir, les totems de signalisation et d'information, dont l'esthétique repose sur des équipements similaires déjà existants en ville de Genève, permettront de contribuer à l'utilisation de ces installations. Les totems seront implantés à proximité de chaque écopoint.

Installation

Ecopoint complet

Il a pour objectif de proposer aux habitants la possibilité de trier les principaux déchets à proximité de leur habitat: le particulier dépose sur le même écopoint les déchets courants (ordures ménagères, déchets organiques des ménages, papier/carton) et les déchets valorisables (verre blanc et coloré, PET, alu/fer-blanc, piles, capsules de café, textiles). Les contraintes pour s'en débarrasser deviennent alors identiques quel que soit le déchet, ce qui va favoriser le réflexe du tri au sein de la population.

Son dimensionnement tient compte à la fois du périmètre d'influence des déchets courants et du périmètre d'influence des déchets valorisables.

L'écopoint complet est favorisé dans les nouveaux quartiers/immeubles, lorsque le nombre d'habitants compris dans le périmètre d'influence est supérieur à 550 et que sa mise en place est possible.

Pour une meilleure répartition géographique de ces écopoints, certaines zones dont la population est inférieure à 550 habitants pourront tout de même être équipées d'un écopoint complet.

Ecopoint de base

Il permet de collecter uniquement les déchets valorisables qui ne sont pas levés au porte-à-porte. Il est favorisé lorsque les conditions ne sont pas réunies pour créer un écopoint complet.

Son dimensionnement tient compte du périmètre d'influence des déchets.

Adéquation à l'Agenda 21

La Ville de Genève est engagée dans un programme stratégique de développement durable et a signé les engagements d'Aalborg, lesquels prévoient de réduire les déchets et d'accroître leur réutilisation et leur recyclage. Elargissant l'offre en infrastructures permettant le tri, la présente demande de crédit s'inscrit totalement dans cet objectif.

Estimation des coûts

Travaux de génie civil et de fourniture

Prix pour un conteneur, surface en enrobé, degré de difficulté technique moyen

Installation et signalisation		
Installation de chantier	500	
Signalisation de chantier	100	
Mise à disposition de clôture de protection	200	
Pose et dépose de clôture de protection	100	
Sous-total installation et signalisation		900
Génie civil		
Terrassement à la pelle y c. chargement, réglage des talus et mise en forme à la main du fond de fouille	1 000	
Terrassement à la main y c. chargement	200	
Evacuation des déblais par benne à la décharge entreprise	1 000	

Taxe de décharge déblais	300	
Enlèvement de la couche de surface	700	
Blindage en palplanches légères HDK 400	800	
Etayage palplanches avec cadre HEB 200	2 000	
Pompage	50	
Fourniture et mise en place de gravier 8/30 mm	500	
Fourniture et mise en place de sable 0/3 mm	50	
Fourniture, mise en place et réglage de béton de propreté CP 150 ép. 10 cm	200	
Fourniture et mise en place de béton caverneux CP 150	100	
Fourniture et mise en place de bordurettes granit type SN 6	500	
Remise en état de la surface autour du conteneur	900	
Sous-total génie civil		8 300
Fournitures		
Mise à disposition de main-d'œuvre pour déchargement et manutention conteneur	100	
Fourniture et pose de conteneur 5 m^3 «type Ville de Genève»	9 700	
Fourniture et pose d'accessoires tels que goulottes de surface, piles et capsules de café	1 000	
Sous-total fournitures		10 800
Prix estimé pour un conteneur, surface en enrobé, degré de difficulté technique moyen		20 000
Fournitures et pose de totems à l'unité /HT		
Fourniture et habillage	1 080	
Pose (y c. transport)	500	
Soit estimé par totem		1 580
Total pour environ 110 conteneurs et 60 totems (arrondi à)		2 295 000
Honoraires		
Ingénieur civil (12%)	275 000	
Ingénieur géomètre, cadastration (2%)	45 000	
Information publique	10 000	
Total honoraires		330 000
Coût total de la construction (HT)		2 625 000
+TVA 8% (arrondi)		210 000
Coût total de l'opération TTC		2 835 000

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer après le vote du Conseil municipal et l'obtention des autorisations de construire associées à chaque écopoint.

L'ensemble de l'opération sera réalisé en plusieurs chantiers, chacun d'eux d'une durée inférieure à six mois.

La durée totale de l'opération est estimée à quarante-huit mois.

Référence au 9e plan financier d'investissement 2014-2025 (p. 69)

Ce projet figure au 9e PFI, en qualité de projet actif, sous la référence N° PFI 082.021.06, pour un montant de 5 000 000 de francs.

Budget de fonctionnement

L'entretien, le nettoiement et la maintenance de ces points de collecte seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et nécessiteront une charge d'exploitation supplémentaire:

– de 33 000 francs par année pour le service Voirie – Ville propre;
– de 4734 francs par année pour le service logistique et manifestations.

Ce montant sera à provisionner sur le budget du service concerné de la Ville de Genève soit groupe 314.

Charges financières annuelles

Pour l'investissement prévu de 2 835 000 francs, il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 315 610 francs (amortissement au moyen de 10 annuités au taux de 2%).

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2014.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse de prix éventuelle n'est comprise dans les montants présentés.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire portant sur les aménagements proposés sera déposée auprès de l'Office d'urbanisme (Etat de Genève – DU) pour chaque écopoint ou équipement complémentaire.

Information publique

Avant le début des chantiers, un «avis aux riverains» sera distribué aux habitants et commerçants des alentours, dans le but de les informer de la durée des travaux ainsi que des mesures de circulation pendant les chantiers.

Un panneau de chantier sera mis en place à proximité des travaux, qui contiendra les informations à propos des travaux réalisés, de leur durée et de leur coût effectif.

Personnes à mobilité réduite

Les équipements (goulottes et plateforme associée) sont conçus pour être accessibles à tous les usagers, y compris les enfants et les personnes à mobilité réduite. Ainsi, par exemple, pour garantir une dépose des déchets sans que les utilisateurs aient besoin de réaliser des efforts, la hauteur des orifices d'entrée se situe entre 60 cm et 1 m.

De même, pour chaque nouveau site, une étude détaillée de l'accessibilité sera réalisée et permettra un accès aisé aux personnes à mobilité réduite. Enfin, pendant les travaux, une attention particulière sera portée à cette thématique et les axes piétonniers situés à proximité seront maintenus en tout temps accessibles.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire de ce crédit est le service du génie civil, le service bénéficiaire est Voirie – Ville propre.

L'ensemble du projet a été établi par le service du génie civil, le service de l'urbanisme, le service Voirie–Ville propre et le service de l'aménagement urbain et de la mobilité.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à un bureau d'ingénieurs civils expérimenté dans ce type de travaux.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet : Extension des Ecopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires	320 000	11%
Génie civil	1 012 000	36%
Installations, équipements fixes (conteneur/totem)	1 283 000	45%
Information publique et communication	10 000	0%
Frais financiers (TVA)	210 000	7%
Coût total du projet TTC	**2 835 000**	**100%**

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Services bénéficiaires concernés : Voirie Ville Propre et Service du génie civil

CHARGES	VVP	GCI	LOM
30 - Charges de personnel			
31 - Dépenses générales	33 000		4 734
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	315 610		
36 - Subventions accordées			
Total des nouvelles charges induites	**348 610**		**4 734**

REVENUS	VVP	GCI	LOM
40 - Impôts			
42 - Revenu des biens			
43 - Revenus divers			
45 - Dédommagements de collectivités publiques			
46 - Subventions et allocations			
Total des nouveaux revenus induits	**0**	**0**	**0**
Impact net sur le budget de fonctionnement	**348 610**		**4 734**

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2014			
2015	**750 000**	**0**	**750 000**
2016	**750 000**	**0**	**750 000**
2017	**750 000**	**0**	**750 000**
2018	**585 000**	**0**	**585 000**
Totaux	**2 835 0000**	**0**	**2 835 000**

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs, destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 835 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

Art. 4 – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie des périmètres concernés, nécessaires aux aménagements projetés.

Annexes: – Caractéristiques des goulottes
– Ecopoints complets et écopoints de base

Proposition: crédit pour l'extension des écopoints
(sites de récupération des déchets) dans les quartiers de Genève

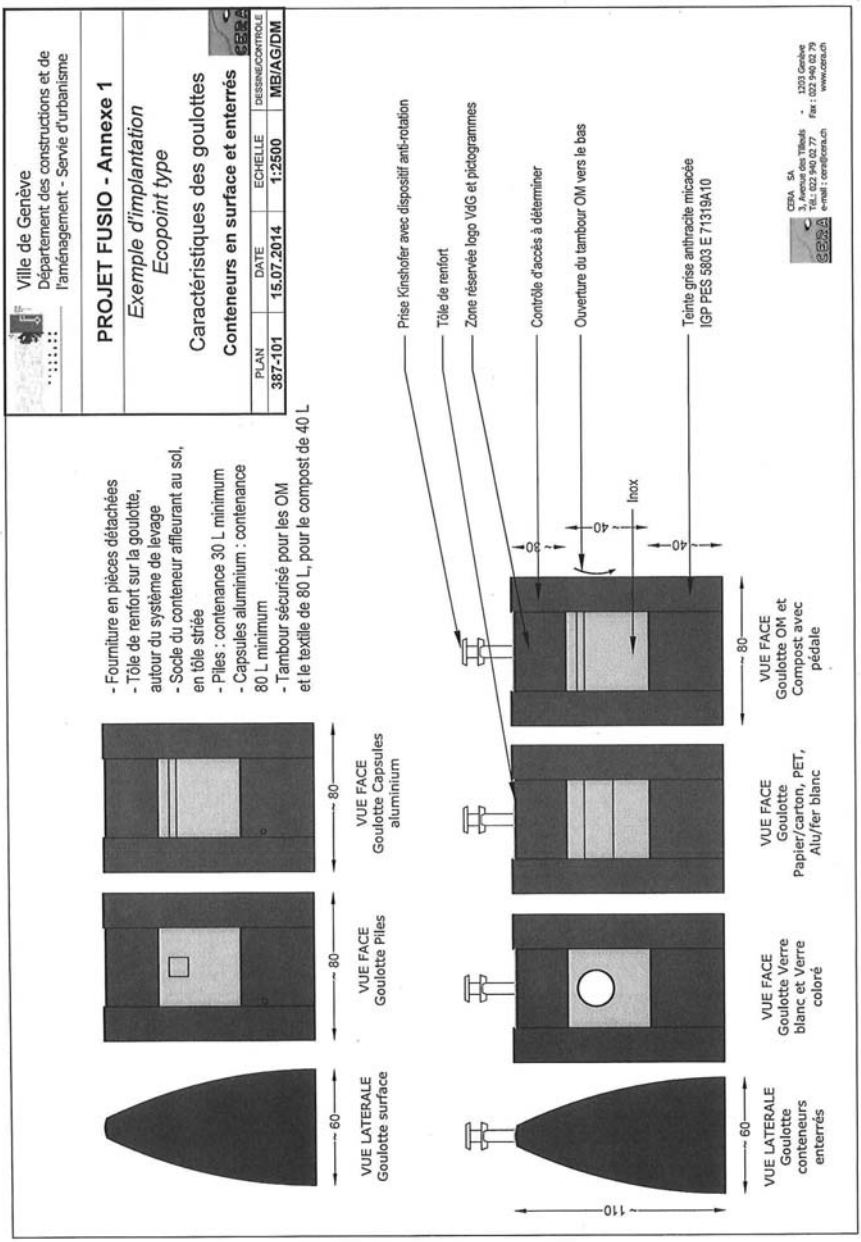

Annexe 2

ecopoint

TYPE DE DÉCHETS ET NOMBRE DE CONTENEURS POUR

ECOPOINTS DE BASE ET COMPLETS

OM supplémentaire	ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE *Verre coloré*	VERRE *verre blanc*	TEXTILES	PILES
	3 bennes	1 benne	1 benne		1 goulotte
DÉCHETS ORGANIQUES	PAPIER CARTON	PET	FER-BLANC alu		CAPSULES DE CAFÉ
1 benne	**1 benne**	**2 bennes**	**1 benne**		**1 goulotte**

Ecopoint complet

Ecopoint de base

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé de renvoyer cette proposition, soit à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, soit à la commission des travaux et des constructions. M. Grégoire Carasso demande l'ouverture de la discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est refusée par 47 non contre 26 oui (1 abstention).

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-1100 et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés par 45 oui contre 28 non.

Le président. La proposition PR-1100 est donc renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

5. Présentation du 10e plan financier d'investissement 2015-2026 (D-39).

Table des matières

Introduction 4
Contexte 4-7
Evolution des dépenses d'investissement
Volumes financiers du PFI
Crédits votés
Impact financier des projets de plus de 9 millions de francs
Suivi des dépenses d'investissement
Méthode 7
Conclusion 8

TABLEAUX ET GRAPHIQUES 9

Tableau et graphique N° 1 : Planification des dépenses des crédits votés, déposés et marge disponible pour de nouveaux projets 10
Tableau et graphique N° 2 : Répartition des investissements totaux par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues 11
Tableau et graphique N° 3 : Répartition des investissements votés et déposés par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues 12
Tableau et graphique N° 4 : Répartition des projets actifs par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues 13
Graphiques : Evolution des dépenses totales par groupes fonctionnels 14-15
Tableaux : Dépenses et recettes prévisionnelles 2015 par département et service gestionnaire 16

LISTES DÉTAILLÉES

Présentation des listes 17
Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal 19-41
Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal 43-48
Projets actifs 49-63

Lexique des abréviations 64-65

Introduction

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes[1] (B 6 05.01), le Conseil administratif vous présente le 10ème Plan financier d'investissement (PFI) de la Ville de Genève couvrant les années 2015 à 2026. Il est déposé de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement 2015.

Le PFI permet de disposer d'un tableau de bord des investissements précieux et efficace.

Le PFI est un outil à usage multiple qui assure la transparence des activités municipales à plusieurs niveaux :

- Au plan politique, il représente un plan d'intentions en termes de projets et de priorités des investissements.
- Au plan stratégique, il représente un outil de planification, de coordination et d'analyse.
- Sur un plan opérationnel, enfin, il est un outil de gestion pour l'ensemble des services gestionnaires et bénéficiaires.

[1] (B 6 05.01) *« Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au Conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote. »*

Contexte

Les crédits d'investissements représentent une manne financière essentielle pour le développement des prestations et des projets de la municipalité ainsi que pour l'entretien de son patrimoine. Mois après mois, ils font l'objet de nombreuses discussions et analyses entre les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Evolution des dépenses d'investissement

Ce graphique compare les dépenses brutes, les dépenses nettes ainsi que le budget annuel net.

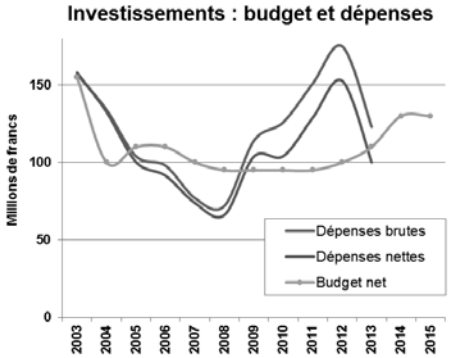

Les dépenses d'investissement peuvent sensiblement varier d'une année à l'autre. Envisager des dépenses linéaires sur plusieurs années n'est pas réaliste en fonction d'incertitudes liées à la gestion des

différents projets municipaux. Dépendantes de nombreux paramètres et de plusieurs éléments aléatoires liés à l'avancement des chantiers par exemple, ces dépenses sont logiquement fluctuantes. Il est certes possible d'influencer une tendance mais pas d'envisager une linéarité permanente. Il serait cependant souhaitable de pouvoir maîtriser l'amplitude des variations annuelles observées. De plus, il convient de relever que, sur la durée, la moyenne annuelle des dépenses d'investissements se monte à environ 110 millions de francs nets, moyenne sensiblement comparable aux budgets prévus.

De 2006 à 2010 le taux d'autofinancement des investissements a été excellent. Il a permis de réduire considérablement la dette, qui est passée progressivement de 1.84 milliards de francs en 2007 à 1.41 milliards de francs fin 2012. Cependant, l'année 2011 montre un premier fléchissement de l'autofinancement et cette tendance se confirme en 2012 ainsi qu'en 2013.

Volumes financiers du PFI

Le volume financier global d'un PFI totalise les dépenses prévues des crédits déjà votés par le Conseil municipal, des crédits déposés (à l'examen de votre Conseil), ainsi que les projets actifs à l'étude dans les services.

Evalué à un montant global de l'ordre de 1.2 milliards de francs entre le deuxième PFI (2007 – 2018) et le cinquième PFI (2010 – 2021), le volume financier global du plan a considérablement augmenté dès 2010, pour s'élever à plus de 1.9 milliards dans le huitième PFI.

Cette augmentation a plusieurs causes, dont notamment:

- l'introduction de plusieurs gros projets ;
- l'introduction régulière de nouveaux projets actifs ;
- l'ajustement régulier des coûts des projets en fonction de l'avancement des études ;
- la présentation au Conseil municipal de certains projets non prévus initialement dans la planification financière.

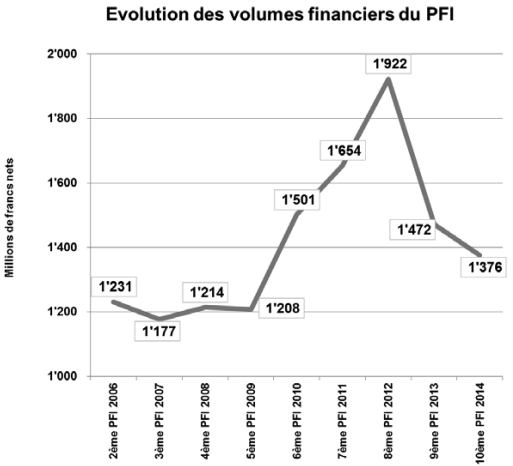

Ramené à 1.47 milliards de francs au 9ème PFI, ce volume global a été largement réduit en fonction de précédentes décisions du Conseil administratif. Pour ce 10ème PFI, ce volume est encore réduit notamment par le fait que certains projets à venir, parfois à fort impact financier, ne sont pour le moment pas chiffrés. Ils le seront ultérieurement en fonction de l'avancement des études.

Ramené sur une période de douze ans, ce volume global correspond à une dépense annuelle moyenne de l'ordre de 115 millions de francs. Cette valeur reste toutefois théorique dès lors que la planification n'est pas linéaire sur l'ensemble de l'espace temporel de douze ans prévu par le plan.

Crédits votés

Le graphique ci-après détaille les sommes annuelles brutes des crédits votés par le Conseil municipal.

Crédits votés de 2004 à 2014
2014 représente la situation provisoire au 30 juin

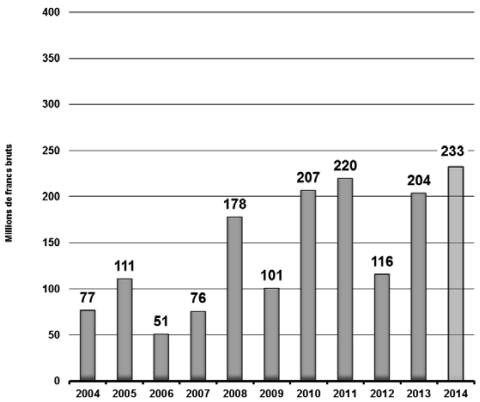

Impact financier des projets de plus de 9 millions de francs

Le nombre total de projets ou crédits répertoriés dans le PFI est d'environ 500 objets pour un total brut de 1'570 millions de francs (ou 1'380 millions de francs nets, recettes déduites).

La planification des gros projets a un impact très important sur les dépenses d'investissement. En effet, 30 projets, d'un coût unitaire de 9 millions de francs ou plus, représentent à eux seuls environ 910 millions de francs de dépenses ou 55 % des dépenses totales du Plan.

Suivi des dépenses d'investissement

Pour faciliter le suivi financier des opérations en cours de réalisation ou d'étude et de respecter le volume global annuel défini par le Conseil administratif, différents outils de « monitoring » sont en exploitation.

Suivi mensuel global

Le suivi mensuel des dépenses totales de la municipalité permet de surveiller l'évolution ou la progression de ces dépenses, en vue notamment de respecter l'enveloppe globale définie par le Conseil administratif.

L'expérience montre qu'en général la progression des dépenses est relativement linéaire sur les dix premiers mois d'une année civile. Par contre, sur les deux derniers mois, elles croissent de manière plus exponentielle, conséquence des bouclements annuels auxquelles sont astreintes les entreprises.

Suivi financier par service gestionnaire

En plus de la planification technique des différentes opérations qu'ils pilotent, les services gestionnaires doivent désormais respecter une « enveloppe » globale maximum par année. Là également, un suivi mensuel a été mis en place.

Même si la Loi sur l'administration des communes (LAC) ne fixe pas de limite dans la temporalité des dépenses d'un crédit d'engagement, un objectif annuel global des dépenses d'investissement ne pourra être maitrisé sans une planification plus fine et un respect de celles-ci par service gestionnaire.

A titre d'exemple, en matière de planification des dépenses à court terme, pour des crédits déjà votés par votre Conseil, une attention particulière est désormais portée sur le moment du démarrage de certains gros chantiers.

Méthode

L'analyse des précédents PFI montre qu'il est devenu extrêmement difficile d'élaborer, de façon fiable et avec une précision suffisante, une planification des dépenses d'investissement au-delà de l'année en cours, voire de la suivante, compte tenu des nombreux paramètres susceptibles d'influencer le planning intentionnel des projets.

Parmi ceux-ci, citons notamment :

- le délai de traitement des propositions de crédits soumises à la délibération du Conseil municipal ;
- l'incertitude liée au sort que ce dernier peut réserver à certains d'entre eux, compte tenu de majorités politiques parfois fluctuantes ;
- le risque de référendum qui touche quelques projets emblématiques ;
- l'incertitude liée au financement de tiers de dossiers particuliers ;
- le montage politique délicat de projets liés, comme par exemple l'aménagement de zones à priorité piétonne et le principe de compensation du stationnement supprimé en surface ;
- les risques d'oppositions et de recours, à toutes les phases du projet (autorisation de construire, adjudication, etc.) ;
- l'allongement du délai de traitement administratif des dossiers ;
- la coordination parfois difficile avec certains services de l'Etat ;
- la capacité de travail des services et des mandataires, etc ;
- etc.

Dans ces conditions, le Conseil administratif considère que toute planification de dépenses à moyen et long terme se révèle être un exercice périlleux, au résultat plus qu'aléatoire. Ce PFI ne saurait engager le Conseil. En effet, les listes des crédits en cours, et plus particulièrement celle des projets à venir, restent un plan d'intention.

Conclusion

Le Conseil administratif accorde une importance particulière à la gestion des investissements et à l'évolution potentielle de la dette. Il a décidé de fixer, dans le 33ème budget financier quadriennal 2015-18 (BFQ), la limite d'investissement à 130 millions de francs nets.

La question du niveau « optimal » d'endettement fait l'objet de débat dans les collectivités publiques depuis longtemps. De manière contextuelle, une croissance de l'endettement est un report de charges vers les générations futures. Ce report se justifie pleinement par la création d'une nouvelle infrastructure qui sera également transmise.

A noter aussi que les charges de fonctionnement induites par les investissements, à savoir les amortissements, les charges d'intérêt ainsi que les frais de fonctionnement des nouveaux équipements ainsi créés ont immanquablement des conséquences sur l'équilibre du budget de fonctionnement. Cependant, elles représentent les conditions cadres pour la production de richesses à venir (crèches, écoles, etc.).

Les différents projets de ce PFI visent à défendre le droit à la ville pour tous. La municipalité doit aussi répondre à des défis majeurs ou à différentes obligations avec des partenaires. Elle doit enfin entretenir avec une vision stratégique son patrimoine financier et administratif.

Ce nouveau PFI démontre notamment que les projets déjà engagés sont nombreux et, à court terme, la marge de manœuvre pour en introduire de nouveaux est ténue. Actuellement, des ressources financières importantes sont prévues dans les domaines de la culture, du logement, de l'aménagement ainsi que pour les équipements scolaires. Comme pour les précédents plans financiers, le Conseil administratif vous livre ce document stratégique en espérant qu'au-delà des seuls chiffres, il suscitera des échanges et de riches débats avec les élues et les élus du Conseil municipal.

Tableaux et graphiques

Le total du PFI cumule trois types d'objets :

- ✓ les crédits déjà votés par le Conseil municipal (sommes non encore dépensées partiellement ou en totalité) ;
- ✓ les crédits déposés au Conseil municipal ;
- ✓ les projets retenus par le Conseil administratif, c'est-à-dire les projets actifs chiffrés ou non.

Ces différents documents de synthèse sont présentés comme suit :

Tableau et graphique N° 1 – Totalité du plan

Planification des dépenses et recettes totales d'investissement.

Il s'agit des crédits votés, déposés et de la marge disponible pour de nouveaux projets actifs retenus dans le plan financier.

Le tableau détaille les dépenses et recettes annuelles.

La représentation graphique mentionne des dépenses nettes. Les couleurs sont identiques à celles des listes détaillées.

Tableau et graphique N° 2 – Totalité du plan

Ils cumulent les dépenses prévues des crédits votés, déposés et des projets actifs.
Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

Tableau et graphique N° 3 – Crédits votés et déposés

Ils cumulent les dépenses prévues des crédits votés et déposés.
Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

Tableau et graphique N° 4 – Projets actifs

Ils cumulent les dépenses des projets actifs dont l'estimation de coût est connue. Ils détaillent les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques.

Graphiques – Evolution des dépenses prévues par groupe fonctionnel

Il s'agit des crédits votés, déposés et des projets actifs cumulés et détaillés par groupes fonctionnels.
Les graphiques représentent l'évolution des dépenses totales prévues pour la période allant du 2ème au 10ème PFI.

Dépenses et recettes prévisionnelles 2015

Cette présentation compare les différentes dépenses et recettes prévisionnelles 2015 par département et service gestionnaire.

Planification estimée des dépenses des crédits votés, déposés et marge disponible pour de nouveaux projets

Situation au 30 juin 2014

(en millions de francs bruts et nets, arrondis)

Graphique N°1

33ème BFQ 2015-2018

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Totaux bruts	%	Recettes	Totaux nets
Crédits votés	139	101	88	54	37	28	20	12	-	-	-	-	**478**	*28%*	25	**453**
Crédits déposés	10	21	35	46	42	53	48	39	23	-	-	-	**317**	*19%*	113	**204**
Totaux bruts	**149**	**122**	**123**	**100**	79	81	68	51	23	-	-	-	**795**	*47%*	138	**657**
Recettes prévues (à déduire)	**14**	**7**	**7**	**25**	29	31	25	0	**-**	**-**	**-**	**-**	**138**			
Totaux nets (votés + déposés)	**135**	**115**	**116**	**75**	50	50	43	51	23	**-**	**-**	**-**				**657**
Marge pour de nouveaux projets actifs	-5	15	14	55	80	80	87	79	107	130	130	130		*53%*		**903**
Totaux annuels projetés	**130**	**130**	**130**	**130**	130	130	130	130	130	130	130	130	**1'698**	*100%*	138	**1'560**

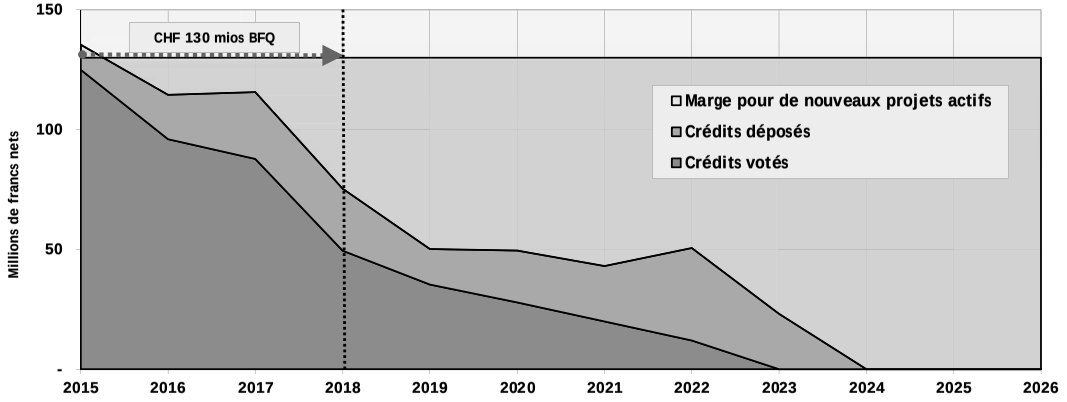

Répartition des investissements totaux par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues

(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N°2

Ces montants cumulent trois types de dépenses prévues, soit les :

- crédits déjà votés,
- crédits en cours d'examen par le Conseil municipal
- projet actif dont le chiffrage est connu.

	Groupes fonctionnels	Mios CHF	%
040	CULTURE & LOISIRS	394	*25%*
100	AMÉNAGEMENT DOMAINE PUBLIC	278	*18%*
010	LOGEMENTS	240	*15%*
030	ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE	179	*11%*
110	ADMINISTRATION GENERALE	129	*8%*
080	HYGIÈNE & SALUBRITE PUBLIQUE	100	*6%*
090	AMENAGEMENT DOMAINE PRIVE	91	*6%*
060	SOCIAL	49	*3%*
130	ACQUISITION TERRAINS	31	*2%*
050	SPORTS	30	*2%*
020	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	28	*2%*
070	SECURITE PUBLIQUE	21	*1%*
120	PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL	3	*0%*
	Total	**1'574**	*100%*

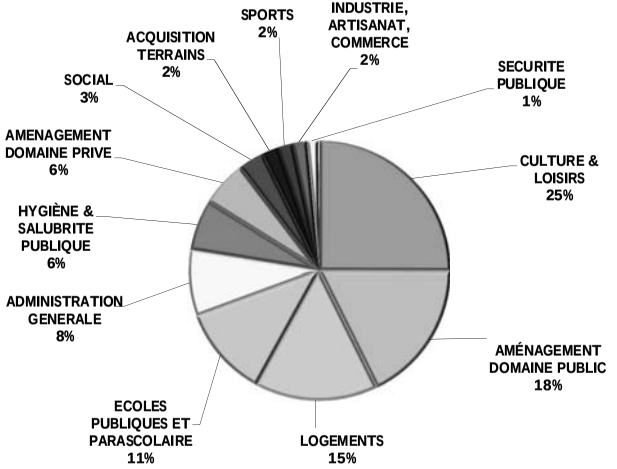

Répartition des investissements votés et déposés par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues

(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N°3

Ces montants cumulent deux types de dépenses prévues, soit les :
- crédits déjà votés,
- crédits en cours d'examen par le Conseil municipal

Groupes fonctionnels		Mios CHF	%
040	CULTURE & LOISIRS	343	*43%*
010	LOGEMENTS	165	*21%*
100	AMÉNAGEMENT DOMAINE PUBLIC	81	*10%*
030	ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE	78	*10%*
110	ADMINISTRATION GENERALE	31	*4%*
080	HYGIÈNE & SALUBRITE PUBLIQUE	25	*3%*
090	AMENAGEMENT DOMAINE PRIVE	21	*3%*
060	SOCIAL	20	*3%*
020	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	13	*2%*
050	SPORTS	10	*1%*
070	SECURITE PUBLIQUE	6	*1%*
130	ACQUISITION TERRAINS	1	*0%*
120	PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL	1	*0%*
	Total	**795**	*100%*

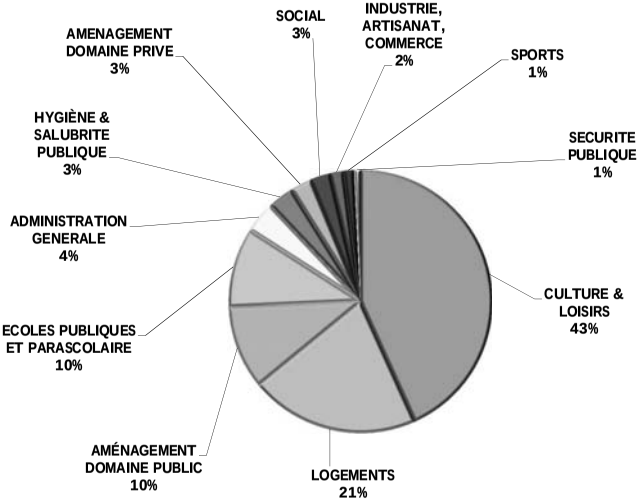

Répartition des projets actifs par groupes fonctionnels et par ordre décroissant des dépenses prévues

(en millions de francs bruts et en pourcentage, arrondis)

Graphique N°4

Ces montants cumulent les dépenses prévues des : - projets actifs dont le montant estimé est connu.

Groupes fonctionnels		Mios CHF	%
100	AMÉNAGEMENT DOMAINE PUBLIC	197	*25%*
030	ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE	101	*13%*
110	ADMINISTRATION GENERALE	98	*13%*
080	HYGIÈNE & SALUBRITE PUBLIQUE	75	*10%*
010	LOGEMENTS	74	*9%*
090	AMENAGEMENT DOMAINE PRIVE	70	*9%*
040	CULTURE & LOISIRS	52	*7%*
130	ACQUISITION TERRAINS	30	*4%*
060	SOCIAL	29	*4%*
050	SPORTS	20	*3%*
020	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE	15	*2%*
070	SECURITE PUBLIQUE	14	*2%*
120	PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL	2	*0%*
	Total	**779**	*100%*

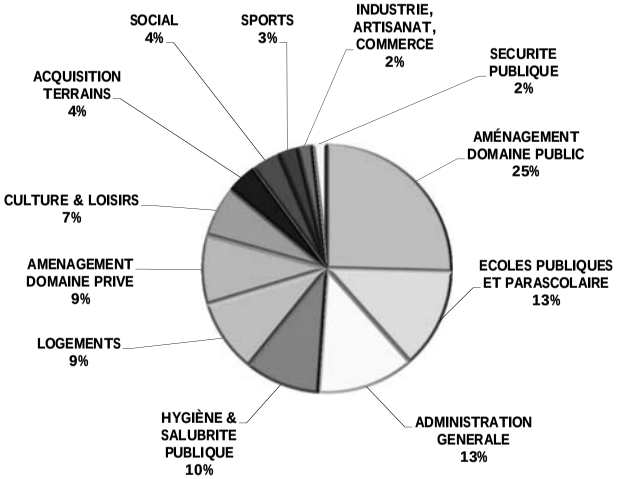

Evolution des dépenses totales prévues par groupe fonctionnel

Période allant du deuxième au dixième PFI (en mio de CHF bruts)

010 - Logements

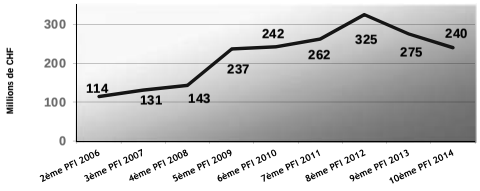

020 - Industrie, artisanat, commerce

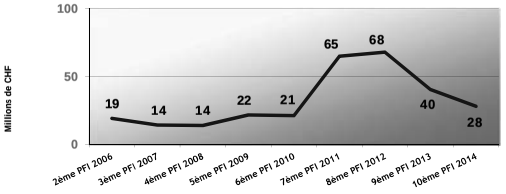

030 - Ecoles publiques & parascolaires

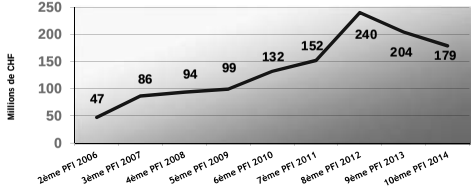

040 - Culture et loisirs

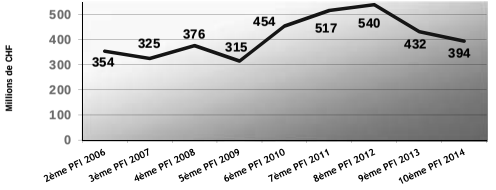

050 - Sports

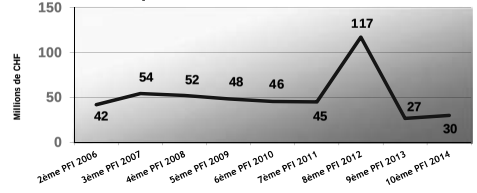

060 - Social

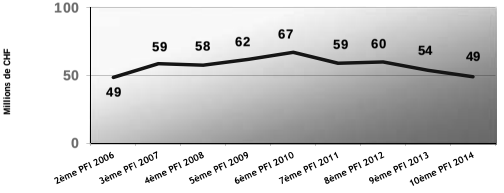

Evolution des dépenses totales prévues par groupe fonctionnel

Période allant du deuxième au dixième PFI (en mio de CHF bruts)

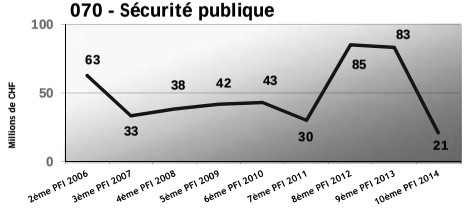

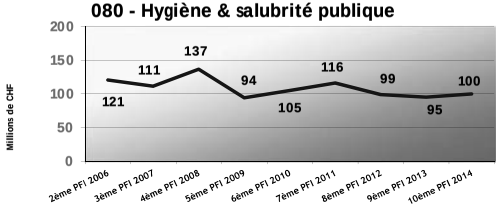

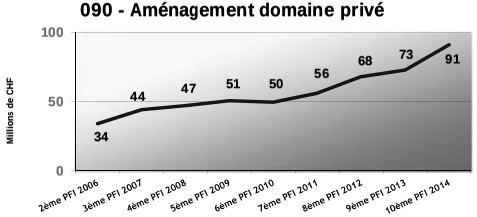

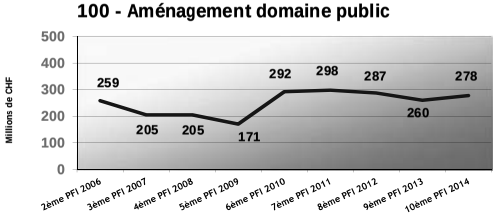

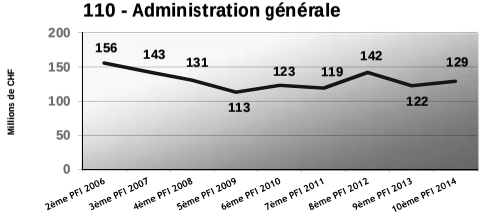

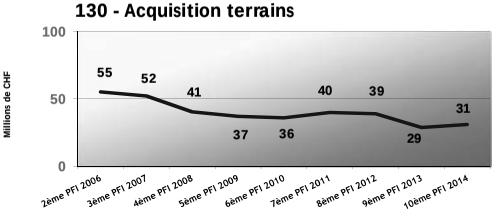

Dépenses et recettes prévisionnelles 2015 par département et service gestionnaire

Enveloppes maximum
en millions de CHF

Département des finances et du logement	Brut	Recettes	Net
DFIN - CMAI	1.4	0.0	1.4
DFL	3.3	0.0	3.3
DSIC	5.0	0.0	5.0
Totaux	**9.7**	**0.0**	**9.7**

Département des constructions et de l'aménagement	Brut	Recettes	Net
DCA	6.0	0.0	6.0
DPBA	78.0	5.0	73.0
ENE	2.0	0.2	1.8
GCI	33.0	9.0	24.0
SAM	3.0	0.0	3.0
URB	0.5	0.0	0.5
Totaux	**122.5**	**14.2**	**108.3**

Département de la culture et du sport	Brut	Recettes	Net
BGE	4.0	0.0	4.0
CJB	0.4	0.2	0.2
MAH	0.2	0.0	0.2
MEG	1.4	0.0	1.4
SAT	0.4	0.0	0.4
SPO	0.5	0.0	0.5
Totaux	**6.9**	**0.2**	**6.7**

Département de l'environnement urbain et de la sécurité	Brut	Recettes	Net
LOM	4.0	0.0	4.0
SEEP	0.1	0.0	0.1
SEVE	2.0	0.0	2.0
SIS	2.5	0.0	2.5
Totaux	**8.6**	**0.0**	**8.6**

Département de la cohésion sociale et de la solidarité	Brut	Recettes	Net
ECO	1.2	0.0	1.2
SOC	0.3	0.0	0.3
Totaux	**1.5**	**0.0**	**1.5**

Totaux généraux	**149.2**	**14.4**	**134.8**

Listes détaillées des crédits d'investissement ou projets intégrés au plan financier

Chaque objet du PFI est détaillé dans trois types de listes :

Crédits votés par le Conseil municipal
statut VOT

Opérations en cours dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan financier.

Crédits déposés au Conseil municipal
statut DEP

Projets proposés par le Conseil administratif, non votés et à l'étude du Conseil municipal dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan financier.

Projets actifs
statut PRA

Futurs projets qui sont ou seront à l'étude en vue d'être soumis ensuite à la délibération du Conseil municipal. Certains projets, dont le coût futur n'est pas encore connu, ne sont, en l'état, pas chiffrés ; ils le seront ultérieurement.

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

Opérations en cours dont des dépenses sont planifiées sur la période du plan

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
					2015	2017	2019	2021	2023	2025
					2016	2018	2020	2022	2024	2026
	10	**LOGEMENTS**								
	10	**Logements (en général)**								
010.000.07	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	21.11.2012	**200'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	1002/1	Etudes diverses du patrimoine financier 2013/14	15.01.2013		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**200'000**	**150'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	150'000
	11	**Logements nouveaux**								
011.052.02	DFL	Fondation Ville de Genève pour logement social :	19.01.2005	**20'000'000**	2'000'000	900'000	0	0	0	0
VOT	377	Financement de la fondation	15.02.2006		2'000'000	0	0	0	0	0
011.052.10	DFL	Fondation Ville de Genève pour logement social :	30.04.2014	**35'000'000**	0	5'800'000	5'800'000	5'900'000	0	0
VOT	1075	Financement de la fondation, étape 2	05.05.2014		5'800'000	5'800'000	5'900'000	0	0	0
011.056.01	DPBA	Jean-Calvin, Pélisserie (angle), rues :	22.06.2009	**1'950'000**	350'000	0	0	0	0	0
VOT	713	Concours, études imm. logements, espaces publics	28.04.2010		50'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**56'950'000**	**2'350'000**	**6'700'000**	**5'800'000**	**5'900'000**	**0**	**0**
					7'850'000	**5'800'000**	**5'900'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales*	40'300'000
	12	**Logements existants**								
012.001.04	DPBA	Jean-Robert Chouet 4, rue :	14.09.2011	**3'450'000**	1'700'000	0	0	0	0	0
VOT	902	Rénovation de l'immeuble [St 0.51]	15.04.2013		915'000	0	0	0	0	0
012.004.06	DPBA	Minoteries 1 à 7, Carouge 98 à 102, rues : [041.017]	31.10.2012	**89'200'000**	1'000'000	15'000'000	15'000'000	14'000'000	0	0
VOT	979/1	Réfection toiture, façades & inst. tech. [St 0.58]	25.03.2014		1'800'000	15'000'000	15'000'000	12'000'000	0	0
012.015.04	DPBA	Tour-de-Boël 7, rue de la :	14.09.2011	**4'476'253**	1'400'000	0	0	0	0	0
VOT	903	Rénovation de l'immeuble [St 0.48]	15.10.2012		660'000	0	0	0	0	0
012.040.04	DPBA	Lissignol 10, rue :	07.06.2011	**5'101'000**	340'000	0	0	0	0	0
VOT	895	Rénovation de l'immeuble [St 0.38]	15.10.2012		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
012.043.03	DPBA	Cordiers 8, rue des :	06.09.2010	**500'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	808/4	Etude pour rénovation & surélévation de l'immeuble	11.12.2010		150'000	0	0	0	0	0
012.043.05	DPBA	Cordiers 8, rue des :	21.01.2014	**200'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	1054/1	Etude complém. démolition & reconstruction immeuble	21.05.2014		150'000	0	0	0	0	0
012.044.04	DPBA	Etuves 15, rue des : [lié à Grenus 2]	14.10.2008	**3'826'000**	1'200'000	0	0	0	0	0
VOT	648	Rénovation du bâtiment	11.03.2009		1'090'000	0	0	0	0	0
012.044.06	DPBA	De-Grenus 2, pl. : [lié à Etuves 15]	14.10.2008	**2'869'700**	140'000	0	0	0	0	0
VOT	649	Rénovation du bâtiment	11.03.2009		0	0	0	0	0	0
012.060.10	DPBA	Grottes 8, 10, Amis 9, rues des :	15.09.2009	**650'000**	145'000	0	0	0	0	0
VOT	721/4	Etude constr. & rénov. immeubles logements	12.12.2009		0	0	0	0	0	0
012.069.10	DPBA	Lausanne 27, rue de : [040.002.02]	14.09.2010	**5'840'000**	2'500'000	0	0	0	0	0
VOT	801	Rénovation & surélévation du bâtiment [St 0.33]	23.05.2011		1'650'000	0	0	0	0	0
012.092.05	DPBA	Taconnerie 6, pl. de la :	21.01.2014	**100'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	1054/2	Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble	21.05.2014		50'000	0	0	0	0	0
012.099.03	DPBA	Zürich 40, rue de :	06.09.2010	**330'000**	0	181'900	0	0	0	0
VOT	808/6	Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble	11.12.2010		0	180'000	0	0	0	0
012.104.01	DPBA	Tours de la Jonction, périmètre des :	14.09.2011	**400'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	911/2	Concours, préétudes de rénovation	13.12.2011		200'000	0	0	0	0	0
012.810.06	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	22.06.2009	**4'036'000**	277'000	0	0	0	0	0
VOT	718	Travaux liés à la politique énergétique PF	16.02.2010		0	0	0	0	0	0
012.811.02	ENE	Divers bâtiments locatifs :	15.02.2011	**1'382'000**	90'000	0	0	0	0	0
VOT	856/2	Politique énergétique, travaux chaufferies	12.10.2011		0	0	0	0	0	0
012.811.06	ENE	Patrimoine financier :	14.09.2011	**1'136'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	905/2	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	21.03.2012		0	0	0	0	0	0
012.811.10	ENE	Bâtiments du patrimoine financier :	23.09.2013	**1'521'600**	500'000	500'000	0	0	0	0
VOT	1040/2	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	05.05.2014		500'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**125'018'553**	**9'692'000**	**15'681'900**	**15'000'000**	**14'000'000**	**0**	**0**
					7'165'000	**15'180'000**	**15'000'000**	**12'000'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**17**						*Dép. totales*	103'718'900
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**182'168'553**	**12'192'000**	**22'381'900**	**20'800'000**	**19'900'000**	**0**	**0**
					15'015'000	**20'980'000**	**20'900'000**	**12'000'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**21**						*Dép. totales*	144'168'900
	20	**INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)**								
020.014.09	DPBA	Châtelaine 43, av. de, ZIC :	17.05.2011	**1'120'000**	0	400'000	479'000	0	0	0
VOT	886	Etude image directrice & projet d'Ecopôle	26.06.2012		0	400'000	0	0	0	0
020.018.03	DPBA	Dorcière, pl., Gare routière :	21.11.2012	**300'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	1002/3	Etude pour rénovation du bâtiment	15.01.2013		0	0	0	0	0	0
020.030.02	DFL	Fondetec :	10.06.2009	**10'000'000**	1'250'000	0	0	0	0	0
VOT	711	Financement du capital de dotation	16.02.2010		0	0	0	0	0	0
020.032.02	DPBA	Mont-Blanc 8, quai du, Mouettes genevoises :	16.01.2013	**593'000**	190'000	0	0	0	0	0
VOT	1010	Transformation des vestiaires	26.02.2014		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**12'013'000**	**1'590'000**	**400'000**	**479'000**	**0**	**0**	**0**
					0	**400'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	2'869'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**12'013'000**	**1'590'000**	**400'000**	**479'000**	**0**	**0**	**0**
					0	**400'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	2'869'000
	30	**ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE**								
	30	**Constructions existantes**								
030.014.05	DPBA	Plantaporrêts 1bis, rue des - école :	21.11.2012	**300'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	1002/5	Etude création 4 salles de classes & resto scolaire	15.01.2013		0	0	0	0	0	0
030.083.04	DPBA	Crêts-de-Champel 40, ch. des :	20.03.2012	**21'522'200**	8'000'000	2'900'000	0	0	0	0
VOT	949/1	Rénovation de l'école	15.04.2013		7'800'000	0	0	0	0	0
030.083.06	DPBA	Bertrand, parc :	20.03.2012	**2'499'300**	1'000'000	0	0	0	0	0
VOT	949/2	Réalisation école provisoire	15.04.2013		200'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
030.083.08	ECO	Crêts-de-Champel 40, ch. des :	20.03.2012	**838'900**	0	448'900	0	0	0	0
VOT	949/3	Complément équipement en mobilier	15.04.2013		390'000	0	0	0	0	0
030.083.10	ENE	Crêts-de-Champel 40, ch. des :	20.03.2012	**137'400**	0	0	0	0	0	0
VOT	949/4	Equipement centrale photovoltaïque en toiture	15.04.2013		137'400	0	0	0	0	0
030.089.05	DPBA	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre :	23.03.2010	**1'950'000**	875'000	0	0	0	0	0
VOT	782	Etude rénovation enveloppe du bâtiment	13.10.2010		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**27'247'800**	**9'975'000**	**3'348'900**	**0**	**0**	**0**	**0**
					8'527'400	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales*	21'851'300
	31	**Nouvelles constructions**								
031.015.03	DPBA	Lamartine 16bis, rue :	17.01.2012	**797'000**	200'000	200'000	0	0	0	0
VOT	941	Etude compl. restaurant, locaux parascolaires, SEVE	15.10.2012		200'000	0	0	0	0	0
031.056.05	DCA	Riant-Parc 21 & Joli-Mont 17, av :	20.11.2013	**6'450'000**	0	6'450'000	0	0	0	0
VOT	1050/1	Acquisition parcelles N° 1723, 1725, 1726	21.05.2014		0	0	0	0	0	0
031.068.10	DPBA	Chandieu, périmètre de : [061.060.02]	12.09.2012	**59'993'700**	13'000'000	8'400'000	0	0	0	0
VOT	981/1	Constr. groupe scolaire, crèche, bassin natation	19.03.2013		10'000'000	5'520'000	0	0	0	0
031.068.14	ECO	Chandieu, périmètre de :	12.09.2012	**1'745'500**	0	500'000	0	0	0	0
VOT	981/2	Mobilier, équipements, jeux pour groupe scolaire	19.03.2013		1'000'000	245'500	0	0	0	0
031.068.16	SPO	Chandieu, périmètre de :	12.09.2012	**52'100**	0	0	0	0	0	0
VOT	981/4	Equipements pour bassin de natation	19.03.2013		52'100	0	0	0	0	0
031.068.18	DSIC	Chandieu, périmètre de :	12.09.2012	**30'000**	15'000	0	0	0	0	0
VOT	981/5	Informatique & téléphonie pour le bâtiment	19.03.2013		15'000	0	0	0	0	0
031.068.20	ENE	Chandieu, périmètre de :	12.09.2012	**499'800**	0	0	0	0	0	0
VOT	981/6	Construction centrale photovoltaïque en toiture	19.03.2013		499'800	0	0	0	0	0
031.068.22	GCI	Chandieu, périmètre de :	12.09.2012	**1'306'900**	600'000	306'900	0	0	0	0
VOT	981/7	Réfection du domaine public	19.03.2013		400'000	0	0	0	0	0
031.071.08	DPBA	Baulacre 8, rue, Ecole des Cropettes :	25.06.2012	**13'684'000**	5'000'000	0	0	0	0	0
VOT	969/1	Construction salle gymnastique & locaux associatifs	15.04.2013		3'020'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
031.071.10	ECO	Baulacre 8, rue, Ecole des Cropettes :	25.06.2012	**382'000**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	969/2	Mobilier salle gymnastique & locaux associatifs	15.04.2013		82'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**84'941'000**	**19'115'000**	**15'856'900**	**0**	**0**	**0**	**0**
					15'268'900	**5'765'500**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**10**						*Dép. totales*	56'006'300
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**112'188'800**	**29'090'000**	**19'205'800**	**0**	**0**	**0**	**0**
					23'796'300	**5'765'500**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**16**						*Dép. totales*	77'857'600
	40	**CULTURE & LOISIRS**								
	40	**Culture & loisirs (équipements généraux)**								
040.002.02	DPBA	Lausanne 27A, rue de : [012.069.10]	14.09.2010	**2'812'000**	1'000'000	0	0	0	0	0
VOT	802	Constr. d'un bâtiment d'ateliers d'artistes	12.10.2011		390'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'812'000**	**1'000'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					390'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	1'390'000
	41	**Bibliothèques, discothèques, vidéothèques**								
041.003.04	DFIN	Trois-Perdrix 5, pl. des; Bibliothèque de la Cité :	03.09.2012	**854'000**	854'000	0	0	0	0	0
VOT	984/1	Remplacement étagères & mobilier	30.10.2013		0	0	0	0	0	0
041.003.06	DPBA	Trois-Perdrix 5, pl. des; Bibliothèque de la Cité :	03.09.2012	**1'003'000**	600'000	0	0	0	0	0
VOT	984/2	Remplacement moquette, électricité, lustrerie	30.10.2013		0	0	0	0	0	0
041.017.04	DSIC	Minoteries 5-7, rue des : [012.004.06]	31.10.2012	**244'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	979/2	Equipement informatique de la bibliothèque	25.03.2014		0	244'000	0	0	0	0
041.017.06	DFIN	Minoteries 5-7, rue des : [012.004.06]	31.10.2012	**546'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	979/3	Achat mobilier bibliothèque & crèche	25.03.2014		0	546'000	0	0	0	0
041.022.06	BGE	Bibliothèques scientifiques du DC :	16.09.2008	**10'000'000**	2'500'000	0	0	0	0	0
VOT	629	Catalogage rétrospectif des collections	23.03.2010		1'350'000	0	0	0	0	0
041.022.08	BGE	Bibliothèques BGE et CJB :	23.11.2010	**600'000**	250'000	0	0	0	0	0
VOT	836	Désacidification d'ensembles patrimoniaux	09.05.2012		100'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
041.022.10	BGE	Tour 2, passage de la, CIG :	15.02.2011	**2'400'000**	150'600	0	0	0	0	0
VOT	852	Achat du Fonds photographique Boissonnas	23.05.2011		0	0	0	0	0	0
041.028.03	DSIC	Bibliothèques et discothèques municipales :	18.05.2005	**1'479'000**	88'000	0	0	0	0	0
VOT	408/1	Evolution systèmes information & communication	08.11.2005		0	0	0	0	0	0
041.031.00	BGE	Bastions, parc des :	23.11.2010	**500'000**	182'900	0	0	0	0	0
VOT	837/5	Genevensi@ : prestations de numérisation	16.02.2011		182'900	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**17'626'000**	**4'625'500**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'632'900	**790'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**9**						*Dép. totales*	7'048'400
	42	**Musées, conservatoire & jardin botaniques**								
042.024.08	CJB	Impératrice 1, ch de - CJB, BOT V : [Fr. 0 net]	20.01.2009	**307'300**	30'000	0	0	0	0	0
VOT	664/3	Mobilier & matériel d'exploitation	13.05.2009		0	0	0	0	0	0
042.024.10	CJB	Impératrice 1, ch de - CJB, BOT V : [Fr. 0 net]	20.01.2009	**82'100**	40'000	0	0	0	0	0
VOT	664/4	Déplacement des collections herbier	13.05.2009		22'000	0	0	0	0	0
042.034.06	DPBA	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : [Fr. 40 mio net]	13.10.2009	**63'490'000**	740'000	0	0	0	0	0
VOT	739/1	Agrandissement et rénovation du musée	23.03.2010		0	0	0	0	0	0
042.034.10	DSIC	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG :	13.10.2009	**212'400**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	739/2	Equipement matériel informatique & télécommunication	23.03.2010		0	0	0	0	0	0
042.034.13	MEG	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG :	20.02.2013	**2'140'000**	1'350'000	0	0	0	0	0
VOT	1014/2	Crédit cpl. équip. salles d'exposition & ateliers	14.05.2013		0	0	0	0	0	0
042.037.06	DPBA	Lausanne 192, rte. de, - CJB : [CHF 0 net]	19.04.2011	**13'275'921**	4'000'000	0	0	0	0	0
VOT	876/1	Rénovation bâtiment "La Console" & maison jardinier	20.03.2012		80'000	0	0	0	0	0
042.037.08	CJB	Lausanne 192, rte. de, - CJB : [CHF 0 net]	19.04.2011	**501'100**	126'000	0	0	0	0	0
VOT	876/2	Mobilier pour "La Console" & maison jardinier	20.03.2012		0	0	0	0	0	0
042.043.02	DPBA	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT II & III :	21.02.2012	**8'762'800**	2'850'000	0	0	0	0	0
VOT	944/1	Rénovation & réorganisation intérieure bâtiments	12.09.2012		1'160'000	0	0	0	0	0
042.043.04	CJB	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT II & III :	21.02.2012	**735'500**	235'000	0	0	0	0	0
VOT	944/2	Achat de mobilier & équipement	12.09.2012		200'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
042.044.05	DPBA	Puits-Saint-Pierre 6, rue du, Maison Tavel :	20.03.2012	**990'000**	0	90'000	450'000	0	0	0
VOT	951	Etude réfection façades cour & install. techniques	15.04.2013		0	450'000	0	0	0	0
042.095.06	DPBA	Stand 22, rue du :	31.10.2012	**42'185'500**	13'000'000	2'900'000	0	0	0	0
VOT	972/1	Construction dépôt collections patrimoniales	06.05.2013		8'500'000	0	0	0	0	0
042.095.10	DPBA	Saint-Georges 41, bd :	31.10.2012	**1'547'000**	520'000	0	0	0	0	0
VOT	972/3	Aménagements intérieurs abri biens culturels MHN	06.05.2013		0	0	0	0	0	0
042.095.14	MAH	Stand 22, rue & Saint-Georges 41, bd :	31.10.2012	**535'200**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	972/5à10	Mobilier & matériel MAH-MEG-SEC-ARI-BGE-MHN	06.05.2013		335'200	0	0	0	0	0
042.095.18	DSIC	Stand 22, rue & Saint-Georges 41, bd :	31.10.2012	**194'900**	0	80'000	0	0	0	0
VOT	972/11	Matériel informatique dépôts biens culturels	06.05.2013		50'000	64'900	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**134'959'721**	**23'191'000**	**3'070'000**	**450'000**	**0**	**0**	**0**
					10'347'200	**514'900**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**14**						*Dép. totales*	37'573'100
	43	**Théâtres & concerts**								
043.009.19	DPBA	Neuve, place de, Grand-Théâtre :	19.02.2013	**2'350'000**	1'000'000	0	0	0	0	0
VOT	1007	Etude compl. (3) rénovation partielle du bâtiment	23.09.2013		0	0	0	0	0	0
043.009.20	DPBA	Théâtre 11, bd. du, Grand Théâtre :	26.02.2014	**59'663'900**	0	15'000'000	13'000'000	0	0	0
VOT	1063/1-2	Rénovation partielle, extension & élévateur à décors	20.05.2014		10'000'000	15'000'000	6'663'900	0	0	0
043.011.04	DPBA	Frontenex 56, rte de; Théâtre Am Stram Gram :	23.09.2013	**1'494'400**	230'000	0	0	0	0	0
VOT	1042	Rénovation de la machinerie scénique	26.02.2014		0	0	0	0	0	0
043.042.06	DPBA	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra :	09.06.2009	**27'815'500**	5'380'000	0	0	0	0	0
VOT	704/1	Rénovation et aménagement du bâtiment	13.10.2010		2'300'000	0	0	0	0	0
043.042.10	SAT	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra :	09.06.2009	**365'700**	365'700	0	0	0	0	0
VOT	704/2	Equipement en mobilier	13.10.2010		0	0	0	0	0	0
043.042.14	DPBA	Rôtisserie 10, rue de la, Alhambra :	09.06.2009	**827'900**	77'000	0	0	0	0	0
VOT	704/4	Acquisition matériel audio & éclairage scénique cpl.	13.10.2010		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
043.051.01	DPBA	Charles-Sturm 15, rue :	19.04.2011	**1'170'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	873	Concours, étude d'un pavillon de la danse	09.05.2012		270'000	0	0	0	0	0
043.054.02	DPBA	Bâtie 10, ch. de la; anciens réservoirs :	03.11.2010	**700'000**	220'000	0	0	0	0	0
VOT	PA-116	Etude espace diffusion musiques amplifiées	03.11.2010		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**94'387'400**	**7'472'700**	**15'000'000**	**13'000'000**	**0**	**0**	**0**
					12'570'000	**15'000'000**	**6'663'900**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**8**						*Dép. totales*	69'706'600
	46	**Animations & loisirs**								
046.055.03	DPBA	Henri-Golay 40, avenue :	07.06.2011	**952'000**	570'000	0	0	0	0	0
VOT	893	Etudes de rénovation Ferme Menut-Pellet	26.06.2012		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**952'000**	**570'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	570'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**250'737'121**	**36'859'200**	**18'070'000**	**13'450'000**	**0**	**0**	**0**
					24'940'100	**16'304'900**	**6'663'900**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**33**						*Dép. totales*	116'288'100
	50	**SPORTS**								
050.002.09	DPBA	Vernier & Bois-des-Frères, rtes de :	24.06.2013	**1'440'000**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	1029	Concours, études équipements sportifs & logements	18.03.2014		440'000	0	0	0	0	0
050.012.35	URB	Queue d'Arve & Vernets, site sportif :	25.06.2012	**200'000**	120'000	0	0	0	0	0
VOT	971/3	Etude de l'image directrice	16.01.2013		0	0	0	0	0	0
050.016.03	URB	Bout-du-Monde & Vessy, site sportif : :	25.06.2012	**200'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	971/2	Etude de l'image directrice	16.01.2013		0	0	0	0	0	0
050.045.01	DPBA	Frontenex 64, rte, Stade de Richemont :	21.01.2014	**250'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	1054/3	Etude pour la couverture du stade	21.05.2014		50'000	0	0	0	0	0
050.065.01	DPBA	Eaux-Vives, site de la gare des : [061.048]	10.11.2009	**4'900'000**	600'000	1'100'000	0	0	0	0
VOT	750	Concours, étude logements & équipements publics	23.11.2011		1'300'000	1'800'000	0	0	0	0
050.065.04	GCI	Eaux-Vives, pôle de la gare des :	26.09.2011	**14'472'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	917	Travaux de préterrassement	22.02.2012		3'295'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
050.066.02	ECO	Divers lieux & parcs municipaux :	14.09.2010	**899'175**	350'000	0	0	0	0	0
VOT	811	Construction d'équipements sportifs simples	20.04.2011		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**22'361'175**	**1'820'000**	**1'100'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					5'085'000	**1'800'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**7**						*Dép. totales*	9'805'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**22'361'175**	**1'820'000**	**1'100'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					5'085'000	**1'800'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**7**						*Dép. totales*	9'805'000
	60	**SOCIAL**								
	60	**Social (équipements généraux)**								
060.011.04	DCA	René-Louis-Piachaud 4, rue :	20.11.2013	**6'460'000**	0	6'460'000	0	0	0	0
VOT	1050/3	Acquisition de l'Ancien manège	21.05.2014		0	0	0	0	0	0
060.012.02	DCA	Frontenex 5, Plateau de :	20.11.2013	**110'000**	110'000	0	0	0	0	0
VOT	1050/2	Acquisition de la Villa Frommel	21.05.2014		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**6'570'000**	**110'000**	**6'460'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	6'570'000
	61	**Enfance & jeunesse**								
061.017.08	DPBA	De-Châteaubriand 2, place :	20.02.2013	**6'193'500**	3'400'000	0	0	0	0	0
VOT	1013/1	Réalisation niveau supplémentaire de l'EVE	22.01.2014		940'000	0	0	0	0	0
061.017.10	ENE	De-Châteaubriand 2, place :	20.02.2013	**290'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	1013/2	Equipement centrale photovoltaïque	22.01.2014		290'000	0	0	0	0	0
061.017.12	SDPE	De-Châteaubriand 2, place :	20.02.2013	**155'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	1013/3	Mobilier, jeux, informatique & téléphonie	22.01.2014		155'000	0	0	0	0	0
061.021.05	DPBA	Madeleine 16, rue de la :	06.09.2010	**400'000**	100'000	100'000	0	0	0	0
VOT	807/2	Etude réfect. enveloppe & réaménagement crèche	11.12.2010		200'000	0	0	0	0	0
061.025.06	DPBA	Lamartine 2, rue, "Les Gazouillis" :	14.09.2010	**8'232'000**	408'000	0	0	0	0	0
VOT	804/1	Agrandissement & transformation de l'EVE	23.05.2011		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
061.056.01	DPBA	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" :	02.11.2011	**400'000**	0	100'000	100'000	0	0	0
VOT	927	Etude transf. en crèche	09.05.2012		0	200'000	0	0	0	0
061.057.02	DCA	Cluse, bd., (future parcelle N° 4206) :	18.01.2011	**6'690'000**	2'800'000	0	0	0	0	0
VOT	844/1	Acquisition d'une nouvelle crèche	23.11.2011		0	0	0	0	0	0
061.060.02	SDPE	Chandieu 8, rue : [031.068.10]	12.09.2012	**262'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	981/3	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	19.03.2013		262'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**22'622'500**	**6'708'000**	**200'000**	**100'000**	**0**	**0**	**0**
					1'847'000	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**8**						*Dép. totales*	9'055'000
	63	**Personnes âgées**								
063.016.02	DPBA	Espaces de quartiers - SOC [9 sites] :	19.04.2011	**4'318'000**	1'000'000	1'000'000	0	0	0	0
VOT	871/1a	Rénovation des locaux	15.04.2013		1'000'000	800'000	0	0	0	0
063.016.04	SOC	Espaces de quartiers - SOC [9 sites] :	19.04.2011	**799'000**	300'000	199'000	0	0	0	0
VOT	871/2	Mobilier, matériel et signalétique	15.04.2013		300'000	0	0	0	0	0
063.016.06	DSIC	Espaces de quartiers - SOC [9 sites] :	19.04.2011	**63'000**	20'000	20'000	0	0	0	0
VOT	871/1b	Installation de bornes Wi-Fi	15.04.2013		20'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**5'180'000**	**1'320'000**	**1'219'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'320'000	**800'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales*	4'659'000
	64	**Centres sociaux**								
064.026.03	DPBA	Saint-Jean 45, rue de :	22.09.2011	**400'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	926	Etude maison relais pour jeunes en formation	12.09.2012		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**400'000**	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	200'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**34'772'500**	**8'338'000**	**7'879'000**	**100'000**	**0**	**0**	**0**
					3'167'000	**1'000'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**14**						*Dép. totales*	20'484'000

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
	70	**SECURITE PUBLIQUE**								
	70	**Sécurité publique (équipements généraux)**								
070.002.00	DSIC	Dpt Finances et logement :	09.10.2007	**5'350'377**	800'000	350'000	0	0	0	0
VOT	569	POLYCOM - Réseau radio national sécurité	16.01.2008		800'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**5'350'377**	**800'000**	**350'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					800'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	1'950'000
	71	**Etat civil**								
071.004.01	DPBA	Mairie 37, rue de la :	21.01.2014	**200'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	1054/4	Etude réaménagement locaux service état civil	21.05.2014		150'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**200'000**	**50'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					150'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	200'000
	73	**Service d'incendie**								
073.019.27	DPBA	Vieux-Billard 11, rue du, caserne 1 :	21.01.2014	**200'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	1054/5	Etude réfection sol de la cour plus un couvert	21.05.2014		0	0	0	0	0	0
073.028.04	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	14.09.2010	**11'770'000**	2'000'000	487'000	0	0	0	0
VOT	815/1à5	Renouvellement, assainissement parc véhicules SIS	19.04.2011		1'250'000	0	0	0	0	0
073.030.04	DSIC	Étraz 128, route de l', Versoix :	20.01.2009	**500'000**	165'000	0	0	0	0	0
VOT	665/2	Connexion au réseau VG du CECOFOR	18.05.2009		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**12'470'000**	**2'315'000**	**487'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'250'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales*	4'052'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**18'020'377**	**3'165'000**	**837'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					2'200'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**5**						*Dép. totales*	6'202'000

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
	80	**HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE**								
	81	**Protection des eaux**								
081.003.03	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	08.09.2004	**5'767'360**	800'000	490'000	0	0	0	0
VOT	354	Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	18.05.2005		800'000	0	0	0	0	0
081.007.02	GCI	Boisserette & Le-Corbusier, quartier de : [101.701]	14.09.2011	**7'261'300**	1'710'000	0	0	0	0	0
VOT	915/1	Prolongement collecteur intercommunal EP	15.10.2012		0	0	0	0	0	0
081.031.08	GCI	Paix, av. de la & Mines, ch. des : [101.044.08]	10.10.2012	**4'184'600**	2'480'000	0	0	0	0	0
VOT	996/3	Travaux d'assainissement	20.02.2013		0	0	0	0	0	0
081.038.02	GCI	Malagnou, rte de : [101.701/081.007]	14.09.2011	**3'728'000**	1'860'000	0	0	0	0	0
VOT	915/2	Mise en séparatif réseau assainissement des eaux	15.10.2012		0	0	0	0	0	0
081.038.06	GCI	Charles-Martin, prom. & Malagnou, rte : [101.701]	14.09.2012	**3'912'000**	2'170'000	0	0	0	0	0
VOT	915/3	Mise en séparatif réseau assainissement des eaux	15.10.2012		0	0	0	0	0	0
081.069.02	GCI	Pradier, square : [102.750.16]	12.10.2010	**831'000**	0	831'000	0	0	0	0
VOT	819/2	Assainissement du réseau de collecteurs	18.05.2011		0	0	0	0	0	0
081.502.15	GCI	CEVA - Halte Champel/Hôpital : [102.502]	21.11.2012	**264'600**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	1004/2	Etudes d'assainissement des eaux	20.11.2013		90'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**25'948'860**	**9'120'000**	**1'321'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					890'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**7**						*Dép. totales*	11'331'000
	82	**Enlèvement & traitement des déchets**								
082.015.52	VVP	Dpt Environnement urbain et sécurité :	29.10.2013	**140'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	1044	Acquisition de 4 sondes détection anticipée verglas	25.03.2014		0	0	0	0	0	0
082.027.02	DPBA	Chantepoulet, square de : [102.750.14 - 081.068.02]	29.06.2010	**733'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	799/2	Réfection enveloppe & transformation édicule VVP	28.06.2011		0	0	0	0	0	0
082.029.01	DPBA	Locaux VVP - SEVE :	21.01.2014	**200'000**	0	100'000	0	0	0	0
VOT	1054/6	Etude aménagement vestiaires féminins	21.05.2014		100'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**1'073'000**	**100'000**	**100'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					100'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales*	300'000

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
					2015	2017	2019	2021	2023	2025
					2016	2018	2020	2022	2024	2026
	84	**Cimetières & crématoires**								
084.003.08	DPBA	Furet 71, ch. du, Cimetière de Châtelaine :	03.09.2012	**2'096'100**	1'000'000	0	0	0	0	0
VOT	993/1-2	Rénovation bâtiments & constr. columbarium	15.04.2013		800'000	0	0	0	0	0
084.003.10	DSIC	Furet 71, ch. du, Cimetière de Châtelaine :	03.09.2012	**20'600**	20'600	0	0	0	0	0
VOT	993/3	Equipement informatique des bâtiments	15.04.2013		0	0	0	0	0	0
084.003.12	SPF	Furet 71, ch. du, Cimetière de Châtelaine :	03.09.2012	**21'600**	21'600	0	0	0	0	0
VOT	993/4	Equipement en mobilier	15.04.2013		0	0	0	0	0	0
084.005.07	DPBA	Bâtie 13, ch. de la, Crématoire de Saint-Georges :	17.01.2012	**800'000**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	939	Etude rénov. enveloppe & install. techniques	15.10.2012		100'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'938'300**	**1'342'200**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					900'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	2'242'200
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**29'960'160**	**10'562'200**	**1'421'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'890'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**14**						*Dép. totales*	13'873'200
	90	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG**								
	91	**Parcs & promenades**								
091.000.03	SEVE	Dpt Environnement urbain et sécurité :	21.11.2012	**150'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	1002/7	Etudes diverses gestion & aménagement espaces verts	15.01.2013		0	0	0	0	0	0
091.007.10	ECO	Ecole Liotard & six parcs municipaux :	29.10.2013	**1'500'000**	900'000	0	0	0	0	0
VOT	1045	Mise aux normes places de jeux	25.03.2014		500'000	0	0	0	0	0
091.018.18	SEVE	Plainpalais, plaine de :	10.10.2012	**1'790'300**	990'000	0	0	0	0	0
VOT	995	Réaménagement de la pointe nord	30.10.2013		0	0	0	0	0	0
091.091.02	SEVE	Parcs et domaine public :	10.06.2009	**5'238'000**	800'000	200'000	0	0	0	0
VOT	707	Entretien et renouvellement du patrimoine arboré	29.06.2010		800'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**8'678'300**	**2'790'000**	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'300'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	4'290'000

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
					2015	2017	2019	2021	2023	2025
					2016	2018	2020	2022	2024	2026
	92	**Moyens de gestion des espaces verts**								
092.011.04	SEVE	Parc La Grange, quai Wilson, Jardin Anglais :	19.04.2011	**1'251'000**	400'000	0	0	0	0	0
VOT	881	Installation arrosage automatique	15.10.2012		234'000	0	0	0	0	0
092.017.07	DPBA	Frontenex 71, rte de, parc La Grange, "La Ferme" :	14.09.2011	**180'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	911/7	Etude de rénovation du bâtiment	13.12.2011		70'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**1'431'000**	**400'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					304'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	704'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**10'109'300**	**3'190'000**	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'604'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales*	4'994'000
	100	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**								
	100	**Aménagement DP (en général)**								
100.000.07	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	21.01.2014	**100'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	1054/7	Etudes diverses aménag. du domaine public 2014	21.05.2014		50'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**100'000**	**50'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					50'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	100'000
	101	**Rues, routes & ouvrages d'art**								
101.004.04	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	16.03.2005	**1'940'000**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	393/2	Promotion du vélo, réalisations	17.05.2006		500'000	0	0	0	0	0
101.015.04	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	01.12.1998	**9'437'500**	500'000	1'000'000	0	0	0	0
VOT	410	Entretien et rénovation du domaine public 1998	18.01.2000		500'000	1'080'000	0	0	0	0
101.016.06	GCI	Edouard-Tavan, ch. :	11.10.2005	**210'000**	0	110'000	0	0	0	0
VOT	430/3	Etude circulation, aménagement & assainissement	10.10.2007		100'000	0	0	0	0	0
101.044.05	SAM	Paix, av. de la; Eugène-Rigot, ch :	11.03.2009	**815'000**	25'000	0	0	0	0	0
VOT	679	Etudes circulation et aménagements urbains	18.05.2010		0	0	0	0	0	0
101.044.08	GCI	Paix, av. de la : [081.031.08]	10.10.2012	**4'126'600**	2'720'000	0	0	0	0	0
VOT	996/1	Réaménagement de l'avenue, partie "basse"	20.02.2013		1'000'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
101.044.10	GCI	Kazem-Radjavi, rue & Mines, ch : [102.600.27]	10.10.2012	**1'150'700**	920'000	0	0	0	0	0
VOT	996/2	Réaménagement du chemin et de la rue	20.02.2013		0	0	0	0	0	0
101.091.01	SAM	Dpt Constructions et aménagement :	09.03.2004	**2'760'000**	370'000	0	0	0	0	0
VOT	331	Etude de revêtements antibruit OPB	05.10.2004		100'000	0	0	0	0	0
101.110.04	GCI	Ferney, rte de :	07.06.2011	**2'192'500**	0	0	1'096'250	0	0	0
VOT	894/2	Mesures d'accompagnement du PLQ N° 29482	22.02.2012		0	1'096'250	0	0	0	0
101.110.09	SAM	Champ-Baron, ch. du :		**60'000**	20'000	0	0	0	0	0
VOT	911/8	Etude aménagement du prolongement du chemin	13.12.2011		0	0	0	0	0	0
101.400.15	GCI	Ecluse du Seujet : [OA 5136]	18.02.2009	**557'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	667	Subvention d'entretien et de maintenance	01.12.2009		0	225'000	0	0	0	0
101.400.58	GCI	Jonction, viaduc de la : [OA 3810]	16.01.2013	**2'586'000**	0	1'486'000	0	0	0	0
VOT	1006/1	Elargissement du tablier	25.06.2013		1'100'000	0	0	0	0	0
101.400.60	GCI	Jonction, viaduc de la : [OA 3810]	16.01.2013	**1'499'000**	0	1'369'000	0	0	0	0
VOT	1006/2	Réaménagements des accès	25.06.2013		130'000	0	0	0	0	0
101.550.02	GCI	Eugène-Rigot, ch. : [081.031.04]	21.01.2014	**4'770'000**	2'500'000	0	0	0	0	0
VOT	1058	Réaménagement du chemin	24.06.2014		2'000'000	0	0	0	0	0
101.701.06	GCI	OPB - Malagnou, route de : [081.007/038 - 101.830]	14.09.2011	**1'753'400**	1'720'000	0	0	0	0	0
VOT	915/4	Pose de revêtement phonoabsorbant	15.10.2012		0	0	0	0	0	0
101.702.10	GCI	OPB - Diverses rues :	14.09.2011	**7'924'300**	1'000'000	3'620'000	0	0	0	0
VOT	909	Travaux d'assainissement du bruit routier	21.03.2012		1'900'000	0	0	0	0	0
101.830.16	GCI	Rieu - Malagnou, secteur :	14.09.2011	**140'700**	70'000	0	0	0	0	0
VOT	915/5	Travaux d'aménagements liés PLQ 29'588	15.10.2012		0	0	0	0	0	0
101.850.01	SAM	QV - Dpt Constructions et aménagement :	20.11.2013	**467'000**	70'000	130'000	0	0	0	0
VOT	1051	Etudes pour la promotion du vélo	05.05.2014		130'000	130'000	0	0	0	0
101.900.08	SAM	Domaine public - Plan lumière : [Fr. 4.2 mio net]	01.04.2009	**5'900'000**	250'000	0	0	0	0	0
VOT	694/1à3	Remplacement 4'500 luminaires, systèmes régulation	16.09.2009		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
101.900.12	SAM	Domaine public - Plan lumière :	01.04.2009	**1'632'000**	340'000	0	0	0	0	0
VOT	695	Remplacement 450 supports d'éclairage public	16.09.2009		0	0	0	0	0	0
101.900.15	SAM	PL - Domaine public, projets pilotes :	14.09.2011	**150'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	911/10	Etude de renouvellement des éclairages publics	13.12.2011		20'000	0	0	0	0	0
101.900.16	SAM	PL - Domaine & parcs publics :	09.11.2011	**526'000**	220'000	0	0	0	0	0
VOT	935/1à3	Travaux amélioration de l'éclairage public	12.09.2012		0	0	0	0	0	0
101.900.36	SAM	Bourg-de-Four, Place du :	16.01.2013	**703'500**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	1008	Rénovation de l'éclairage public	18.03.2014		100'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**51'301'200**	**11'575'000**	**7'715'000**	**1'096'250**	**0**	**0**	**0**
					7'580'000	**2'531'250**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**22**						*Dép. totales*	30'497'500
	102	**Places, rues résidentielles, trafic modéré**								
102.020.01	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	04.12.2001	**3'685'000**	450'000	0	0	0	0	0
VOT	172	Aménag. zones circulation à 30 km/h. 1ère étape	12.02.2003		450'000	0	0	0	0	0
102.020.02	GCI	Cluse-Roseraie, Mervelet, Délices, quartiers :	27.04.2010	**1'289'030**	800'000	0	0	0	0	0
VOT	784	Améliorations et création zones 30 km/h.	19.01.2011		456'000	0	0	0	0	0
102.020.07	SAM	Dpt Constructions et aménagement :	21.01.2014	**250'000**	50'000	60'000	0	0	0	0
VOT	1054/9	Zones 30 - Etudes d'aménagement et améliorations	21.05.2014		60'000	60'000	0	0	0	0
102.033.03	GCI	QV - Mont-Blanc, pont du : [101.400.06]	15.02.2005	**1'420'000**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	387	Etude de l'élargissement du pont	08.11.2006		460'000	0	0	0	0	0
102.035.04	GCI	Rhône, place du :	04.06.2013	**664'000**	500'000	0	0	0	0	0
VOT	1023	Aménagement complémentaire	22.01.2014		0	0	0	0	0	0
102.038.05	SAM	De Grenus, place, Rousseau, Etuves, rues :	19.11.2002	**468'000**	40'000	100'000	0	0	0	0
VOT	246	Etude d'aménagement urbain	20.01.2005		100'000	0	0	0	0	0
102.066.01	SAM	Eaux-Vives, Montchoisy, rues :	12.03.2003	**1'020'000**	30'000	0	0	0	0	0
VOT	273	Etude d'aménagement urbain	07.04.2004		0	0	0	0	0	0
102.067.01	SAM	Jonction, quartier de la :	18.04.2000	**522'500**	66'000	0	0	0	0	0
VOT	46	Etude de mesures d'aménagement urbain	26.04.2002		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
102.089.04	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	19.11.2013	**681'000**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	1046	Installation de bornes télescopiques	21.05.2014		381'000	0	0	0	0	0
102.096.02	GCI	Doctoresse-Champendal, ch. : [081.062.02]	20.05.2008	**514'760**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	613/2	Aménagement en rue résidentielle	17.12.2008		0	0	0	0	0	0
102.099.01	SAM	Augustins, place des :		**90'000**	20'000	0	0	0	0	0
VOT	911/8	Concours d'aménagement	13.12.2011		0	0	0	0	0	0
102.502.01	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	23.06.2003	**2'300'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	292	CEVA - Etudes d'aménagements [081.502]	21.01.2004		0	0	0	0	0	0
102.502.03	SAM	CEVA - Eaux-Vives, site de la gare : [081.502]	18.04.2012	**2'397'600**	500'000	200'000	100'000	0	0	0
VOT	957/1	Etudes aménagements liés futures constructions	15.10.2012		450'000	200'000	0	0	0	0
102.502.05	SAM	CEVA - Eaux-Vives, nouvelle gare : [081.502]	18.04.2012	**2'478'600**	600'000	200'000	100'000	0	0	0
VOT	957/2	Etudes d'aménagement domaine public	15.10.2012		400'000	160'000	0	0	0	0
102.502.15	SAM	CEVA - Halte Champel/Hôpital : [081.502]	21.11.2012	**2'233'500**	430'000	320'000	0	0	0	0
VOT	1004/1	Etude d'aménagements d'espaces publics	20.11.2013		650'000	430'000	0	0	0	0
102.551.02	SAM	GP - Eaux-Vives, quai marchand des :	06.09.2010	**200'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	807/4	Etude d'aménagement promenade et quai marchand	11.12.2010		100'000	0	0	0	0	0
102.600.03	SAM	QV - Domaine public, abords des écoles :	14.09.2011	**200'000**	60'000	0	0	0	0	0
VOT	911/13	Etudes pour la sécurité des cheminements	13.12.2011		60'000	0	0	0	0	0
102.600.27	SAM	QV - Kazem-Radjavi, rue : [101.044.10]	14.09.2011	**190'000**	20'000	0	0	0	0	0
VOT	911/14	Etude d'aménagement existant et prolongation	13.12.2011		0	0	0	0	0	0
102.605.20	GCI	QV - Sainte-Clotilde, av.; devant l'église :	19.11.2013	**4'922'000**	100'000	2'000'000	0	0	0	0
VOT	1048	Aménagement de l'îlot & abords	18.03.2014		1'000'000	1'822'000	0	0	0	0
102.750.16	GCI	ZP - Pradier, square : [081.069.02]	12.10.2010	**3'240'000**	0	3'214'000	0	0	0	0
VOT	819/1	Travaux d'aménagement	18.05.2011		0	0	0	0	0	0
102.750.25	SAM	Grottes, place des :	14.09.2010	**185'000**	10'000	0	0	0	0	0
VOT	816/1	Etude d'aménagement (atelier urbain concertation)	22.03.2011		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
102.752.05	SAM	ZP - Première étape "stratégie de piétonnisation" :	21.01.2014	**2'335'000**	400'000	400'000	400'000	0	0	0
VOT	1060	Etudes d'aménagements et de circulation	04.06.2014		400'000	400'000	335'000	0	0	0
102.755.01	SAM	ZP - Rhône, rue du :	14.09.2011	**325'000**	170'000	0	0	0	0	0
VOT	907	Etude de circulation & d'aménagement	08.10.2013		0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**31'610'990**	**5'246'000**	**6'494'000**	**600'000**	**0**	**0**	**0**
					4'967'000	**3'072'000**	**335'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**23**						*Dép. totales*	20'714'000
	103	**Parkings publics**								
103.004.05	SAM	Cornavin, place de :	14.09.2011	**200'000**	120'000	0	0	0	0	0
VOT	911/15	Etude aménagement de surface, déplacement trémie	13.12.2011		0	0	0	0	0	0
103.005.04	GCI	Domaine public :	25.06.2012	**3'331'000**	1'600'000	0	0	0	0	0
VOT	965/1-2	Subvention & réalisation stations vélos (VLS)	16.01.2013		1'731'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**3'531'000**	**1'720'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'731'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	3'451'000
	104	**Bâtiments, édicules publics**								
104.000.04	DPBA	Dpt Constructions et aménagement :	19.04.2011	**4'260'000**	1'300'000	0	0	0	0	0
VOT	875	Rénovation des toilettes publiques - Etape 2	15.10.2012		1'190'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**4'260'000**	**1'300'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'190'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	2'490'000
	106	**Transports publics**								
106.084.03	SAM	Petit-Saconnex, quartier du - TPG :	12.03.2003	**570'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	271	Etudes d'aménag. urb. liés à la restruct. ligne N°3	23.06.2003		70'000	0	0	0	0	0
106.094.04	GCI	Principaux arrêts lignes TPG :	15.02.2011	**580'000**	510'000	0	0	0	0	0
VOT	851	Pose supports signalétiques unifiés, 2ème phase	02.04.2012		0	0	0	0	0	0
106.095.02	SAM	Territoire municipal :	21.02.2012	**960'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	940	Projet minibus urbain (lignes 32, 35 ou 36)	15.10.2012		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					
					2015	2017	2019	2021	2023	2025
					2016	2018	2020	2022	2024	2026
106.096.01	SAM	GP - Frontenex, av. & rte :	21.11.2012	**200'000**	50'000	0	0	0	0	0
VOT	1002/9	Etudes d'aménagement liées aux TPG	15.01.2013		50'000	0	0	0	0	0
106.507.02	GCI	QV - Diverses rues - TPG :	21.02.2012	**5'960'400**	1'400'000	0	0	0	0	0
VOT	948	Réhaussement de 12 arrêts de tram	15.10.2012		2'690'000	0	0	0	0	0
106.520.08	GCI	Carrefours, chaussées, arrêts, etc. - TPG :	15.01.2008	**4'580'160**	1'200'000	0	0	0	0	0
VOT	588	Travaux liés au plan directeur TC 2007-2010	28.04.2008		1'320'000	0	0	0	0	0
106.520.11	SAM	Dpt Constructions et aménagement :	21.11.2012	**200'000**	60'000	30'000	0	0	0	0
VOT	1002/10	Etudes aménag. urbain liées plan dir. TC 2013-2014	15.01.2013		60'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**13'050'560**	**3'370'000**	**30'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					4'190'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**7**						*Dép. totales*	7'590'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**103'853'750**	**23'261'000**	**14'239'000**	**1'696'250**	**0**	**0**	**0**
					19'708'000	**5'603'250**	**335'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**56**						*Dép. totales*	64'842'500
	110	**ADMINISTRATION GENERALE**								
	111	**Administration générale - objets mobiliers**								
111.007.20	DSIC	Dpt Finances et logement :	12.05.2009	**880'000**	105'000	0	0	0	0	0
VOT	698/3	Système de gestion parc immobilier, 1ère étape	01.12.2009		0	0	0	0	0	0
111.011.06	DSIC	Dpt Finances et logement :	12.05.2009	**4'500'000**	350'000	0	0	0	0	0
VOT	698/1	Redéploiement du réseau de la Ville de Genève	01.12.2009		0	0	0	0	0	0
111.030.11	DSIC	Dpt Finances et logement :	07.09.2004	**3'938'270**	40'000	0	0	0	0	0
VOT	359	Plan informatique quadriennal (PIQ) 2004	27.06.2005		0	0	0	0	0	0
111.030.12	DSIC	Dpt Finances et logement :	16.01.2007	**3'997'787**	180'000	0	0	0	0	0
VOT	522/1à3	11ème PIQ - Plan informatique quadriennal	21.03.2007		0	0	0	0	0	0
111.030.14	DSIC	Dpt Finances et logement :	12.05.2009	**6'968'865**	750'000	0	0	0	0	0
VOT	698/2	1er PSIC - Plan biennal systèmes d'information	01.12.2009		450'000	0	0	0	0	0
111.030.16	DSIC	Dpt Finances et logement :	12.05.2009	**200'000**	130'000	0	0	0	0	0
VOT	698/4	Système d'information et équipement CM	01.12.2009		0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
111.030.24	DSIC	Dpt Finances et logement :	23.11.2010	**7'140'840**	1'000'000	548'000	0	0	0	0
VOT	837/1	2ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	16.02.2011		725'000	0	0	0	0	0
111.030.26	DRH	Saint-Pierre 2, cour de, DRH :	23.11.2010	**300'000**	0	170'000	0	0	0	0
VOT	837/4	Numérisation des dossiers du personnel	16.02.2011		130'000	0	0	0	0	0
111.030.27	DRH	Saint-Pierre 2, cour de, DRH :	01.11.2011	**960'000**	0	530'000	0	0	0	0
VOT	918	Préparation dossiers papier du personnel	26.06.2012		430'000	0	0	0	0	0
111.034.14	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	02.11.2011	**6'175'000**	2'350'000	0	0	0	0	0
VOT	929/1-2	Renouvellement planifié de véhicules (hors SIS)	26.06.2012		520'000	0	0	0	0	0
111.034.16	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	02.11.2011	**5'492'000**	1'300'000	0	0	0	0	0
VOT	929/3-4	Renouvellement anticipé de véhicules (hors SIS)	26.06.2012		540'000	0	0	0	0	0
111.047.10	DFIN	Dpt Finances et logement :	25.06.2007	**1'967'200**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	554/1-2	8ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	28.04.2008		0	0	0	0	0	0
111.047.11	DFIN	Dpt Finances et logement :	16.09.2009	**2'844'800**	400'000	0	0	0	0	0
VOT	722/1-2	9ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	19.04.2011		240'000	0	0	0	0	0
111.047.12	DFIN	Dpt Finances et logement :	17.09.2013	**2'400'000**	200'000	700'000	340'000	0	0	0
VOT	1033/1à3	10ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	25.03.2014		460'000	650'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**47'764'762**	**6'905'000**	**1'948'000**	**340'000**	**0**	**0**	**0**
					3'495'000	**650'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**14**						*Dép. totales*	13'338'000
	112	**Administration générale - objets immobiliers**								
112.000.04	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	15.09.2009	**200'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	721/11	Etudes diverses du patrimoine administratif 2010	12.12.2009		0	0	0	0	0	0
112.000.05	DCA	Dpt Constructions et aménagement :	06.09.2010	**200'000**	100'000	0	0	0	0	0
VOT	807/5	Etudes diverses du patrimoine administratif 2011/12	11.12.2010		100'000	0	0	0	0	0
112.013.06	DPBA	Divers bâtiments propriété VDG :	16.02.2010	**2'299'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	771	Mise à jour installations sécurité, mise en passe	27.09.2010		0	0	0	0	0	0
112.042.03	DPBA	La Grange, villa :	06.09.2010	**400'000**	0	150'000	0	0	0	0
VOT	807/6	Etude pour la rénovation des salons	11.12.2010		150'000	100'000	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
112.061.01	DPBA	Hôtel-de-Ville 5, rue de l' :	14.09.2011	**150'000**	80'000	0	0	0	0	0
VOT	911/16	Etude pour réaménag. rez et sécurisation bâtiment	13.12.2011		0	0	0	0	0	0
112.811.02	ENE	Divers bâtiments administratifs :	15.02.2011	**938'000**	180'000	0	0	0	0	0
VOT	856/1	Politique énergétique, travaux chaufferies	12.10.2011		0	0	0	0	0	0
112.811.08	ENE	Patrimoine administratif :	14.09.2011	**1'314'800**	300'000	0	0	0	0	0
VOT	905/1	Travaux de rénovation de chaufferies vêtustes	21.03.2012		0	0	0	0	0	0
112.811.10	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	23.09.2013	**477'000**	150'000	177'000	0	0	0	0
VOT	1040/1	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	05.05.2014		150'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**5'978'800**	**1'110'000**	**327'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					400'000	**100'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**8**						*Dép. totales*	1'937'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**53'743'562**	**8'015'000**	**2'275'000**	**340'000**	**0**	**0**	**0**
					3'895'000	**750'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**22**						*Dép. totales*	15'275'000
	120	**PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL**								
120.007.02	URB	Dpt Constructions et aménagement :	22.06.2009	**292'000**	80'000	0	0	0	0	0
VOT	717	Maquette Ville de Genève - Digitalisation 73 plans	02.11.2011		15'000	0	0	0	0	0
120.010.00	SAM	Voie verte, rives droite & gauche :	14.10.2008	**150'000**	25'000	0	0	0	0	0
VOT	652/11	Etude d'aménagement [130.020.00]	23.06.2009		20'000	0	0	0	0	0
120.011.01	SAM	Voie verte d'agglomération :	12.10.2010	**991'500**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	824	Etudes de faisabilité aménagement de six tronçons	18.05.2011		55'000	0	0	0	0	0
120.012.01	URB	Lyon & Bourgogne, rue de; secteur :	17.04.2012	**150'000**	20'000	0	0	0	0	0
VOT	954	Plan directeur de quartier "Bourgogne"	23.04.2013		0	0	0	0	0	0
120.014.03	GCI	Cornavin, extension gare CFF :	21.01.2014	**350'000**	150'000	0	0	0	0	0
VOT	1054/10	Etudes avant-projet liées avec la gare souterraine	21.05.2014		0	0	0	0	0	0
120.015.01	URB	Praille-Acacias-Vernets, quartier du :	23.04.2013	**458'000**	200'000	0	0	0	0	0
VOT	1020	Etude d'aménagement développement PAV	20.11.2013		100'000	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'391'500**	**625'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					190'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales*	815'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**2'391'500**	**625'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					190'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales*	815'000
	130	**ACQUISITION DE TERRAINS**								
130.015.00	DCA	Grottes, quartier des, îlots 5 et 7 : [130.023.02]	09.03.2005	**600'000**	0	0	0	0	0	0
VOT	401	Recettes à recevoir, échanges fonciers (CHF 2.6 Mio)	17.05.2005		0	0	0	0	0	0
130.023.02	DCA	Grottes, quartier des : [103.002.04 & 130.015.00]	14.10.2009	**1'013'200**	0	0	0	0	0	0
VOT	744/1	Droit d'emption sur la parcelle N° 2559	23.03.2010		0	1'013'200	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**1'613'200**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**1'013'200**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	1'013'200
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**1'613'200**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					0	**1'013'200**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	1'013'200
		TOTAUX GÉNÉRAUX :		**833'932'998**	**138'707'400**	**88'008'700**	**36'865'250**	**19'900'000**	**0**	**0**
					101'490'400	**53'616'850**	**27'898'900**	**12'000'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**206**						*Dép. totales*	478'487'500

Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal

Projets proposés par le Conseil administratif,

non votés, à l'étude du Conseil municipal

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif, à l'étude du Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
	10	**LOGEMENTS**								
	12	**Logements existants**								
012.036.14	DPBA	Lissignol 1-3, rue :	31.10.2012	**7'277'000**	0	3'200'000	0	0	0	0
DEP	978	Rénovation de l'immeuble [St 0.34]			1'300'000	2'688'800	0	0	0	0
012.060.04	DPBA	Grottes 6, 6bis, Amis 5, rues des :	14.09.2011	**13'984'000**	0	0	1'000'000	5'000'000	0	0
DEP	916/1	Rénovation des immeubles [St 0.34/0.28]			0	0	3'000'000	4'556'500	0	0
012.060.06	DPBA	Grottes 6, 6bis, Amis 5, rues des :	14.09.2011	**185'000**	0	0	0	0	0	0
DEP	916/2	Pose cellules photovoltaïques en toiture			0	0	0	185'000	0	0
012.810.02	ENE	Patrimoine financier : [Fr. 0 Net]	30.04.2014	**314'400**	0	164'400	0	0	0	0
DEP	1069/2	Réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction			150'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**21'760'400**	**0**	**3'364'400**	**1'000'000**	**5'000'000**	**0**	**0**
					1'450'000	**2'688'800**	**3'000'000**	**4'741'500**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	21'244'700
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**21'760'400**	**0**	**3'364'400**	**1'000'000**	**5'000'000**	**0**	**0**
					1'450'000	**2'688'800**	**3'000'000**	**4'741'500**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	21'244'700
	20	**INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE**								
020.025.04	DPBA	Grand-Rue 39; Café de l'Hôtel-de-Ville :	26.02.2014	**2'463'000**	1'500'000	0	0	0	0	0
DEP	1062/1-2	Rénovation du restaurant & mobilier			963'000	0	0	0	0	0
020.027.06	DPBA	Lausanne 126, rue de, restaurant "Perle du Lac" :	31.10.2012	**7'786'000**	0	4'000'000	0	0	0	0
DEP	976	Rénovation complète du restaurant			1'000'000	2'786'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**10'249'000**	**1'500'000**	**4'000'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'963'000	**2'786'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	10'249'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**10'249'000**	**1'500'000**	**4'000'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					1'963'000	**2'786'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	10'249'000

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif, à l'étude du Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
	40	**CULTURE & LOISIRS**								
	42	**Musées, conservatoire & jardin botaniques**								
042.009.10	DPBA	Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire :	29.04.2014	**127'152'000**	0	4'000'000	16'000'000	26'000'000	23'152'000	0
DEP	1073/1	Restauration, agrandissement & frais induits			0	6'000'000	26'000'000	26'000'000	0	0
042.009.14	MAH	Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire :	29.04.2014	**4'312'000**	0	0	1'400'000	0	0	0
DEP	1073/2	Développement d'équipements multimédia			0	1'500'000	1'412'000	0	0	0
042.009.16	DSIC	Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire :	29.04.2014	**600'000**	0	100'000	0	100'000	0	0
DEP	1073/3	Equipement matériel informatique & télécommunication			100'000	200'000	100'000	0	0	0
042.009.18	MAH	Charles-Galland 2, rue - Musée d'art et d'histoire :	29.04.2014	**651'000**	0	0	0	300'000	0	0
DEP	1073/4	Mobilier & matériel d'exploitation			0	0	0	351'000	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**132'715'000**	**0**	**4'100'000**	**17'400'000**	**26'400'000**	**23'152'000**	**0**
					100'000	**7'700'000**	**27'512'000**	**26'351'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	132'715'000
	43	**Théâtres & concerts**								
043.007.04	DPBA	Gare des Eaux-Vives, futur quartier de la :	23.06.2014	**90'832'000**	0	12'000'000	18'000'000	16'000'000	0	0
DEP	1085/1-2	Construction Nouvelle Comédie & matériel scénique			2'000'000	18'000'000	18'000'000	6'832'000	0	0
043.007.10	SEC	Gare des Eaux-Vives, Nouvelle Comédie :	23.06.2014	**3'055'000**	0	0	0	1'000'000	0	0
DEP	1085/3à5	Matériel informatique, tech., mobilier, luminaires			0	0	1'000'000	1'055'000	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**93'887'000**	**0**	**12'000'000**	**18'000'000**	**17'000'000**	**0**	**0**
					2'000'000	**18'000'000**	**19'000'000**	**7'887'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	93'887'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**226'602'000**	**0**	**16'100'000**	**35'400'000**	**43'400'000**	**23'152'000**	**0**
					2'100'000	**25'700'000**	**46'512'000**	**34'238'000**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales*	226'602'000
	80	**HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE**								
	81	**Protection des eaux & de l'environnement**								
081.026.02	GCI	Puits-Saint-Pierre, r. du : [101.018.24]	19.11.2013	**103'400**	103'400	0	0	0	0	0
DEP	1047/2	Construction & rénovation des collecteurs			0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif, à l'étude du Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
081.026.04	GCI	Puits-Saint-Pierre, r. du : [101.018.24]	19.11.2013	**250'000**	250'000	0	0	0	0	0
DEP	1047/3	Création local recyclage pour la fontaine			0	0	0	0	0	0
081.502.04	GCI	CEVA - Chamonix-Viollier, future promenade : [102]	23.06.2014	**1'610'000**	800'000	0	0	0	0	0
DEP	1081/2	Construction, réhabilitation réseau assainissement			810'000	0	0	0	0	0
081.502.08	GCI	CEVA - Gare Eaux-Vives, secteur de la : [102.502]	23.06.2014	**9'268'000**	1'000'000	2'500'000	768'000	0	0	0
DEP	1081/3	Constr. collecteurs EP "Frontenex 2" & r. adjacentes			2'500'000	2'500'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**11'231'400**	**2'153'400**	**2'500'000**	**768'000**	**0**	**0**	**0**
					3'310'000	**2'500'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	11'231'400
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**11'231'400**	**2'153'400**	**2'500'000**	**768'000**	**0**	**0**	**0**
					3'310'000	**2'500'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	11'231'400
	90	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG**								
	91	**Parcs & promenades**								
091.011.04	SEVE	Onze parcs publics, squares & promenades :	30.04.2014	**2'966'500**	300'000	700'000	566'500	0	0	0
DEP	1071	Remise en état des chemins piétonniers			700'000	700'000	0	0	0	0
091.018.14	GCI	Plainpalais, plaine de :	10.10.2012	**11'409'000**	0	1'000'000	3'400'000	0	0	0
DEP	994	Aménagement de l'allée périphérique			0	4'000'000	3'364'000	0	0	0
091.098.02	GCI	Saules, sentier des :	23.06.2014	**1'044'100**	700'000	0	0	0	0	0
DEP	1084	Travaux d'aménagement			344'100	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**15'419'600**	**1'000'000**	**1'700'000**	**3'966'500**	**0**	**0**	**0**
					1'044'100	**4'700'000**	**3'364'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales*	15'774'600
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**15'419'600**	**1'000'000**	**1'700'000**	**3'966'500**	**0**	**0**	**0**
					1'044'100	**4'700'000**	**3'364'000**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales*	15'774'600
	100	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**								
	101	**Rues, routes & ouvrages d'art**								
101.018.24	GCI	Puits-Saint-Pierre, r. du : [081.026.02/04]	19.11.2013	**307'000**	307'000	0	0	0	0	0
DEP	1047/1	Travaux de pavage			0	0	0	0	0	0

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif, à l'étude du Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
101.018.26	GCI	Etienne-Dumont & Maurice, r. :	21.05.2014	**758'000**	600'000	0	0	0	0	0
DEP	1077	Travaux de pavage			158'000	0	0	0	0	0
101.400.40	GCI	Carouge, pont de : [OA 5203]	19.02.2013	**6'764'450**	0	2'000'000	0	0	0	0
DEP	1009	Restauration du pont (partic. commune de Carouge)			2'000'000	2'764'450	0	0	0	0
101.702.11	SAM	OPB - Diverses rues :	30.04.2014	**1'944'000**	200'000	600'000	0	0	0	0
DEP	1061	Etudes assainissement bruit routier, 2ème tranche			600'000	544'000	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**9'773'450**	**1'107'000**	**2'600'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					2'758'000	**3'308'450**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**4**						*Dép. totales*	9'773'450
	102	**Places, rues résidentielles, trafic modéré**								
102.101.02	LOM	Territoire municipal :	30.04.2014	**900'000**	300'000	0	0	0	0	0
DEP	1072	Remise en état du parc de bancs publics			600'000	0	0	0	0	0
102.502.08	GCI	CEVA - Chamonix-Viollier, future promenade :	23.06.2014	**5'403'400**	3'000'000	0	0	0	0	0
DEP	1081/1	Travaux préparatoires & terrassements			2'403'400	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**6'303'400**	**3'300'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					3'003'400	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	6'303'400
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**16'076'850**	**4'407'000**	**2'600'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
					5'761'400	**3'308'450**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**6**						*Dép. totales*	16'076'850
	110	**ADMINISTRATION GENERALE**								
	111	**Administration générale - objets mobiliers**								
111.030.28	DSIC	Dpt Finances et logement :	25.03.2014	**220'000**	220'000	0	0	0	0	0
DEP	1065/2	Système d'information et équipement du CM 2015-20			0	0	0	0	0	0
111.030.30	DSIC	Dpt Finances et logement :	25.03.2014	**6'400'000**	1'000'000	1'500'000	900'000	0	0	0
DEP	1065/1	3ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information			1'500'000	1'500'000	0	0	0	0
111.034.18	LOM	Administration municipale :	23.06.2014	**8'295'000**	0	2'600'000	0	0	0	0
DEP	1082/1-2	Renouvellement de véhicules lourds, légers et engins			3'000'000	2'695'000	0	0	0	0

Crédits d'investissements déposés par le Conseil administratif, à l'étude du Conseil municipal

N° PFI / Statut	N° Groupe Gestionnaire / N° PR	Localisation / Libellé	Dates de dépôt	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts) 2015 / 2016	2017 / 2018	2019 / 2020	2021 / 2022	2023 / 2024	2025 / 2026
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**14'915'000**	**1'220'000**	**4'100'000**	**900'000**	**0**	**0**	**0**
					4'500'000	**4'195'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**3**						*Dép. totales*	14'915'000
	112	**Administration générale - objets immobiliers**								
112.030.01	DPBA	François-Dussaud 10, rue - GCI/LOM/VVP :	23.11.2010	**1'793'000**	0	0	0	0	0	0
DEP	840	Etude réaménagement dépôt, halle vhc & bâtiments			0	0	0	0	0	0
112.810.02	ENE	Patrimoine administratif : [Fr. 0 Net]	30.04.2014	**326'300**	0	176'300	0	0	0	0
DEP	1069/1	Réseau de chaleur renouvelable CADéco Jonction			150'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**2'119'300**	**0**	**176'300**	**0**	**0**	**0**	**0**
					150'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**2**						*Dép. totales*	326'300
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**17'034'300**	**1'220'000**	**4'276'300**	**900'000**	**0**	**0**	**0**
					4'650'000	**4'195'000**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**5**						*Dép. totales*	15'241'300
	120	**PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL**								
120.016.03	SAM	Rade de Genève, espaces publics :	05.05.2014	**450'000**	200'000	0	0	0	0	0
DEP	1076	Concours d'idées & de projet d'aménagement			250'000	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		**450'000**	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					250'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	450'000
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		**450'000**	**200'000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
					250'000	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**1**						*Dép. totales*	450'000
		TOTAUX GÉNÉRAUX :		**318'823'550**	**10'480'400**	**34'540'700**	**42'034'500**	**48'400'000**	**23'152'000**	**0**
					20'528'500	**45'878'250**	**52'876'000**	**38'979'500**	**0**	**0**
		Nombre d'objets :	**31**						*Dép. totales*	316'869'850

Projets actifs

Il s'agit de futurs projets qui sont ou seront à l'étude en vue d'être soumis ensuite à la délibération du Conseil municipal. Certains projets, dont le coût futur n'est pas encore connu, ne sont, en l'état, pas chiffrés ; ils le seront ultérieurement.

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
			10	**LOGEMENTS**			
			10	**Logements (en général)**			
010.000.09	DCA	GIM		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine financier 2015/16	2014	200'000
010.000.11	DCA	GIM		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine financier 2017/18	2016	200'000
010.000.13	DCA	GIM		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine financier 2019/20	2018	200'000
010.000.15	DCA	GIM		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine financier 2021/22	2020	200'000
010.000.17	DCA	GIM		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine financier 2023/24	2022	200'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**1'000'000**
			11	**Logements nouveaux**			
011.060.12	DPBA	GIM		Grottes 8, rue des : [012.060.12]	Construction d'un immeuble de logements	2014	6'550'000
011.063.02	DCA	GIM		Vernier 113, rte de :	Acquisition d'un immeuble, logement & artisanat	2016	16'000'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**22'550'000**
			12	**Logements existants**			
012.002.14	DPBA	GIM		Navigation 36, rue de la :	Rénovation de l'immeuble [St 0.27]	2015	4'600'000
012.002.18	DPBA	GIM		Navigation 38, rue de la :	Rénovation de l'immeuble [St 0.35]	2015	5'000'000
012.043.06	DPBA	GIM		Cordiers 8, rue des :	Démolition & reconstruction de l'immeuble [St 0.33]	2014	5'800'000
012.049.06	DPBA	GIM		Goetz-Monin 8, rue :	Rénovation de l'immeuble [St 0.38]	2014	6'700'000
012.051.05	DPBA	GIM		Navigation 4, place; Léman 11, rue :	Etude de rénovation de l'immeuble	2018	800'000
012.051.08	DPBA	GIM		Navigation 4, place de la, Fonds Galland :	Rénovation de l'immeuble [St 0.55]	2021	4'200'000
012.051.12	DPBA	GIM		Léman 11, rue du, Fonds Galland :	Rénovation de l'immeuble [St 0.51]	2021	3'700'000
012.060.12	DPBA	GIM		Grottes 10, rues des : [011.060.12]	Rénovation immeubles de logements [St 0.25]	2014	2'000'000
012.092.06	DPBA	GIM		Taconnerie 6, pl. de la :	Rénovation de l'immeuble [St 0.41]	2015	2'700'000
012.095.05	DPBA	GIM		Hoffmann 4 à 8, Schaub 41 à 45, Servette 100, rues :	Etude de rénovation des immeubles		*à chiffrer*
012.095.08	DPBA	GIM		Hoffmann 4 à 8, Schaub 41 à 45, Servette 100, rues :	Rénovation des immeubles [St 0.76]		*à chiffrer*
012.099.06	DPBA	GIM		Zürich 40, rue de :	Transformation et rénovation de l'immeuble [St 0.35]	2017	3'000'000
012.104.07	DPBA	GIM		Sainte-Clotilde, av. & Ernest-Ansermet, quai :	Etude réfection enveloppes & installations techn.		*à chiffrer*
012.104.08	DPBA	GIM		Jonction - Sainte-Clotilde 20-22, avenue :	Rénovation des immeubles [St 0.54]		*à chiffrer*
012.104.10	DPBA	GIM		Jonction - Ernest-Ansermet 36-38, quai :	Rénovation des immeubles [St 0.55]		*à chiffrer*
012.104.14	DPBA	GIM		Jonction - Ernest-Ansermet 40-42, quai :	Rénovation des immeubles [St 0.55]		*à chiffrer*
012.104.22	DPBA	GIM		Jonction - Deux-Ponts 29-31-33, rue des :	Rénovation des immeubles [St 0.59]		*à chiffrer*
012.104.26	DPBA	GIM		Jonction - Vélodrome 4-6-8-10-12-14, rue du :	Rénovation des immeubles [St 0.58]		*à chiffrer*

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
012.810.08	ENE	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PF	2015	3'000'000
012.810.12	ENE	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PF	2018	3'000'000
012.810.14	ENE	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PF	2021	3'000'000
012.810.30	ENE	ENE	Patrimoine de la Ville de Genève :	Stratégie électrique, 1ère étape	2014	1'200'000
012.811.12	ENE	GIM	Patrimoine financier :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2016	1'000'000
012.811.14	ENE	GIM	Patrimoine financier :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2018	1'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**50'700'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**74'250'000**
			20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)			
020.005.06	DPBA	GIM	Vélodrome 2, rue du, Cité Jonction :	Sécurité incendie du centre artisanal	2014	2'500'000
020.014.12	DPBA	DFL	Châtelaine 43, av. de, ZIC :	Réalisation d'un Ecopôle		*à chiffrer*
020.016.07	DPBA	DFL	Gustave-Ador 78, quai, Eaux-Vives, parc des :	Etude pour réhabilitation dépendances du restaurant	2016	400'000
020.016.08	DPBA	DFL	Gustave-Ador 78, quai, Eaux-Vives, parc des :	Réhabilitation dépendances du restaurant		*à chiffrer*
020.018.06	DPBA	GIM	Dorcière, pl., Gare routière :	Rénovation du bâtiment	2015	2'200'000
020.030.04	DFL	DFL	Fondetec :	Financement capital de dotation, étape 2	2014	10'000'000
020.035.02	DPBA	DFL	Général-Guisan 34, quai du :	Rénovation des façades de l'hôtel Métropole		*à chiffrer*
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**15'100'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**15'100'000**
			30 ECOLES PUBLIQUES & PARASCOLAIRE			
			30 Constructions existantes			
030.003.05	DPBA	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	Etude pour rénovation du bâtiment & agrandissement	2016	3'000'000
030.003.06	DPBA	ECO	Liotard 66, rue, Ecole Liotard :	Rénovation du bâtiment & agrandissement		*à chiffrer*
030.014.06	DPBA	ECO	Plantaporrêts 1bis, rue des - école :	Création de quatre salles d'enseignement	2015	2'700'000
030.018.03	DPBA	ECO	Aïre 1, av. d', Ecole des Charmilles :	Etude pour rénovation de l'école		*à chiffrer*
030.018.06	DPBA	ECO	Aïre 1, av. d', Ecole des Charmilles :	Rénovation de l'école		*à chiffrer*
030.036.10	DPBA	ECO	Baulacre 8, rue, Ecole des Cropettes :	Réfection complète de la toiture	2015	2'600'000
030.085.09	DPBA	ECO	Bâtiments scolaires VDG :	Etudes sécurisation des accès bâtiments	2014	400'000
030.085.10	DPBA	ECO	Bâtiments scolaires VDG :	Sécurisation des accès des bâtiments	2017	5'000'000
030.089.06	DPBA	ECO	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre :	Rénovation enveloppe du bâtiment	2015	38'050'000
030.098.00	DPBA	ECO	Restaurants scolaires, cinq sites :	Réorganisation des cuisines de production		*à chiffrer*
030.101.00	ECO	ECO	Bâtiments scolaires; salles gymnastique :	Renouvellement de tout le matériel mobile	2014	650'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**52'400'000**

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
			31	**Nouvelles constructions**			
031.015.06	DPBA	ECO		Lamartine 16bis, rue :	Construction restaurant & locaux parascolaires, SEVE	2016	8'427'000
031.055.06	DCA	ECO		Boissière, Malagnou, quartier :	Acquisitions foncières pour constr. école	2019	10'000'000
031.056.08	DPBA	ECO		Mervelet - Forêt, secteur :	Concours/étude pr construction groupe scolaire	2015	2'000'000
031.095.06	DPBA	ECO		Saint-Georges 21, bd. : [061.050]	Construction équipements scolaires & petite enfance	2015	27'930'000
031.095.08	ECO	ECO		Saint-Georges 21, bd. :	Equipement d'un nouveau restaurant scolaire	2015	350'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**48'707'000**
				TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**101'107'000**
			40	**CULTURE & LOISIRS**			
			40	**Culture & loisirs (équipements généraux)**			
040.028.02	DPBA	DCS		Georges-Favon 38, bd, Plaine Plainpalais :	Aménagement dépôt bibliothèques	2014	1'150'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**1'150'000**
			41	**Bibliothèques, discothèques, vidéothèques**			
041.034.02	BGE	BGE		Bastions, promenade des - BGE :	Numérisation des collections des bibliothèques	2015	5'460'000
041.034.06	DSIC	DCS		Dpt culture & sport :	Numérisation du patrimoine intellectuel genevois	2014	1'935'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**7'395'000**
			42	**Musées, conservatoire & jardin botaniques**			
042.017.08	DPBA	MAH		Jaques-Dalcroze 11, boulevard Emile-; Casemates :	Réaménagement complet du 4ème étage	2014	1'400'000
042.040.26	DPBA	MHN		Malagnou 1, rte de - MHN :	Construction chambre frigorifique		*à chiffrer*
042.040.28	DPBA	MHN		Malagnou 1, rte de - MHN :	Mise en sécurité pour stockage produits inflammables		*à chiffrer*
042.043.07	DPBA	CJB		Impératrice 1, chemin de l', CJB :	Etude pour rénovation de la serre tempérée	2016	300'000
042.043.08	DPBA	CJB		Impératrice 1, chemin de l', CJB :	Rénovation de la serre tempérée	2018	2'200'000
042.043.21	DPBA	CJB		Impératrice 1, chemin de l', CJB :	Etude d'une volière & aménagement du parc animalier		*à chiffrer*
042.095.20	DCS	DCS		Stand 22, rue & Saint-Georges 41, bd :	Déménagement des collections au dépôt du Carré-Vert	2014	5'740'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**9'640'000**

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
			43	**Théâtres & concerts**			
043.008.03	DPBA	SAT		Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre :	Etude rénov. installations techniques & scéniques	2016	300'000
043.008.04	DPBA	SAT		Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre :	Rénovation installations techniques & scéniques	2018	3'000'000
043.051.04	DPBA	SEC		Charles-Sturm 15, rue :	Construction d'un pavillon de la danse	2016	9'000'000
043.054.04	DPBA	SEC		Bâtie 10, ch. de la; anciens réservoirs :	Construction espace diffusion musiques amplifiées	2020	7'200'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**19'500'000**
			44	**Conservation du patrimoine**			
044.027.13	DCA	DCA		Dpt Constructions et aménagement - CPA :	Subventions travaux bâtiments cultuels 2015 - 2018	2014	400'000
044.027.14	DCA	DCA		Dpt Constructions et aménagement - CPA :	Subventions travaux bâtiments cultuels 2019 - 2022	2018	400'000
044.027.16	DCA	DCA		Dpt Constructions et aménagement - CPA :	Subventions travaux bâtiments cultuels 2023 - 2026	2022	400'000
044.035.02	DCA	EXT		Madeleine 15, place de la :	Subvention restauration du Temple	2016	600'000
044.038.02	DCA	EXT		Fusterie 18, place de la :	Subvention restauration du Temple	2015	400'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**2'200'000**
			46	**Animations & loisirs**			
046.055.06	DPBA	SOC		Henri-Golay 40, avenue :	Rénovation de la Ferme Menut-Pellet	2015	7'055'000
046.057.01	DPBA	GIM		Diverses salles communales :	Etudes de rénovations, réfections		*à chiffrer*
046.104.03	LOM	LOM		Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2014	2014	300'000
046.104.04	LOM	LOM		Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2017	2017	800'000
046.107.02	SEC	SEC		Cinémas Cinélux, Scala, City, Nord-Sud :	Subvention investissement participation rénovations	2015	1'000'000
046.109.02	DPBA	ECO		Bois-de-la-Bâtie : [091.004.07]	Transformation de deux bâtiments	2015	1'875'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**11'030'000**
				TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**50'915'000**

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
			50	**SPORTS**			
050.012.32	SPO	SPO		Lieu à définir :	Achat d'une patinoire à glace	2015	400'000
050.012.62	ENE	SPO		Hans-Wilsdorf 4, rue, Vernets :	Travaux rénovation chaufferie	2014	1'600'000
050.012.64	ENE	SPO		Hans-Wilsdorf 4, rue; Centre sportif des Vernets :	Rénovation de la ventilation de la piscine		*à chiffrer*
050.014.17	DPBA	SPO		Frontenex 7, Pl. de, Stade Frontenex & Pré-Picot :	Etude rénovation & extension des bâtiments		*à chiffrer*
050.014.20	DPBA	SPO		Frontenex 7, Pl. de, Stade Frontenex & Pré-Picot :	Rénovation & extension des bâtiments		*à chiffrer*
050.016.17	DPBA	SPO		Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	Etude pour transformation du pavillon des sports		*à chiffrer*
050.016.18	DPBA	SPO		Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	Transformation du pavillon des sports		*à chiffrer*
050.016.20	DPBA	SPO		Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	Remplacement sol sportif salle B		*à chiffrer*
050.020.02	DPBA	SPO		Trembley, parc; Giuseppe-Motta, av. :	Réfection d'un terrain de football en synthétique	2014	1'000'000
050.020.04	DPBA	SPO		Vermont 33, r. de, Stade de Varembé :	Réfection d'un terrain de football en synthétique	2014	1'500'000
050.020.07	DPBA	SPO		Vermont 33, r. de, Stade de Varembé :	Etude pour rénovation & agrandissement vestiaires		*à chiffrer*
050.020.08	DPBA	SPO		Vermont 33, r. de, Stade de Varembé :	Construction & rénovation de vestiaires		*à chiffrer*
050.044.06	DPBA	SPO		Ecu 24, ch. de l', Stade des Libellules :	Transformation terrain football "A" en synthétique	2015	1'500'000
050.044.09	DPBA	SPO		Ecu 24, ch. de l', Stade des Libellules :	Etude pour rénovation et agrandissement vestiaires		*à chiffrer*
050.044.10	DPBA	SPO		Ecu 24, ch. de l', Stade des Libellules :	Rénovation et agrandissement des vestiaires		*à chiffrer*
050.045.04	DPBA	SPO		Frontenex 64, rte, Stade de Richemont :	Couverture du stade	2015	1'750'000
050.046.08	DPBA	SPO		Neuchâtel 47, rue de, Pâquis Centre :	Réfection complète de la piscine	2015	1'700'000
050.047.07	DPBA	SPO		Vessy 31, rte de, Centre sportif de Vessy :	Etude & travaux mise à niveau installations CVSE	2015	1'500'000
050.059.06	DPBA	SPO		François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	Remplacement revêtement de sol salle Omnisport	2014	2'000'000
050.059.09	DPBA	SPO		François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	Etude construction étage intermédiaire Boulodrome	2015	400'000
050.060.05	DPBA	SPO		Bâtie 4, ch. de la; Stade du Bois-de-la-Bâtie :	Etude pour rénovation & agrandissement vestiaires		*à chiffrer*
050.060.06	DPBA	SPO		Bâtie 4, ch. de la; Stade du Bois-de-la-Bâtie :	Construction & rénovation de vestiaires		*à chiffrer*
050.060.10	DPBA	SPO		Bâtie 4, ch. de la; Stade du Bois-de-la-Bâtie :	Transformation terrain football "A" en synthétique	2015	1'500'000
050.065.06	DPBA	SPO		Eaux-Vives, site de la gare des : [061.048]	Construction d'un complexe sport, jeunesse, crèche		*à chiffrer*
050.066.06	ECO	ECO		Rive gauche; Equipement PROXISPORT :	Installation équipements sportifs urbains proximité	2015	400'000
050.068.04	DCS	DCS		Trèfle-Blanc, ch. du; Lancy :	Nouvelle patinoire compétition, particip. financière	2017	5'000'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**20'250'000**
				TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**20'250'000**

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
			60	**SOCIAL**			
			60	**Social (équipements généraux)**			
060.011.06	DPBA	SOC		Piachaud 4, rue, "Ancien manège" :	Création d'un espace de quartier	2018	15'500'000
060.011.08	SDPE	SDPE		Piachaud 4, rue, "Ancien manège" :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2018	84'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**15'584'000**
			61	**Enfants et jeunesse**			
061.021.08	DPBA	SDPE		Madeleine 16, rue de la :	Réfection enveloppe & réaménagement crèche	2016	4'600'000
061.021.10	SDPE	SDPE		Madeleine 16, rue de la :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2016	100'800
061.050.06	SDPE	SDPE		Saint-Georges 21, bd. : [031.095]	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2015	614'175
061.054.01	DPBA	DEJ		Bout-du-Monde 6, route du - DEJ :	Etude rénovation villa Saint Exupéry (ex Tardy)		*à chiffrer*
061.054.02	DPBA	DEJ		Bout-du-Monde 6, route du - DEJ :	Rénovation de la villa Saint Exupéry (ex Tardy)		*à chiffrer*
061.056.04	DPBA	SDPE		Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" :	Transformation en crèche		*à chiffrer*
061.056.06	SDPE	SDPE		Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche		*à chiffrer*
061.105.01	DPBA	SDPE		Eaux-Vives, parc des; (grande dépendance) :	Transformation pour création d'un EVE		*à chiffrer*
061.105.02	SDPE	SDPE		Eaux-Vives, parc des; (grande dépendance) :	Mobilier, jeux, informatique nouvelles places EVE		*à chiffrer*
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**5'314'975**
			64	**Centres sociaux**			
064.026.06	DPBA	SOC		Saint-Jean 45, rue de :	Réalisation maison relais pour jeunes en formation	2015	3'500'000
064.026.10	DPBA	SOC		Fort-Barreau, rue du :	Achat de 20 modules pour des logements relais	2014	2'500'000
064.027.02	DPBA	SOC		Vermont 21, rue de :	Rénovation et réaffectation de la villa	2014	2'050'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**8'050'000**
				TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**28'948'975**

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
			70 SECURITE PUBLIQUE			
			72 Police municipale			
072.006.02	SEEP	SEEP	Stratégie de sécurité municipale :	Ligne graphique & nouvelles enseignes	2015	200'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**200'000**
			73 Service incendie			
073.006.03	DSIC	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Mise à niveau du central d'alarme 2017	2016	1'500'000
073.019.08	DPBA	SIS	Rive droite, lieu à déterminer :	Nouvelle caserne 2 du SIS		*à chiffrer*
073.019.28	DPBA	SIS	Vieux-Billard 11, rue du, caserne 1 :	Aménagements de la cour pour camion-grue		*à chiffrer*
073.023.04	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement de la protection respiratoire	2016	2'500'000
073.028.08	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules SIS 2015	2014	1'980'000
073.028.10	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules SIS 2016, plus berce mousse	2015	3'260'000
073.028.12	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement véhicules SIS 2017	2016	1'575'000
073.028.18	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement matériel désincarcération	2016	1'500'000
073.031.00	SIS	SIS	Vieux-Billard 11 & Étraz 128, route de l' :	Système modulaire d'entretien des tuyaux	2014	800'000
073.032.00	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvell. équipement personnel incendie (EPI)	2015	1'100'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**14'215'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**14'415'000**
			80 HYGIENE & SALUBRITE PUBLIQUE			
			81 Protection des eaux			
081.008.32	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement : [Fr. 2 Mio net]	PGEE - Interventions prioritaires, étape 1	2014	9'400'000
081.011.02	GCI	GCI	Franchises, rte des : [101.700.06]	Construction d'un collecteur EP	2015	3'000'000
081.021.07	GCI	GCI	Charmilles, Châtelaine, St-Jean, Rhône, secteur :	Etudes de construction d'un collecteur EP	2015	200'000
081.048.00	GCI	GCI	Velours, ch. du : [101.830.14]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2014	850'000
081.049.00	GCI	GCI	Voie-Creuse, rue de la : [101.085.02]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2017	2'500'000
081.050.00	GCI	GCI	Voltaire, Malatrex, Vuache, rues : [101.700.08]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2014	2'800'000
081.099.06	GCI	GCI	Jaques-Dalcroze bd. & Ami-Lullin r. : [101.114]	Reconstruction des collecteurs	2015	300'000
081.100.02	GCI	GCI	Rois, rue des : [102.605.10]	Entretien, reconstruction collecteurs	2016	700'000
081.102.02	GCI	GCI	Edouard-Tavan, ch. :	Mise en séparatif réseau collecteurs	2015	1'000'000
081.103.02	GCI	GCI	Eidguenots, av. des - PLQ :	Mise en séparatif réseau collecteurs	2015	800'000
081.104.02	GCI	GCI	Appia av. & Morillons, rte des :	Assainissement lié nouvelle route des Nations	2017	3'400'000

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
081.105.02	GCI	GCI		Point-du-Jour & Pré-Cartelier, ch. - PLQ :	Mise en séparatif réseau collecteurs	2016	1'300'000
081.106.01	GCI	GCI		William-Lescaze, ch; exutoire du Rhône :	Etude d'assainissement	2016	1'000'000
081.106.02	GCI	GCI		Village-Suisse, rue du : [102.067.02]	Mise en séparatif réseau collecteurs	2014	2'006'000
081.107.02	GCI	GCI		Champ-Baron ch. du, PLQ :	Construction nouveau collecteur en séparatif	2015	1'015'000
081.108.02	GCI	GCI		La Grange, parc :	Mise en conformité séparateur particulaire	2016	1'500'000
081.109.02	GCI	GCI		Divers parcs municipaux :	Fontaines, séparation des réseaux d'eau	2015	750'000
081.110.01	GCI	GCI		Sellières, ch. des, Vernier - parcelle privée VdG :	Etude d'assainissement ancien Clos d'équarrissage	2015	600'000
081.110.02	GCI	GCI		Sellières, ch. des, Vernier - parcelle privée VdG :	Assainissement ancien Clos d'équarrissage	2017	6'000'000
081.111.02	GCI	GCI		Allobroges, r. des & Cheval-Blanc, quai :	Mise en séparatif du collecteur	2015	2'500'000
081.112.02	GCI	GCI		Cimetière, av. du :	Mise en séparatif réseau d'égouts	2015	1'500'000
081.113.02	GCI	GCI		J.-L. Prévost, ch. & Fontaines-Saintes, r. des :	Mise en séparatif des égouts	2017	2'500'000
081.114.02	GCI	GCI		Mervelet, quartier du, PLQ :	Mise en séparatif des égouts	2014	4'000'000
081.502.18	GCI	GCI		CEVA - Champel, plateau de : [102.502]	Travaux d'assainissement	2015	2'960'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**52'581'000**
			82	**Enlèvement & traitement des déchets**			
082.021.06	GCI	VVP		Dpt Environnement urbain et sécurité - VVP :	Création de sites de récupération des déchets	2014	3'000'000
082.026.00	LOM	LOM		Dpt Environnement urbain et sécurité :	Renouvellement conteneurs & matériel tri sélectif	2015	120'000
082.028.02	DPBA	VVP		Soubeyran 10, rue :	Aménagement d'un local pour personnel VVP	2015	700'000
082.030.02	DPBA	VVP		Montbrillant, rue de :	Création d'un dépôt de nettoiement type A		*à chiffrer*
082.031.02	SEVE	SEVE		Divers parcs municipaux :	Amélioration gestion des déchets		*à chiffrer*
082.050.02	GCI	GCI		Aïre, ancienne décharge d' :	Participation à l'assainissement	2018	2'000'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**5'820'000**
			84	**Cimetières & crématoires**			
084.005.08	DPBA	SPF		Bâtie 13, ch. de la, Crématoire de Saint-Georges :	Rénovation enveloppe et installations techniques	2015	10'000'000
084.005.12	DPBA	SPF		Bâtie 13, ch. de la, Centre funéraire St-Georges :	Construction d'un garage pour véhicules mortuaires	2015	1'200'000
084.005.28	SPF	SPF		Cimetière 1, av. du, Cimetière de Saint-Georges :	Construction nouveau jardin du souvenir	2014	100'000
084.008.08	DPBA	SPF		Rois 10, rue des, Cimetière de Plainpalais :	Rénovation des installations techniques	2014	3'381'500
084.012.03	SEVE	SEVE		St-Georges, Châtelaine, Plainpalais, Pt-Saconnex :	Plans de gestion des cimetières	2018	450'000
084.013.02	SEVE	SEVE		Cimetières municipaux, trois sites :	Optimisation du processus d'inhumation	2015	1'750'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**16'881'500**
				TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**75'282'500**

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
			90	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG**			
			91	**Parcs & promenades**			
091.000.05	SEVE	SEVE		Espaces verts municipaux :	Etudes diverses gestion et aménagement espaces verts	2014	150'000
091.001.04	SEVE	SEVE		La Grange & Eaux-Vives, parcs :	Réalisation 1ère étape plan de gestion	2015	3'500'000
091.004.10	SEVE	SEVE		Bois-de-la-Bâtie :	Réalisation zone de loisirs	2014	5'625'000
091.007.12	ECO	ECO		Parcs publics, divers sites :	Aménagement d'aires de jeux	2017	1'500'000
091.075.10	SEVE	SEVE		Fleurissement du domaine public :	Achat de bacs mobiles	2015	600'000
091.080.06	GCI	GCI		Saint-Jean, falaises de :	Sécurisation des cheminements	2014	3'000'000
091.080.12	SEVE	SEVE		Bois-de-la-Bâtie :	Requalification voie d'accès & cheminements	2015	5'500'000
091.083.05	SAM	GCI		Saint-Antoine, bastion de :	Etude d'aménagement suite découvertes archéologiques	2014	100'000
091.091.04	SEVE	SEVE		Parcs et domaine public : (Etape 2)	Entretien et sécurisation du patrimoine boisé	2016	7'000'000
091.092.06	SEVE	SEVE		Divers lieux Ville de Genève :	Mise aux normes de pataugeoires	2014	3'000'000
091.095.04	GCI	GCI		Saint-Georges 21, bd.; Stand & Gazomètres, rues :	Aménag. extérieurs; Ecoquartier Carré Vert	2015	17'394'000
091.099.00	SEVE	SEVE		Espaces verts, y compris cimetières :	Outil de gestion espaces verts, relevés géomètre	2014	1'200'000
091.100.02	SEVE	SEVE		Baulacre, rue : [092.069]	Réaménagement du parc Beaulieu	2016	6'000'000
091.101.00	SEVE	SEVE		Bertrand, Bastions, Geisendorf, parcs :	Plans de gestion	2015	400'000
091.102.02	SEVE	SEVE		Saint-Jean, parc :	Réaménagement du parc	2015	3'000'000
091.103.02	SEVE	SEVE		Divers lieux :	Requalification espaces verts résiduels	2015	5'000'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**62'969'000**
			92	**Moyens de gestion des espaces verts**			
092.017.10	DPBA	SEVE		Frontenex 71, rte de, parc La Grange, "La Ferme" :	Rénovation du bâtiment	2017	2'020'000
092.069.03	DPBA	SEVE		Baulacre 3, rue, Beaulieu :	Etude rénovation anciennes serres & bâtiments	2016	500'000
092.069.06	DPBA	SEVE		Baulacre 3, rue, Beaulieu : [091.100]	Rénovation anciennes serres & bâtiments	2018	4'500'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**7'020'000**
				TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**69'989'000**

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
			100	**AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC**			
			100	**Aménagement DP (en général)**			
100.000.09	DCA	GCI		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2015/16	2014	100'000
100.000.11	DCA	GCI		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2017/18	2016	100'000
100.000.13	DCA	GCI		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2019/20	2018	100'000
100.000.15	DCA	GCI		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2021/22	2020	100'000
100.000.17	DCA	GCI		Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses aménag. du domaine public 2023/24	2022	100'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**500'000**
			101	**Rues, routes & ouvrages d'art**			
101.018.20	GCI	GCI		Vieille Ville, les rues de la :	Pavage des rues, étape 1	2016	1'900'000
101.044.12	GCI	GCI		Kazem-Radjavi, rue (zone 2) : [102.600.27]	Réaménagement de la rue	2015	780'000
101.072.26	GCI	GCI		Saint-Jean, rue de :	Sécurisation itinéraires scolaires	2015	2'000'000
101.085.02	GCI	GCI		Voie-Creuse, rue de la : [081.049.00]	Amén. cpl. construction d'immeubles, suite PLQ, PLCP		*à chiffrer*
101.110.12	GCI	GCI		Mon-Soleil & Collombettes, ch., PLQ [Fr. 0 net] :	Travaux d'aménagement	2014	800'000
101.114.02	GCI	GCI		Jaques-Dalcroze bd. & Ami-Lullin r. : [081.099]	Réaménagement chaussées & trottoirs	2015	1'900'000
101.115.02	GCI	GCI		Quais de l'Arve :	Réfection barrières de protections historiques	2015	2'840'000
101.116.02	GCI	GCI		Acacias, rte des :	Création d'une double voix de circulation	2015	1'400'000
101.400.12	GCI	GCI		Ile, passerelle de l' : [OA 5117]	Entretien de l'ouvrage	2015	2'000'000
101.400.18	GCI	GCI		Sous-Terre, pont : [OA 5125]	Entretien et renforcement de l'ouvrage		*à chiffrer*
101.400.62	GCI	GCI		Général-Guisan, quai du :	Réfection de la structure du quai	2015	3'000'000
101.400.83	GCI	GCI		Bergues, quai des [OA 5140] :	Etudes restauration ou démolition, reconstruction	2014	600'000
101.400.84	GCI	GCI		Bergues, quai des [OA 5140] :	Restauration ou démolition, reconstruction		*à chiffrer*
101.401.05	GCI	GCI		Divers ouvrages d'art :	Inspections 2015	2014	250'000
101.401.07	GCI	GCI		Divers ouvrages d'art :	Inspections 2016	2015	250'000
101.600.11	SAM	SAM		QV - Diverses rues :	Etude de rénovation & adjonctions de coffrets	2015	100'000
101.600.12	SAM	SAM		QV - Diverses rues :	Travaux de rénovation & adjonctions de coffrets	2017	1'500'000
101.700.02	GCI	GCI		OPB - Pestalozzi, rue de; Trembley, av. de :	Aménagements et assainissement du bruit	2016	6'400'000
101.700.04	GCI	GCI		OPB - Turretini, Seujet, quais :	Aménagements et assainissement du bruit	2015	1'200'000
101.700.06	GCI	GCI		OPB - Franchises, rte des : [081.011.02]	Aménagements et assainissement du bruit	2015	6'100'000
101.700.08	GCI	GCI		OPB - Voltaire, rue : [081.050.00]	Aménagements et assainissement du bruit	2014	2'000'000
101.701.02	GCI	GCI		OPB - Montchoisy, Eaux-Vives, rues :	Aménagements et assainissement du bruit		*à chiffrer*
101.701.04	GCI	GCI		OPB - Malagnou, route de : [081.038.02/ 102.088.02]	Entretien et assainissement du bruit	2015	4'500'000
101.701.10	GCI	GCI		OPB - Mail, avenue du :	Aménagements et assainissement du bruit	2015	4'800'000

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
101.701.30	GCI	GCI	OPB - Louis-Aubert, av. :	Pose de revêtement phono absorbant	2015	1'400'000
101.702.04	SAM	EXT	OPB - Dpt Constructions et aménagement :	Subv. pr mesures antibruit sur façades	2016	1'500'000
101.702.06	SAM	EXT	OPB - Dpt Constructions et aménagement :	Subv. pr mesures antibruit sur façades	2017	1'500'000
101.830.05	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Amén envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 2014	2015	1'500'000
101.830.06	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Amén envir urb compl à imm, équipmts, PLQ-PLCP 14-15	2016	800'000
101.830.14	GCI	GCI	Velours, ch. du : [081.048.00/102.015.13]	Amén. cpl à construction immeubles, suite PLQ-PLCP	2014	6'000'000
101.850.10	GCI	GCI	Quinze lieux en Ville de Genève :	Fournitures & mise en place d'abris vélo	2015	500'000
101.860.08	GCI	GCI	QV - Diverses rues :	Réalisations et aménagements cyclables	2015	1'000'000
101.900.10	SAM	SAM	Domaine public - Plan lumière :	Remplacement de luminaires, 2ème étape	2014	2'100'000
101.900.14	SAM	SAM	Domaine public - Plan lumière :	Remplacement supports d'éclairage public, 2e étape	2014	2'200'000
101.900.30	SAM	SAM	PL - Neuve, place de :	Illumination façades et rénovation éclairage	2015	750'000
101.900.38	SAM	SAM	PL - Jardin Anglais :	Rénovation éclairage public & assainissement réseaux	2016	600'000
101.900.40	SAM	SAM	PL - Coulouvrenière, pont de la :	Nouvelle illumination des arches du pont	2015	250'000
101.900.44	SAM	SAM	PL - Parc Barton & Villa Barton	Assainissement réseau & rénovation de l'éclairage	2015	800'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**65'220'000**
			102 Places, rues résidentielles, trafic modéré			
102.015.16	GCI	GCI	Dorcière, place, "Fontaine des 4 Saisons" :	Mise en circuit fermé alimentation en eau du bassin	2015	500'000
102.033.07	GCI	GCI	Mont-Blanc, pont du :	Etude complémentaire élargissement du pont	2015	1'800'000
102.067.02	GCI	GCI	Village-Suisse, rue du : [081.106.02]	Aménagement & piétonisation de la rue	2014	1'890'000
102.089.10	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Achat et renouvellement de bornes rétractables	2015	250'000
102.089.12	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Achat et renouvellement de bornes rétractables	2017	300'000
102.099.02	GCI	GCI	Vélodrome, place du :	Réaménagement de la place, 2ème étape	2015	800'000
102.099.03	SAM	GCI	Augustins, place des :	Etude d'aménagement de la place	2014	350'000
102.100.02	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Mise en passe sur le domaine public	2015	250'000
102.101.04	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Rénovation et entretien des bancs publics	2016	900'000
102.502.07	SAM	GCI	CEVA - Eaux-Vives & Champel, secteurs :	Schémas circulation, mesures d'accompagnement	2014	200'000
102.502.10	GCI	GCI	CEVA - Eaux-Vives, gare; Viollier, rue : [081.502]	Aménagements en liaison avec gare, secteurs COMOGEV	2015	23'700'000
102.502.12	GCI	GCI	CEVA - Eaux-Vives, av. de la Gare des : [081.502]	Aménagements en liaison avec la gare, secteur VG	2015	35'390'000
102.502.20	GCI	GCI	CEVA - Champel, quartier de : [081.502]	Aménagements en liaison avec la halte	2015	15'000'000
102.505.03	DCA	DCA	Cornavin, gare de & abords :	Etudes aménagements liés extension gare souterraine	2015	3'000'000
102.550.03	SAM	GCI	GP - Charmilles, place des :	Etudes d'aménagement	2017	350'000
102.550.07	SAM	GCI	GP - Eaux-Vives, place des :	Etudes d'aménagement	2015	380'000
102.570.04	SAM	GCI	Voie verte, Bois de la Bâtie :	Franchissement des niveaux, études	2016	700'000
102.570.08	GCI	GCI	Voie verte, rives droite & gauche :	Aménagements, 2ème étape	2018	4'490'000

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire		Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
102.570.10	GCI	GCI		Voie verte, rives droite & gauche :	Aménagements, 3ème étape	2019	11'145'000
102.570.12	GCI	GCI		Voie verte, rives droite & gauche :	Aménagements, 4ème étape	2020	3'080'000
102.600.30	GCI	GCI		QV - Petit-Saconnex, place du & Pasteur, ch. :	Réaménagement de la place et du chemin	2015	3'000'000
102.605.02	GCI	GCI		QV - Acacias, rte - Liotard, rue :	Aménagements de nouvelles zones 30	2014	1'910'000
102.605.07	SAM	GCI		QV - Saint-Georges, bd. de :	Etude d'aménagement	2014	470'000
102.605.10	GCI	GCI		QV - Rois, rue des : [081.100.02]	Aménagements de la rue	2016	4'000'000
102.605.13	SAM	GCI		QV - Pré-l'Évêque, place du :	Etudes d'aménagement	2015	400'000
102.750.05	SAM	GCI		Voie verte, Bois-de-la-Bâtie, pont de la Jonction :	Ascenseur, passerelles, organisation d'un concours	2017	400'000
102.750.19	SAM	GCI		ZP - Bergues, quai des :	Etude d'aménagement	2015	700'000
102.750.26	GCI	GCI		ZP - Grottes, pl. des : [101.006]	Reconstruction et aménagement de la place	2015	2'000'000
102.755.16	GCI	GCI		ZP - Synagogue, place de la :	Rénovation et piétonisation	2018	1'500'000
102.755.23	SAM	GCI		ZP - Neuve, place de :	Etude et aménagement d'un espace public		*à chiffrer*
102.755.26	GCI	GCI		ZP - Neuve, place de :	Réaménagement de la place		*à chiffrer*
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**118'855'000**
			103	**Parkings publics**			
103.005.08	GCI	GCI		Domaine public :	Subvention & réalisation VLS, étape 2	2015	1'780'000
103.007.02	SPO	SPO		Hans-Wilsdorf 4-6, rue; Centre sportif des Vernets :	Remplacement des automates du parking	2014	170'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**1'950'000**
			104	**Bâtiments, édicules publics**			
104.004.00	LOM	LOM		Parcs et domaine public :	Renouvellement cinq cabines WC autonettoyantes	2015	1'500'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**1'500'000**
			106	**Transports publics**			
106.096.04	GCI	GCI		GP - Frontenex, av. & rte - TPG :	Aménagements nouvelle ligne transports publics	2016	8'000'000
106.520.12	GCI	GCI		Diverses rues - TPG :	Aménagements liés au plan directeur TC 2016-2019	2016	1'000'000
				Total du sous-groupe fonctionnel :			**9'000'000**
				TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**197'025'000**

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
		110	**ADMINISTRATION GENERALE**			
		111	**Administration générale - objets mobiliers**			
111.007.03	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	Renouvellement du progiciel intégré SAP	2018	8'000'000
111.011.10	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	Réseaux informatiques et téléphoniques 2019-2023	2018	4'500'000
111.030.32	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	4ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2016	6'400'000
111.030.34	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2016-17	2016	100'000
111.030.36	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	5ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2018	6'400'000
111.030.38	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	6ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2020	6'400'000
111.030.40	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2018-20	2018	300'000
111.030.42	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2020-21	2020	100'000
111.030.44	DSIC	DSIC	Dpt Finances et logement :	7ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2022	6'400'000
111.030.46	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2022-23	2022	100'000
111.030.48	DSIC	CM	Dpt Finances et logement :	Système d'information et équipement du CM 2024-25	2024	300'000
111.034.22	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2015	6'300'000
111.034.26	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2016	6'300'000
111.034.30	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2017	6'300'000
111.034.32	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2018	6'300'000
111.034.34	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2019	6'300'000
111.034.36	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Plan de renouvellement des véhicules (hors SIS)	2020	6'300'000
111.047.13	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	11ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2016	2'400'000
111.047.14	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	12ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2019	2'400'000
111.047.15	DFIN	DFIN	Dpt Finances et logement :	13ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	2022	2'400'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**84'000'000**
		112	**Administration générale - objets immobiliers**			
112.000.11	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2017/18	2016	200'000
112.000.13	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2019/20	2018	200'000
112.000.15	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2021/22	2020	200'000
112.000.17	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2023/24	2022	200'000
112.013.07	DPBA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Mise à jour installations sécurité bâtiments	2015	2'000'000
112.042.04	DPBA	ACE	La Grange, villa :	Rénovation des salons	2018	4'000'000
112.061.02	DPBA	GIM	Hôtel-de-Ville 5, rue de l' :	Réaménagement rez et sécurisation bâtiment	2017	1'350'000

Projets actifs chiffrés ou à chiffrer

N° PFI	Service Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Année de dépôt prévisible	Coût estimé
112.810.08	ENE	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PA	2014	3'860'000
112.810.10	ENE	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PA	2017	3'000'000
112.811.12	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2016	1'000'000
112.811.14	ENE	ENE	Bâtiments du patrimoine administratif :	Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2018	1'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**17'010'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**101'010'000**
			120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL			
120.016.05	SAM	GCI	GP - La Rade de Genève	Etude d'aménagement projet localisé suite concours	2015	2'000'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**2'000'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**2'000'000**
			130 ACQUISITION DE TERRAINS			
130.001.18	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2015-2018	2014	10'000'000
130.001.19	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2019-2022	2018	10'000'000
130.001.20	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement - OPF :	Acquisitions foncières 2023-2026	2022	10'000'000
130.020.00	DCA	SAM	Voie verte, rives droite & gauche :	Acquisitions foncières [120.010.00]	2014	300'000
			Total du sous-groupe fonctionnel :			**30'300'000**
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			**30'300'000**
			TOTAL GÉNÉRAL :			**780'592'745**

Lexique des abréviations

A. Statuts des objets du PFI

VOT	Crédit voté par le Conseil Municipal
DEP	Crédit déposé sous forme de proposition de crédit (PR) devant le Conseil municipal
PRA	Projet actif

B. Autorités, départements et services municipaux

ACE	Administration centrale
BMU	Bibliothèques et discothèques municipales
BGE	Bibliothèque de Genève
CA	Conseil administratif
CIV	Service de l'état civil
CJB	Conservatoire et jardin botaniques
CM	Conseil municipal
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression
CPA	Unité conservation du patrimoine architectural
DCS	Direction du département de la culture et du sport
DCA	Direction du département des constructions et de l'aménagement
DEJ	Service de la jeunesse
DEUS	Direction du département de l'environnement urbain et de la sécurité
DFIN	Direction financière
DFL	Direction du département des finances et du logement
DG	Direction générale
DPBA	Direction du patrimoine bâti
DRH	Direction des ressources humaines
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication
ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance
ENE	Service de l'énergie
GCI	Service du génie civil
GIM	Gérance immobilière municipale
LOM	Service logistique et manifestations
MAH	Musée d'art et d'histoire
MEG	Musée d'Ethnographie de Genève
MHN	Musée d'histoire naturelle
OPF	Unité opérations foncières
SAM	Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
SDPE	Service de la petite enfance
SEEP	Service de la sécurité et de l'espace publics
SEVE	Service des espaces verts
SIS	Service d'incendie et de secours
SOC	Service social
SPF	Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire
SPO	Service des sports
URB	Service d'urbanisme
VVP	Voirie – Ville propre

C. Autres abréviations usuelles

APM	Agent de police municipale
BFQ	Budget financier quadriennal
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse
CHF	Franc suisse
COMOGEV	Comité des maîtres d'ouvrage de la gare des Eaux-Vives
CFF	Chemins de fer fédéraux
Cpl	Complémentaire
Dpt	Département
EU/EP	Eaux usées, eaux pluviales (concerne les collecteurs)
EVE	Espace de vie enfantine
Fondetec	Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève
FP	Fondation des parkings
FVGLS	Fondation Ville de Genève pour le logement social
GP	Accompagnement des grands projets
Mios	Millions de francs suisses
OA	Ouvrage d'art
OPAir	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit
PA	Patrimoine administratif
PAM	Plan d'achat de renouvellement du mobilier, machines diverses, machines de bureau, machines de nettoyage
PF	Patrimoine financier
PFI	Plan financier d'investissement
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PL	Mise en œuvre du plan lumière
PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons
PLQ	Plan localisé de quartier
PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif destinée au Conseil municipal
PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins (hors SIS & voirie)
PSIC	Plan biennal des systèmes d'information et de communication
QV	Qualité de vie dans les quartiers
SIG	Services industriels de Genève
St	Indice « Stratus »
TC	Plan directeur des transports en commun
TPG	Transports publics genevois
UAC	Unité d'action communautaire
VLS	Vélos en libre service
ZIC	Zone industrielle de Châtelaine (ex SIP)
ZP	Zones à priorité piétonne

Le président. Ce document a été distribué en début de séance. Le bureau et les chefs de groupe ont choisi de renvoyer cet objet à la commission des finances.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur le 10e plan financier d'investissement 2015-2026 et son renvoi à la commission des finances sont acceptés par 71 oui contre 1 non.

6. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs destiné à financer les aides financières aux habitant-e-s de la commune disposant d'un revenu limité (PR-1079 A)[1].

Rapport de Mme Maria Pérez.

La commission a examiné cette proposition lors des séances des 19 et 26 juin 2014 sous la présidence de Mme Anne Moratti.

Les notes de séance ont été assurées par M. Arnaud Van Schilt que la rapporteuse remercie.

Séance du 19 juin 2014

Audition de Mme Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, et de ses collaborateurs, M. Vallat, directeur, M. Schroft, chef du Service social (SSVG), et Mme Gomez, adjointe de direction, qui s'occupe notamment des prestations financières

Mme Alder explique, concernant la démarche, qu'elle a à cœur d'être au plus près du budget au niveau des comptes, par rapport à l'efficience de la gestion. Etant donné le risque de dépassement du budget essentiellement lié aux prestations pour les rentiers AVS/AI, elle a préféré, dans un esprit de bonne gestion, ne pas attendre que le risque se réalise aux comptes et de venir sans attendre vers la commission pour vous le présenter. Cela touche les personnes bénéficiaires des rentes complémentaires cantonales à l'AVS/AI. Le Conseil municipal avait réaffirmé en 2011 une volonté forte de continuer à octroyer une aide de la Ville de

[1] Proposition, 68. Motion d'ordonnancement, 1532.

Genève à cette catégorie de personnes résidentes en ville de Genève. Mme Alder explique qu'elle a été auditionnée plusieurs fois aux comptes et souvent les commissaires étaient surpris de voir des non-dépensés. C'est curieux, ils voulaient savoir pourquoi il restait un solde. Le département a beaucoup réfléchi à cela, à la problématique du non-recours aux prestations. C'est un des problèmes. Les gens pourraient faire valoir leurs droits, mais ne le font pas, soit parce qu'ils ne les connaissent pas, soit parce qu'ils ont peur du refus. La Ville a donné beaucoup d'informations aux associations qui s'occupent de cette population.

Le département a travaillé pour avoir une meilleure diffusion de ces prestations. Donc il y a eu plusieurs personnes qui ont fait la demande de prestations. Mais l'augmentation des dépenses n'est pas uniquement due à cette diffusion de l'information. Il y a plusieurs raisons et plein de facteurs qui entrent en jeu. Au débat du Conseil municipal, on a dit qu'il n'y avait plus besoin de cette prestation maintenant car les gens ont cotisé pour le deuxième pilier. Mais c'est faux, car des populations n'ont pas forcément cotisé à ce deuxième pilier. On touche une catégorie de personnes aux revenus très faibles. Pour une bonne part, ce sont des gens qui ont travaillé dur et ne sont pas là pour profiter. C'est aussi ça qui a fait que le Conseil municipal a réaffirmé son soutien à ces personnes en 2011. Ces gens ont contribué à la prospérité de la Ville et on doit leur rendre cela.

M. Schroft rappelle que ces prestations sociales sont versées par le Service social et sont délivrées uniquement aux personnes qui touchent des prestations cantonales. Le service dispose d'indicateurs précis concernant le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales qui résident en ville de Genève. On a un indicateur extrêmement stable. Il y a 7900 personnes qui reçoivent des prestations cantonales et vivent sur la commune. Les bénéficiaires actuels des prestations sociales municipales représentent donc 55% des ayants droit de cette prestation. On a constaté une hausse de personnes qui formulaient des demandes. La campagne de presse a eu des effets. Cela a touché des personnes qui ne connaissaient pas ces prestations. Mme Gomez explique, comme l'a dit M. Schroft, que 55% des ayants droit touchant des prestations cantonales font la demande au niveau de la Ville de Genève. Les chiffres augmentent depuis 2011. Ce ne sont pas des augmentations massives car des personnes rentrent et sortent de notre dispositif en continu. On en est à 4770 bénéficiaires. En moyenne, cette année, on est à 50 nouvelles demandes par mois. Mais ce n'est pas forcément 50 personnes de plus, puisque ça s'équilibre en partie avec les départs.

Questions

Une commissaire explique qu'elle ne sait pas par où commencer, car elle a été stupéfaite par la proposition. Ce n'est pas une question sociale. Le vrai problème n'est pas de savoir s'il y a plus de demandes. Mais c'est une question

budgétaire, car c'est propre au Conseil administratif de prévoir le budget et ses augmentations. Il peut y avoir une marge d'erreur, mais une telle marge d'erreur est incompréhensible. Cet écart génère un certain malaise. Elle ne sait pas si on a essayé de sous-estimer les coûts pour arriver à un projet de budget équilibré, alors que l'on savait probablement que ce n'était pas le cas. De plus, le département a créé une allocation rentrée scolaire, en disant que cette allocation était totalement financée. Or, quatre mois plus tard, on demande une rallonge de 900 000 francs. Elle ne doute pas que les personnes qui font ces demandes en ont besoin. Mais on a un problème de construction du budget et la commissaire en question dit avoir l'impression d'avoir été grugée. Elle aimerait donc entendre M^me^ Alder sur ce point. M^me^ Alder répond qu'il y a plusieurs enveloppes en matière d'aide sociale. Il y a une enveloppe pour les familles, réorientée vers l'allocation scolaire. Le règlement du Conseil municipal octroie des prestations complémentaires aux rentiers AVS/AI. Le département a dit que c'était impossible de planifier au 31 décembre le nombre de personnes qui allaient demander cette prestation l'année suivante, car des gens décèdent ou des gens entrent à l'AVS/AI, et toutes ces personnes peuvent faire cette demande. Donc le procès qui lui est fait est faux. Elle vient cartes sur table pour présenter cette augmentation pour cette enveloppe. La Ville est tributaire du Canton pour savoir sur quel montant ils doivent tabler. Elle entend le souci de rigueur et il est partagé. Ils souhaitent être au plus près du budget et de ce qu'on doit dépenser. Il est faux de dire que le département est mauvais élève. Il n'essaie ni de tromper le Conseil municipal, ni de faire comme s'il n'y avait pas de dépenses pour faire passer un budget. M^me^ Alder assure que si cette demande arrive, c'est qu'ils pensent que des personnes vont en avoir besoin et qu'ils ne pouvaient pas le prévoir.

M. Vallat explique qu'il y a deux points à comprendre. Les dépenses sociales sont très difficiles à prévoir de manière générale. Il y a des méthodes intuitives avec des pourcentages et on constate ou non des dépassements. Les autres prestations appliquent un pourcentage de +0,7% par an. Mais il est impossible de prédire exactement les besoins. Ensuite, concernant la construction budgétaire elle-même, on fait les estimations en mars, pour faire un budget en juillet, présenté en septembre et voté en décembre. On est tributaire de ces éléments-là. De plus, l'année dernière, le département a changé de système informatique. Ils ont basculé d'un outil déployé il y a dix ans, avec des bases de données périmées, vers un projet SAP. C'était un travail conséquent des collaborateurs, afin d'être toujours en charge de payer les ayants droit. La Ville dispose maintenant d'un outil de monitoring qu'elle n'avait pas avant. D'où le fait de pouvoir observer ce dépassement. Il y a des éléments qu'ils ne maîtrisent pas du fait de ces outils informatiques. Ils ont des outils qui vont permettre de mieux cerner ces réalités-là. Ils vont pouvoir mieux piloter ces événements. Mais cette augmentation a été observée après avoir bouclé le budget. Ils ont fait la demande sans délai au Conseil municipal, comme cela est demandé par la loi.

La commissaire comprend la difficulté à évaluer les demandes. Elle rappelle que la Ville a lancé une campagne de communication en 2012 et explique qu'on doit partir du principe qu'elle aura un impact, sinon on ne la fait pas. Elle demande pourquoi cela n'a pas été prévu dans le budget. Mme Alder répond qu'ils ont lancé une campagne car il y avait beaucoup de non-dépensés, ce qui aujourd'hui n'est plus le cas. Cependant, il n'y a pas d'éléments statistiques assez précis pour évaluer le nombre de personnes qui entrent ou sortent du dispositif année après année.

Une autre commissaire salue l'honnêteté de Mme Alder d'être venue devant le Conseil municipal en faisant le point de la situation sur la précarité en Ville de Genève. Venir avec cette demande de crédit complémentaire donne une bonne vision de la précarité en Ville. Elle demande pourquoi ce chiffre de 900 000 francs. Elle imagine que c'est parce que les services font une projection. Elle demande aussi ce qui se passe si, par hypothèse, le Conseil municipal refuse la somme. A son sens, le règlement ouvre un droit à un certain nombre de personnes, indépendamment de l'enveloppe budgétaire. Donc finalement, le département aurait pu s'épargner de venir devant le Conseil municipal, et aller en dépassement. Elle demande si le raisonnement est juste et ce qui se passerait si le Conseil municipal refuse le crédit complémentaire.

Mme Alder répond que les propos de la commissaire sont justes. Cette prestation reposant sur un règlement, aujourd'hui ils sont dans l'obligation de la verser. Maintenant en matière de budget, elle explique qu'elle a le souci de rendre compte au Conseil municipal de l'état financier de son département et sur les besoins de ce dernier. Car au-delà de la prestation elle-même, c'est aussi une politique sociale qui se déploie pour les personnes en difficulté financière.

Un autre commissaire dit qu'en 2005 et 2011, le nombre de subventions accordées a diminué. Elle demande si cela vient du fait que des gens partent ou qu'ils ne sont pas au courant des prestations.

Mme Gomez explique qu'entre 2005 et 2011 c'était la période où il y a eu le litige avec le Canton sur les prestations sociales. Le début du litige a commencé en 2005 et s'est achevé en 2011, par décision du tribunal administratif, suite au blocage du budget de 2011. Cet effet a été assez dur à un moment donné. Les bénéficiaires ont été avertis que la prestation allait s'arrêter. Ça a freiné une série de personnes. Même au niveau des associations d'aide, celles-ci étaient certaines que la prestation allait s'arrêter. Il y a donc un parallélisme entre cette baisse et la période du litige.

Le commissaire entend qu'il est difficile de quantifier les besoins absolus en termes de prestations. Mais on peut s'attendre à une forme d'anticipation. Car l'augmentation n'est pas anodine ici. Si on la met à hauteur de l'enveloppe de 12 millions, c'est un dépassement de l'ordre de 8%. Il a deux questions à poser.

On explique que c'est une enveloppe de 12 millions. Il y a une forme d'automatisme. Il demande comment le département arrive avec précision à arrêter ce montant, et s'il peut affirmer qu'il ne va pas venir demain avec une demande de rallonge. Ensuite, il y a une enveloppe, mais dans un contexte de vases communicants. Les budgets ne sont pas extensibles. Le département demande 900 000 francs supplémentaires, pour les démunis. On y est sensible. Le commissaire demande donc quelles sont les économies du même montant que le département peut faire.

Mme Alder répond qu'ils ne les ont pas encore imaginées. Les budgets ne sont pas extensibles. Certains services et prestations sont reconsidérés. Mais on n'y est pas encore. Les prévisions sont difficiles à faire. De plus, les gens vivent beaucoup plus longtemps, donc la Ville est amenée à verser cette prestation sur une plus longue période. M. Vallat répond que le Service social s'est basé sur des estimations en partant du principe qu'il y aurait une légère augmentation du nombre de personnes pour l'année prochaine. On a une estimation qui est assez basique, mais assez raisonnable. Il répète qu'on n'a pas d'outil statistique permettant de mieux cerner cela et que personne ne dispose de cet outil. On est dans une forme d'incertitude. Et encore, il n'y a que 55% des ayants droit qui demandent la prestation. Mais si on inscrivait cela au budget, on bloquerait des sommes extrêmement conséquentes. Et cela créerait des non-dépensés.

Une commissaire s'intéresse aux allocations de rentrée scolaire qu'elle a toujours comprises comme une réponse à la motion M-866 qui demandait de porter un soin particulier aux familles monoparentales, qui voyaient disparaître leurs pensions alimentaires. Une des réponses du Conseil administratif était cette allocation de rentrée scolaire, dont elle le remercie. On n'a pas de recul actuellement pour estimer de manière pointue le budget 2014. Mais elle voit qu'on avait au budget 420 000 francs en 2013, qui a été augmenté de 180 000 francs. Elle imagine que c'est parce que cela a eu beaucoup de succès. Elle aimerait donc des explications sur le nombre de familles qui a bénéficié de cela.

Mme Alder répond que l'aide aux familles monoparentales est tout à fait intégrée dans cette proposition au niveau de l'allocation scolaire.

Mme Gomez explique qu'elle n'a pas de mémoire les chiffres exacts. Mais elle indique que le Service social a reçu environ 3600 demandes et que 2700 familles ont reçu des allocations de rentrée scolaire.

Mme Alder dit qu'il y a 130 francs versés par enfant à l'école primaire et 180 francs pour un enfant au cycle d'orientation.

Concernant la prise en charge des cotisations minimales pour l'AVS, la même commissaire est surprise par l'augmentation de 175 000 francs du budget 2014, alors qu'il était auparavant budgété à 125 000 francs. Elle demande comment cela est interprété.

M. Schroft explique que la prise en charge relève d'une obligation légale. Il s'avère que la Ville de Genève est tributaire de la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC). Donc il y a une prise en charge paritaire de 50% à charge du Canton et de 50% à charge de la commune de résidence. En l'occurrence, la CCGC a eu de très importants arriérés et la Ville a reçu des factures pour des années antérieures. Ce sont des montants qui ne sont pas représentatifs d'années normales.

M[me] Gomez explique aussi qu'il s'agit en effet de grosses factures dues à des arriérés. Il y a deux ans, la Ville a aussi pris langue avec l'Association des communes genevoises (ACG) pour qu'une démarche commune auprès du Canton soit faite, car on n'arrivait pas à obtenir les facturations nécessaires. Il y a des retards sur ces deux dernières années qui ont été quasiment absorbés, mais les prévisions quant au volume de demandes de remises de cotisations AVS pour les prochaines années sont à la hausse. Il y a une corrélation directe entre le nombre de personnes qui entrent à l'aide sociale et les demandes de remise de cotisation AVS. Ainsi, l'accroissement de personnes à l'aide sociale fait qu'il y a une augmentation des demandes de remises. Le deuxième facteur est le passage des personnes du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) à l'aide sociale (LIAISI). Ces personnes vont impacter de manière conséquente les demandes de remise AVS pour les années 2016 et 2017. On a un chiffrage global, mais on ne sait pas encore le nombre de personnes qui basculeront vers l'aide sociale. En dehors de cela, pour 2014 déjà, le SSVG, sur la base des demandes du premier trimestre, prévoit une augmentation des prises en charges de l'année et donc du coût.

M[me] Alder explique encore que beaucoup de facteurs font qu'on ne peut pas prévoir. A l'inverse, les recettes fiscales ont reçu 80 millions supplémentaires cette année.

A propos des allocations de rentrée scolaire, une commissaire a l'impression que M[me] Alder minimise la somme, car elle dit que c'est 130 francs pour le primaire et 180 francs pour le cycle, mais au final c'est 600 000 francs! Le département amène avec une certaine légèreté une allocation, sans se justifier. Le département aurait pu faire des analyses. La commissaire rappelle qu'à Genève, il n'y a pas un franc dépensé pour le matériel scolaire. Quant aux cartables qu'on doit acheter, on pourrait imaginer mettre sur pied des collectes annuelles. On pourrait demander, avec plus d'imagination, de l'aide aux centres d'aides sociaux. Il y a des sacs de 10 kilos d'habits pour 5 ou 10 francs. Donc il y a d'autres manières d'aider les gens en difficulté que de demander comme ça presque 1 million de francs. C'est de l'insouciance presque problématique, car si on s'endette, on ne va pas vers des jours meilleurs. Et il ne faut pas arriver à la situation française et à une paupérisation de la société. Elle aimerait savoir pourquoi dans ce département il y a le souci de ne pas laisser des non-dépensés au lieu d'avoir des soucis de non-endettement.

Mme Alder répond que la Ville de Genève s'endette pour des investissements et que ses comptes sont équilibrés. M. Vallat a expliqué qu'on essaie d'être le plus rigoureux possible quant au budget qu'on présente.

On est dans la totale transparence. Quand on voit que sur telle ou telle ligne il y a un changement, on vient vers le Conseil municipal. Ce n'est pas pour dire qu'on va dépenser le moindre centime du non-dépensé. Elle rappelle les précédentes auditions où les questions concernaient le fait de voir que les familles étaient en difficulté et qu'on avait des enveloppes avec des non-dépensés.

Mme Alder s'est appuyée sur des études et des motions envoyées à son département. Cette allocation ne tombe pas comme cela. Mme Pont, qui était directrice de l'Office cantonal du logement au niveau du Canton, a fait une étude. Cette étude a pris un certain temps, avec différentes propositions. L'étude démontrait qu'en matière de transport public, une des charges pour les familles défavorisées est le transport en bus, même quand il y a des abonnements. C'est un des besoins qui n'est pas bien couvert, alors qu'il représente un besoin d'accès à une prestation pour une partie de la population.

Un commissaire demande à quelles conditions quelqu'un peut bénéficier des prestations cantonales complémentaires pour l'AVS/AI. Ensuite, concernant les aides ponctuelles, il demande quelle est la variété d'aides envisagées, d'où va-t-on et jusqu'à quelle extrémité. Il demande comment se fait l'actualisation des dépenses projetées jusqu'en 2014 pour arriver à cette augmentation de 900 000 francs.

Mme Gomez explique les conditions pour les prestations complémentaires cantonales. Pour une personne, le montant pour vivre qui est couvert est de 25 000 francs par année, plus le montant du loyer plafonné à 13 200 francs par année. C'est bas à Genève. Donc les personnes prennent sur leur montant d'entretien pour payer le montant du loyer qui n'est pas couvert.

Le même commissaire demande si la Ville accorderait des aides à des personnes qui ne bénéficieraient pas de ces aides complémentaires. Mme Gomez répond que cela concernerait les aides ponctuelles. Il faut différencier les prestations complémentaires cantonales des aides ponctuelles.

Une commissaire suggère un tous-ménages pour informer les personnes de leurs droits; il faut faire un travail de liaison avec le terrain pour que les gens ne passent pas à côté de prestations. Car quand les choses commencent à basculer, le coût pour la collectivité est beaucoup plus important que s'il y a eu de la prévention.

Une commissaire dit qu'elle est convaincue de la nécessité de cette prestation versée. Au contraire, elle propose de prévoir d'augmenter le budget pour les années suivantes, car ça ne va pas s'améliorer. Ces populations sont en augmen-

tation. En effet, il y a une paupérisation de la population et un vieillissement de la population. Mais il faut aussi penser à réduire d'autres choses. Car on ne peut pas penser soutenir des associations et continuer de soutenir les personnes. Le soutien aux personnes est essentiel. Il va falloir rééquilibrer les vases et trouver une solution. Elle demande si le département a pensé à un positionnement politique par rapport à cette problématique. Ensuite, elle rappelle que le jour où elle présente un dépassement à son comité, il y a des chances qu'elle soit licenciée le lendemain.

M[me] Alder répond que la question est fondamentale. C'est un exercice que va faire le Conseil administratif en 2015. On n'a pas encore toutes les données fiscales du Canton.

Maintenant le budget se fait dans sa globalité. On fera l'exercice de l'économie, comme tout le monde. Mais elle pense que quand on commence à toucher le social, l'éducation, c'est qu'on a atteint le plancher; elle pense pour sa part que ces prestations, qui sont celles du département, ne devraient être touchées qu'en dernier recours, si on n'a plus d'autres solutions. Elle fera l'exercice de réduire cela. Pour que 2015 soit un budget qui passe la rampe, sachant que les dépenses sociales vont en augmentant. Mais elle ne va pas supprimer des lignes dans les associations. C'est tout aussi important que d'autres domaines. Ce sera un exercice difficile.

M[me] Alder remercie la commission de les avoir accueillis et d'avoir pu s'expliquer sur ces différents sujets.

Séance du 26 juin 2014

La commission a reçu un complément d'information de la part de M. Vallat, que le lecteur de ce rapport trouvera en annexe, et débat à nouveau de la proposition PR-1079. La présidente soumet à l'appréciation des commissaires la nécessité de procéder à de nouvelles auditions.

Discussions et prises de position

Une représentante d'Ensemble à gauche dit qu'il s'agit aujourd'hui de répondre à un droit que l'on ne remet pas en question. Elle ne voit pas pourquoi la commission ferait de nouvelles auditions à ce moment-là, vu qu'il s'agit de droits qui correspondent à des règlements qui existent.

Le Parti démocrate-chrétien ne demande pas d'audition supplémentaire. Le problème est uniquement financier et pas social. Le Parti démocrate-chrétien ne remet pas en cause ces prestations. Mais le problème vient de la construction du budget. On doit se déterminer rapidement car le département n'a pas cet argent. Et si des prestations doivent être données en octobre, il faudra bien que le Conseil municipal l'autorise.

La semaine passée, le Parti démocrate-chrétien a été surpris par cette proposition. Ils ont eu le sentiment d'être trompés sur le budget. Sachant que, en 2014, il a été dit que le budget serait à l'équilibre, alors que quatre mois plus tard, on demande une rallonge de 8% supplémentaires. Mais on peut difficilement refuser des prestations à des personnes en octobre, alors que d'autres les auraient reçues avant. Donc le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra pour toutes ces raisons. Elle propose une recommandation qui demande au département de compenser ailleurs dans son budget les 900 000 francs que le Conseil municipal lui accorde aujourd'hui.

Ayant entendu certaine commissaire évoquer le recours à Caritas ou au CSP qui vendrait des vêtements au poids comme une alternative plus imaginative que l'allocation rentrée, une représentante du Mouvement citoyens genevois demande que la commission entende une institution caritative qui met à disposition des vêtements pour les enfants. Ou encore une organisation qui rachète les vêtements des enfants que les parents amènent, pour les proposer à d'autres. Il faudrait entendre Caritas ou le CSP. Il y a aussi la Croix-Rouge qui offre la possibilité d'acheter des vêtements au poids. Mais elle n'y a jamais vu de vêtements susceptibles d'être portés immédiatement. Un peu plus tard, elle retirera sa demande afin de ne pas retarder le vote de l'objet.

Le Parti libéral-radical ne souhaite pas d'autres auditions; il a eu les réponses qu'il lui fallait de M[me] Alder.

Ensemble à gauche va voter la proposition. Elle a le mérite de mettre des mots sur la précarité de plus en plus aiguë à Genève. La commissaire rappelle que les personnes en face d'elle, ont un magistrat du Mouvement citoyens genevois, qui a coupé des prestations pour les personnes les plus fragiles. Cette aide complémentaire de la Ville de Genève est donc nécessaire et doit être une priorité pour la Ville pour les personnes dans la précarité. Le groupe d'Ensemble à gauche rappelle qu'il s'agit d'un règlement édicté par le Conseil administratif. C'est un droit qui est ouvert. Et même si c'est refusé, ça ne changera rien, car le Conseil administratif devrait aller en dépassement. Donc c'est au Conseil municipal de prendre ses responsabilités pour les personnes qui en ont le plus besoin. Et ce budget va augmenter, car on va au-devant de temps difficiles.

La représentante des Verts dit que le département est doublement puni, car au niveau du budget 2013, il a proposé un budget le plus juste possible par rapport aux estimations qu'ils avaient. Comme l'a dit M. Vallat, ils ont tenu compte des augmentations qu'il allait y avoir. Mais, les autres années, le non-dépensé compensait les augmentations. Cette année l'augmentation a été plus grande. Mais par rapport aux autres départements, M[me] Alder a préféré mettre cartes sur table et a dit qu'ils allaient dépasser. Donc ce n'est pas juste de punir le département et de lui dire de couper ailleurs. Elle votera donc sans amendement de compensation.

Un commissaire socialiste explique qu'ils ont reçu toutes les informations et que le Parti socialiste ne demandera donc pas d'autres auditions. La démarche de Mme Alder est très honnête, car elle aurait pu aller en dépassement. Il a été dit que c'était difficile d'évaluer les dépenses sociales. De plus, la précarité augmente et les gens se retrouvent avec des besoins qu'il faut combler. La campagne de communication a eu des effets, mais on ne sait pas dans quel ordre de grandeur. Le non-dépensé aurait pu combler, mais ça n'a pas été comblé. La Ville doit donc combler les défaillances du Canton et c'est inquiétant.

Le Parti socialiste votera cette proposition, mais sans la recommandation de l'Entente de compenser les 900 000 francs.

Un membre de l'Entente rétorque qu'ils ne s'opposent pas à l'octroi de prestations destinées aux personnes en situation de précarité ni à l'augmentation de budget qui en résulte. Ils sont conscients de cette augmentation. Ils sont réticents vis-à-vis de la mauvaise gestion du budget, et de la manière dont il est construit. Ils sont conscients de la réalité et sont favorables à l'augmentation de cette ligne, car c'est une réalité. Ce n'est pas parce qu'on est à droite qu'on n'est pas humain et qu'on n'en est pas conscient. On demande juste au département de mieux prévoir le budget, car 8% de dépassement, c'est énorme. Ils remercient le département pour son effort de transparence, mais soulèvent la mauvaise gestion du budget, sans remettre en cause l'augmentation de la précarité.

Un autre membre de l'Entente rappelle qu'il ne s'agit pas de nier une réalité, à laquelle ils sont sensibles. Il s'agit d'inscrire cette préoccupation dans un contexte chiffré. Ça contraint la Ville à un certain nombre d'arbitrages budgétaires. Il est normal que la collectivité s'exécute sur la base de ses engagements. Mais il y a certains engagements qui n'ont pas cette automaticité. Donc il faut prévoir un mécanisme de compensation. Chacun respecte cela dans son propre budget. L'allocation rentrée, par exemple, est à son sens du *nice to have*, du superflu. Il y a une précarité qui existe, mais certaines prestations, aux yeux de l'Entente, sont superflues, donc on peut opérer des arbitrages et couper d'autant dans le budget. Tout le monde le fait, donc pourquoi l'Etat ne le ferait pas? Le troisième membre de l'Entente intervient pour dire qu'il faut cesser de les faire passer pour les gens qui ne sont pas sensibles, qui ne veulent pas aider les pauvres, alors qu'en face, les gens auraient du cœur. Il veut rappeler l'anamnèse de cette demande de presque 1 million de francs. M. Vallat a dit que dans la gestion de leur département, ils avaient le souci de ne pas avoir de non-dépensé. Or, la création de l'allocation rentrée n'a été faite que parce que Mme Alder avait un non-dépensé de 558 550 francs, qui n'avaient pas été dépensés dans les subventions sociales aux familles, prises par le Canton à ce moment-là. Donc Mme Alder s'est dit, pour ne pas avoir de non-dépensé, et au lieu de penser à ne pas réduire la dette, qu'il fallait trouver une dépense pour ces 558 550 francs. Tout en se faisant passer pour une personne bienveillante qui pense à la rentrée scolaire.

Aujourd'hui, si on enlevait cette allocation scolaire – qui passe à 600 000 francs aujourd'hui – on aurait une demande de ce département qui serait de 2,5%, et non de 8% actuellement. On conçoit l'augmentation de la précarité et des personnes qui ont droit à ces aides. Mais cela ferait 300 000 francs d'augmentation seulement sans l'allocation scolaire. Donc elle ne comprend pas dans cette gestion du budget, qui précipite la Ville de Genève comme l'Etat français le fait. Car les premiers à payer cette mauvaise gestion du budget sont les pauvres. M^me^ Alder a mal géré son budget. Donc s'il y a 900 000 francs d'augmentation, c'est possible, mais avec des économies équivalentes.

Une commissaire socialiste réagit pour dire que la gauche n'est pas là pour faire la charité. Ils aimeraient surtout que les politiques publiques soient correctes et que les entreprises donnent des salaires suffisants pour que la population vive correctement et n'ait pas besoin de l'aide sociale. Ce serait déjà la première chose à faire. Ils veulent donc une politique publique redistributive pour essayer de pallier les défaillances réelles de certains qui gagnent beaucoup au détriment des autres.

L'Union démocratique du centre n'a pas d'auditions supplémentaires à demander. Ils soutiendront la proposition PR-1079.

Quant au fait que ce soit mal géré, le budget a été discuté à un moment où ils n'avaient pas toutes les données, et ne connaissaient pas les résultats de 2013, ni ceux du premier trimestre 2014, ce qui a incité M^me^ Alder à faire cette demande supplémentaire. Il n'a pas d'ingérence à faire sur la gestion du budget. Quant à la proposition d'amendement du Parti démocrate-chrétien, elle est justifiée.

Il suffit de reprendre l'article 2 et de dire que «les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes dans le budget 2014» et de supprimer la partie de la phrase «ou par de nouveaux produits». C'est ce que l'Union démocratique du centre propose. Ils veulent donner la priorité aux gens qui le méritent; dans certains postes, notamment relatifs à la culture, on pourrait faire quelques sacrifices.

Le Parti démocrate-chrétien propose de mettre au vote l'amendement de M. Pagan tel qu'il est présenté.

Votes

La présidente rappelle que l'amendement modifie l'article 2 comme suit: «Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes dans le budget 2014 de la Ville de Genève.»

La présidente soumet au vote cet amendement, qui est refusé par 8 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 MCG) contre 6 oui (1 DC, 3 LR, 2 UDC).

La présidente soumet au vote l'ensemble du texte sans l'amendement, qui est accepté par 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 MCG) contre 5 non (3 LR, 2 UDC) et 1 abstention (DC). *(Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)*

Le président. Nous traitons maintenant le rapport PR-1079 A dont le caractère urgent a été accepté lors de la séance précédente. Vous avez reçu ce document par messagerie électronique. La présidente de la commission Anne Moratti et la rapporteuse Maria Pérez ne souhaitent pas prendre la parole.

Premier débat

Le président. Je donne la parole à celles et ceux qui le demandent. Monsieur Sormanni, vous êtes toujours inscrit?

M. Daniel Sormanni (MCG). J'étais inscrit et vous ne m'avez pas donné la parole!

Le président. C'était sur le point précédent? Effectivement, je ne vous ai pas donné la parole parce que vous l'avez demandée quand nous étions en procédure de vote.

M^me^ Laurence Fehlmann Rielle (S). Les socialistes soutiendront cette proposition, comme ils l'ont soutenue fermement en commission. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité, en particulier M^me^ Alder, a été longuement auditionné sur cet objet puisqu'il s'agit d'accorder une rallonge pour les prestations aux personnes âgées, notamment les rentiers de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI) qui doivent être aidés par la Ville de Genève, pour celles et ceux qui en font la demande. Il a été rappelé que les personnes qui en seraient bénéficiaires, ou qui en ont été bénéficiaires, reçoivent également des prestations complémentaires cantonales. C'est dire à quel point elles n'arrivent pas à joindre les deux bouts, malgré le fait qu'elles ont une rente AVS, et un deuxième pilier pour certaines d'entre elles, et malgré d'autres prestations. Elles n'arrivent pas à vivre décemment, raison pour laquelle la Ville vient à la rescousse pour soutenir ces personnes dans la précarité. Autre constat, beaucoup des personnes à qui sont destinées ces prestations n'en faisaient pas la demande, soit par ignorance, soit par crainte, soit par honte. La Ville a donc organisé une

campagne d'information. Il était nécessaire que les ayants droit sachent qu'ils pouvaient bénéficier de cette prestation. Il y a eu des demandes supplémentaires qui expliquent notamment ces dépassements.

Ce débat tombe à pic dans le sens où, vous l'aurez peut-être entendu, Mesdames et Messieurs, Pro Senectute a fait… *(Brouhaha.)* Monsieur le président, c'est assez pénible.

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs. Vous avez accepté l'urgence, ce serait bien d'écouter les intervenants, maintenant.

M^me^ Laurence Fehlmann Rielle. La question des problèmes sociaux n'intéresse pas beaucoup notre Conseil municipal, apparemment. Je rappelais que l'association Pro Senectute a récemment rendu un rapport où il est fait état de l'augmentation de la pauvreté parmi les personnes âgées. D'un côté, il y a une augmentation du nombre de millionnaires parmi les personnes retraitées mais, de l'autre, à l'autre bout de la chaîne, il y a un certain nombre de personnes qui souffrent de précarité, en proportion encore plus importante. Depuis 2008, 5000 personnes supplémentaires seraient concernées par le phénomène de la pauvreté en Suisse. Cela veut dire qu'un grand nombre de personnes âgées, malgré une rente AVS et un deuxième pilier, ne peuvent pas vivre décemment avec ce qu'elles reçoivent dans ce pays, et notamment dans notre canton et donc dans notre ville, ce qui justifie l'importance des prestations sociales que la Ville de Genève peut leur fournir.

Durant le travail en commission, outre des explications sur l'importance de cette prestation, il y a eu discussion sur la question du dépassement budgétaire. Beaucoup de critiques se sont élevées vis-à-vis du département pour ne pas avoir prévu cette rallonge et donc ce dépassement de crédit. Mais là aussi des explications tout à fait crédibles nous ont été apportées. Depuis un certain nombre d'années, je crois que c'était 2008, il y avait eu des non-dépensés et, de fait, on était passé d'une enveloppe de 14 millions à 10 millions de francs pour des prestations sociales. Mais avec l'augmentation de la précarité depuis quelques années, il y a eu des demandes supplémentaires. Il était difficile d'estimer ces dépassements, d'autant plus en l'absence d'un instrument de pilotage suffisamment efficace. Cela a été rectifié depuis lors; il devrait être possible de mieux piloter les demandes en matière sociale à l'avenir. Nous pensons qu'il est important d'approuver cette proposition telle qu'elle est sortie de commission. Nous avons refusé des demandes visant à trouver une couverture, et donc des économies équivalentes à cette rallonge, parce que nous estimons qu'il n'est pas crédible, qu'il n'est pas juste d'opposer des besoins. Si on accepte un dépassement pour des rentiers AVS ou AI, il n'est pas question de pénaliser d'autres catégories de population, notamment les familles via l'allocation de rentrée scolaire. Celle-ci est

précieuse puisque 2700 familles en ont bénéficié, pour qui elle a représenté un apport important. C'est la raison pour laquelle les socialistes estiment qu'il faut accepter cette proposition telle qu'elle a été présentée par le département. Ils vous encouragent à suivre cette voie.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des demandes de parole. Une douzaine de personnes sont inscrites.

M^me^ Danièle Magnin (MCG). Le Mouvement citoyens genevois acceptera ce projet avec enthousiasme, cela au vu de la situation actuelle, telle que j'ai pu expliquer qu'elle ressortait des dossiers que j'ai l'occasion de traiter comme avocate.

L'augmentation de crédit demandée ici correspond à la possibilité pour la Ville de donner des aides ponctuelles à des personnes en difficulté. Comment fonctionne le système? Pour les gens vraiment démunis, vous avez l'aide sociale qui prévoit de couvrir le loyer et l'assurance maladie. Le montant, fixé par la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle, et par son règlement d'exécution, ne prend pas en compte les dettes éventuelles, par exemple d'assurance-maladie; ce qui fait qu'une personne peut se trouver aux poursuites et cela peut causer une perte d'emploi, une impossibilité de trouver un emploi et toutes sortes de choses dans la vie des gens, s'il y a des saisies, quoique l'aide sociale ne soit pas saisissable. Si beaucoup ne comprennent pas cela, c'est tout simplement qu'ils ne savent pas ce que c'est de ne pas avoir les moyens de finir le mois. Ils ne savent pas ce que c'est de ne pas avoir d'argent pour acheter à manger à ses enfants, pour payer le prochain loyer ou les prochaines primes d'assurance-maladie. Seules les personnes qui voteraient non à cette proposition donneraient la preuve d'une froideur de cœur et d'une difficulté à comprendre les problèmes d'autrui, ce qui n'est pas notre cas, au Mouvement citoyens genevois. Nous souhaitons justement que ces aides ponctuelles soient possibles et que la Ville aide ses communiers. C'est pourquoi nous soutiendrons cette proposition en maintenant l'espoir que la Ville continue à aider les gens dans le besoin d'une aide ponctuelle, qui n'est pas l'aide donnée par l'Etat par le biais de toutes les allocations – allocation de logement, prestations complémentaires familiales, subside d'assurance-maladie. Ces prestations que la Ville veut distribuer sont clairement indispensables pour des personnes en difficulté. Ce ne sont pas des aides mensuelles mais bien ponctuelles. Pour cela, nous voterons oui à cette proposition.

M^me^ Marie Barbey (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne participera pas à ce concert de louanges, bien au contraire. Lors des débats sur le renvoi de cette

proposition en commission, je vous avais dit, Mesdames et Messieurs, tout l'agacement du Parti démocrate-chrétien dans ce dossier. Incompétence ou mauvaise foi, on ne savait pas que penser de cette demande de crédit de 900 000 francs, qui tombait littéralement du ciel trois mois seulement après l'acceptation du budget. Comprenez-nous bien. Nous ne remettons pas en cause la pertinence de ces aides. Ce soir, nous condamnons la méthode. On ne peut pas nous expliquer en décembre que le budget de la Ville est équilibré et revenir trois mois plus tard avec un dépassement d'un million de francs. Ce n'est pas acceptable.

Après avoir entendu Mme Alder en commission, notre agacement n'a pas faibli. Il s'est même renforcé, tout simplement parce que Mme Alder n'a pas répondu aux questions qui lui étaient posées par les commissaires. Première question: pourquoi n'avoir pas anticipé une augmentation des demandes des habitants alors que le département de Mme Alder a mené une campagne à coups d'affiches et de slogans dans toute la ville, invitant les citoyens à bénéficier de cette prestation? Pas de réponse de la magistrate. Comment expliquer une telle marge d'erreur par rapport aux prévisions? Pour seule réponse, on nous a dit qu'il était difficile de prévoir. C'est un peu mince, Madame la magistrate. Lorsque vous avez lancé à grands coups de communiqués de presse, là aussi, la nouvelle allocation de rentrée en septembre 2013, pourquoi avoir prétendu que cette allocation serait financée sans ligne budgétaire supplémentaire? Manifestement, ce n'est pas le cas et, là non plus, vous ne nous avez pas répondu en commission. Cerise sur le gâteau, lors de l'étude du projet de budget 2015, la commission a découvert que votre département avait budgété exactement la même somme. Aucune leçon n'a été tirée de ce fâcheux épisode par votre département. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux déjà vous dire que le projet de budget 2015 dont nous parlons actuellement en commission n'est pas bénéficiaire de 30 000 francs; il est déficitaire de près d'un million de francs.

Depuis quelque temps, Madame Alder, vous ne cessez de mettre ce Conseil municipal devant le fait accompli. On l'a vu avec la villa Ambrosetti, on l'a vu avec l'allocation de rentrée, on le verra bientôt avec la villa Lombard. Cette façon de prendre en otage le Conseil municipal est particulièrement désagréable. Quel choix avons-nous aujourd'hui? Nous n'avons tout simplement aucun choix, il n'est pas possible de refuser ce crédit puisque les prestations complémentaires reposent sur un règlement et qu'il serait malvenu de refuser ces prestations aux personnes qui en feraient la demande aujourd'hui, sous prétexte que les caisses sont vides. La position que le Parti démocrate-chrétien adoptera ce soir, c'est l'abstention. Nous soutenons ces aides, nous ne les remettons pas en cause mais nous condamnons fermement la méthode, raison pour laquelle nous soutiendrons l'amendement de l'Union démocratique du centre qui demande que ces charges supplémentaires soient compensées par des économies dans le département de Mme Alder. *(Applaudissements.)*

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je trouve dommage que tout le monde veuille faire part de sa petite opinion, de son petit discours, moi y compris.

Une voix. Tais-toi, alors.

M. Daniel-Dany Pastore. On pourrait faire beaucoup plus bref et accepter cette proposition. On est tous d'accord pour donner des sous à ces pauvres gens, à ces familles dans le besoin. Tout le monde l'a très bien exprimé, même le Mouvement citoyens genevois par ma collègue Danièle Magnin. Je ne vois pas pourquoi on perd du temps là-dessus. On pourrait passer à autre chose. Allons au vote. Ceux qui veulent vraiment dire quelque chose peuvent être aussi brefs que moi.

M. Carlos Medeiros (MCG). Chers collègues, je vous écoute avec beaucoup d'attention. Je suis assez étonné de certaines prises de position centrées sur la forme sous laquelle M^me^ Alder nous a présenté ce projet. Effectivement, nous ne sommes pas dupes, Madame Alder. Nous sommes bientôt en période électorale… Vous avez fait là quelque chose qui embellira votre bilan. Mais nous sommes aussi très pragmatiques. Entre embellir votre bilan et faire quelque chose de bien, je tiens quand même à vous transmettre, Madame, que vous avez fait quelque chose de très bien.

Malheureusement, nous sommes aujourd'hui dans une société à plusieurs vitesses. Et s'il y en a quelques-uns qui vivent assez confortablement dans ce canton, dans cette ville, il y en a beaucoup qui souffrent, qui ont des problèmes à finir le mois. J'ai un enfant de 5 ans, qui commence l'école cette année. Je remercie Dieu d'avoir une situation financière qui me permet d'être à l'aise – je ne sais pas jusqu'à quand – mais j'ai vu des gens qui ont de la peine. Et cela, je l'ai vu moi-même. Ce n'est pas de la politique, là; nous parlons de nos concitoyens. Je vois le goûter qu'ils amènent, par exemple. Je vois le type d'habits qu'ils ont. Je vois ces difficultés, elles sautent aux yeux parce que mon enfant est inscrit dans une école publique. A ceux qui perdent du temps ici à discuter sur la forme, je préfère qu'on se préoccupe du fond du problème. Comment se fait-il que, dans une ville et un canton riches comme les nôtres, nous ayons malheureusement à côtoyer cette misère? Appelons un chat un chat. Nous parlons ici de cas de détresse sociale. Nous ne parlons plus de politique, je ne fais plus de politique, là. Ce sont des choses qu'on connaît personnellement. Certains croient que notre mouvement, notre parti aurait fait un virage à droite, avec plein de nantis qui ne se préoccupent plus du citoyen lambda. C'est faux. Notre électorat, les citoyens que nous représentons dans cet hémicycle et au Grand Conseil, vient des couches les plus défavorisées de cette ville et de ce canton. Ce sont eux qui nous écrivent, ce sont eux qui viennent nous voir sur les stands, pleins de soucis, pour nous raconter leur vie,

jour après jour, eux qui nous expliquent qu'ils ne trouvent pas de travail à 45 ans, qu'ils ont payé toute leur vie et n'ont plus d'argent pour manger à 65 ans.

Mesdames et Messieurs, ne vous souciez plus de la forme. Je proposerais même un amendement pour qu'on augmente ce crédit. Cet argent est indispensable, ce n'est pas une politique arrosoir. Autant vous donnez parfois énormément d'argent à des associations pseudo-culturelles, pseudo-sportives – et on voit les résultats dans les journaux –, autant ici nous parlons de problèmes réels, des gens qui souffrent, des gens qui doivent être aidés. Madame, je tiens à vous remercier pour votre projet et je vous félicite. *(Applaudissements.)*

M^me^ Delphine Wuest (Ve). J'aimerais répondre à certaines choses qui ont été dites. J'ai entendu les termes d'incompétence, de mauvaise foi. Rappelons que les montants dont on parle dépendent d'un règlement et qu'on doit les verser quoi qu'il arrive. Il y a bien eu une anticipation de ces dépenses; je vous renvoie au rapport: les autres années, certaines sommes n'ont pas été dépensées. Du coup, le vide a été comblé par ces non-dépensés. Là était l'anticipation.

Ensuite, un peu plus que prévu a été fait: il y a eu de la communication. Certains le critiquent, disent qu'il ne faut pas assister ces gens, qu'ils n'ont qu'à chercher de l'aide, qu'on n'est pas obligé d'accompagner tout le monde. Cela veut dire quoi? Seuls les meilleurs s'en sortent? Il me semble qu'on n'est pas dans l'émission *Koh-Lanta*, on est dans un Etat de droit. Les gens ont des droits. Il est important d'aider les plus faibles et surtout de les informer. Informer les plus faibles, c'est les aider. Ce sont des gens qui n'ont plus la force ni le courage d'aller chercher ces aides. Quand on est bien dans ses baskets, quand on est jeune, quand ça va, quand on a de petits problèmes, il n'est déjà pas évident d'aller pousser la porte du chômage. Alors quand on est dépressif, quand on est âgé, quand on a des problèmes de santé ou des problèmes psychologiques, c'est juste impossible. Il faut que quelqu'un nous prenne par la main et nous emmène. Oui, informer, c'est ça. On prend ces personnes par la main et on leur dit qu'elles ont des droits. Leur donner cet argent permet de les sortir de l'isolement. Je trouve un peu rude la façon dont est traitée notre magistrate M^me^ Alder. Elle est venue avec une annonce de dépassement, avec honnêteté, alors qu'elle aurait pu laisser passer dans les comptes ce surplus de dépenses pour ces personnes. Je la remercie d'avoir eu l'honnêteté de venir devant nous. Et je termine en demandant le vote nominal. Bien sûr, nous refuserons l'amendement.

M^me^ Maria Pérez (EàG). J'essaierai d'être brève car ma voix n'est pas au mieux de sa forme. Ensemble à gauche soutiendra bien sûr ce crédit complémentaire. A vrai dire, nous trouverions aussi à redire sur la méthode, même si

nous saluons la démarche de Mme Alder qui se situe dans la transparence. Cela dit, nous devons répéter que c'est un droit qui a été ouvert il y a quelques années. Mme Alder aurait donc pu s'épargner le débat qui a lieu ce soir et aller en dépassement de budget.

Mais le débat qui a lieu ce soir est intéressant car il permet de dresser un constat de la précarité dans notre ville. Vous pourrez transmettre à Mme Barbey, Monsieur le président, qu'on ne peut pas tabler tout le temps sur le fait que 55% de ceux qui pourraient bénéficier de cette aide y aient recours. On a fait de la publicité, il faut informer les gens de leurs droits. La précarité gagne du terrain. Pour une fois, je salue le discours du Mouvement citoyens genevois. J'aurais voulu que, avec le même panache, au Grand Conseil, il ne supprime pas 150 francs aux gens les plus pauvres du canton, lors de la modification du règlement d'application de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle.

M. Daniel Sormanni (MCG). On l'a fait! On l'a soutenu!

Mme Maria Pérez. Vous avez aussi retourné votre veste à la dernière minute. Je salue les propos de M. Medeiros, ce soir. Force est de constater, en regardant les gens autour du nous, que certains sont en grande difficulté. Ce que nous proposons là, ce que la Ville propose est une toute petite aide. Madame Roullet, je vous vois secouer la tête… Tout le monde ne vit pas avec une cuillère en argent dans la bouche. *(Protestations.)* Il y a des gens qui ont de vives difficultés tous les jours, pour nourrir leurs enfants et boucler leur fin de mois. Pour eux, 150 francs est une aide tout à fait conséquente. On parle ici de personnes en difficulté. Mme Alder nous a expliqué qu'il s'agissait de personnes âgées, des personnes qui n'ont pas pu cotiser à un deuxième pilier, qui vivent avec de petites sommes, de l'ordre de 1600 francs par mois, et qui touchent une aide du Service des prestations complémentaires. Et, en dernier ressort, elles touchent une aide minuscule de la Ville pour avoir un semblant de vie normale dans une ville qui caracole en tête des plus hauts salaires de Suisse.

Je ne sais plus qui l'a dit, il y peut-être eu un défaut d'anticipation de la part de Mme Alder, mais il faut qu'elle ait le culot de dire que la précarité augmentera, qu'on doit injecter 900 000 francs dans le prochain budget, peut-être même aller jusqu'à 1,2 million de francs, parce que la précarité ne cessera pas de gagner la population. Les décisions qu'une certaine droite prend au Grand Conseil démantèlent notre système de protection.

M. Pascal Altenbach (UDC). Le 30 avril 2014, le Conseil administratif a proposé d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs, destiné

à financer les aides financières aux habitants de la commune qui disposent d'un revenu limité. Notre groupe n'est pas insensible aux besoins de certains habitants de la ville, disposant d'un revenu très limité. Bien au contraire. L'Union démocratique du centre entend bien défendre à tout moment nos aînés qui, après toute une vie de travail, sont particulièrement fragiles face à une inflation rampante et, en matière immobilière, explosive. En quelques années, la vie à Genève est devenue très chère et les rentiers de l'AVS et de l'AI sont particulièrement atteints. Il est donc évident que l'Union démocratique du centre soutiendra la proposition PR-1079. Mais pas à n'importe quelles conditions, et certainement pas en creusant le déficit comme le Conseil administratif le suggère. Il nous a été affirmé que le budget 2014 de notre ville serait à l'équilibre mais, en avril 2014 déjà, 8% supplémentaires sont demandés par l'exécutif. Ces 8% déséquilibreront le budget. Certes, lorsque le projet de budget 2014 a été discuté, toutes les données n'étaient pas disponibles. Les résultats de 2013 n'étaient pas connus, ni même ceux du premier trimestre 2014, ce qui explique que M^me^ Alder a fait cette demande de crédit supplémentaire. Aussi nous ne jugerons pas la manière dont le budget est géré. Nous ne voulons pas de dépense supplémentaire. Par conséquent, nous proposons l'amendement suivant qui supprime «ou par de nouveaux produits» à l'article 2, dont la teneur serait donc la suivante.

Projet d'amendement

«*Art 2*. – Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes dans le budget 2014 de la Ville de Genève.»

M. Pascal Altenbach. L'équilibre budgétaire sera donc maintenu. L'Union démocratique du centre donnera la priorité aux gens qui le méritent et aux aînés dans le besoin. En revanche, il faudra faire des économies dans d'autres postes déjà dotés, peut-être la culture, hélas, bien que celle-ci nous soit très chère. Les nourritures terrestres priment.

M. Eric Bertinat (UDC). Petite digression: pour une fois, la Ville de Genève donne raison à l'Union démocratique du centre puisque celle-ci veut introduire un débat pour que l'aide sociale soit décidée par les communes et non le Canton. Sur le fond, la Ville de Genève nous explique que, oui, finalement, c'est la commune qui a la proximité, le contact direct avec les résidents. C'est elle qui est le plus sensible aux besoins de ses résidents.

Cela étant dit, je me questionne sur les explications qu'on nous donne quant à cette proposition. Je reste très surpris qu'on inverse le raisonnement qui veut,

lorsqu'on fait un budget et que les comptes montrent que ce budget a été surestimé, qu'on en revienne à un budget qui soit réaliste. Or, d'après ce qu'on nous explique, ce n'est pas le cas. C'est Mme Alder qui nous le dit. Plusieurs fois, dans les comptes, les commissaires étaient surpris de voir les non-dépensés qui, d'année en année, continuaient à exister, si j'ai bien compris. La bonne réaction aurait été de diminuer le budget puisqu'on n'avait pas de vraie demande et que cette demande, Madame Alder, vous êtes allée la chercher, artificiellement d'une certaine manière, en multipliant l'information. Et les citoyens, une fois qu'ils l'ont reçue, se sont dit qu'il n'y avait pas de raison de ne pas en profiter, s'ils répondent aux critères, puisqu'on leur propose de l'argent. Et là je me demande sincèrement si on est vraiment dans le cadre d'une aide financière pour des gens qui sont dans le besoin, ou si ce n'est pas une simple démarche visant à augmenter le revenu de ces personnes. Et si tel est le cas, la Ville de Genève nous explique que le Canton ne fait pas son boulot, que l'Hospice général, avec 400 millions de francs de budget, n'est pas capable de nourrir les Genevois. Je ne sais plus qui a dit que des résidents avaient faim à Genève… Cela veut dire qu'on n'est pas capable d'agir et qu'on apporte ici une aide dont je vous laisserai juges de par vos votes, Mesdames et Messieurs.

L'amendement de mon camarade Altenbach a tout son sens. Je me demande pourquoi on approuve un budget. On approuve un budget et il nous est expliqué aujourd'hui qu'il faut ajouter 900 000 francs… mais qu'on ne les ajoutera pas vraiment puisqu'on trouvera des économies. Mais si on ne les trouve pas, on cherchera de nouveaux produits dans le budget 2014 qui a déjà été approuvé. Je partage tout à fait l'avis du Parti démocrate-chrétien, personnellement, et je m'abstiendrai. Je ne comprends rien à vos explications, je comprends encore moins vos économies. La moindre des choses aurait été de nous expliquer que ces 900 000 francs feraient l'objet d'économies précises. J'aurais bien aimé savoir lesquelles; ce n'est pas dans le rapport. Ma foi, on est tributaires de l'arrêté du Conseil administratif puisque la chose a été décidée et que la somme a été dépensée. La refuser me semblerait spécieux, cela ne servirait strictement à rien. Le seul moyen de pouvoir manifester notre mauvaise humeur sera de s'abstenir pour celles et ceux qui le souhaiteront.

Mme Maria Casares (HP). J'ai entendu avec beaucoup de patience et de calme les personnes qui se sont exprimées avant moi et je trouve scandaleux de faire un double procès d'intention. D'une part, l'Union démocratique du centre dit que les personnes bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas besoin de l'aide sociale; en filigrane, on dira que ces personnes abusent de la Ville de Genève, que ce sont des profiteurs… D'autre part, pour le Parti démocrate-chrétien, Mme Alder est une incompétente, ses services ne font rien, «y a qu'à…», «y a qu'à…». Je trouve grave, dans un dossier aussi important que celui-là, qu'on puisse avoir

cette légèreté de parole, cette légèreté quant à son expression. Nous ne sommes pas conséquents, ou en tout cas, vous n'êtes pas conséquents avec ce que vous dites. Puisque c'est si facile, Mesdames et Messieurs, allez sur le terrain et regardez ce qui se passe. Je trouve scandaleux ce procès d'intention fait à Mme Alder, parce qu'elle n'avait pas besoin de venir auprès du Conseil municipal, et encore moins de la commission, pour expliquer avec ses services le besoin dans lequel se trouve la Ville de Genève d'augmenter ce budget. Elle n'avait aucun besoin de passer du temps à expliquer aux commissaires la réalité qu'une partie de la population de la Ville de Genève, la plus précarisée, est en train de vivre. Je rappelle que cette aide accrue est la conséquence de la politique sociale que le Canton de Genève est en train de mener depuis ces cinq dernières années, répercutant les aides sociales sur les communes. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ne vous plaignez pas d'une politique cantonale qui fait les poches aux plus démunis… Je tiens à remercier Mme Alder de son honnêteté et du temps qu'elle a passé en commission pour expliquer les nécessités du Service social de la Ville de Genève.

A ceux et celles qui étaient ici en 2008, j'aimerais rappeler que j'avais alors défendu le dossier durant l'étude du projet de budget lorsque vous, Mesdames et Messieurs de la droite, aviez voulu supprimer les prestations municipales pour les rentiers AVS et AI. La droite avait voulu couper sans compensation, sans égard, sans aucune explication, ces 12 millions de francs. Grâce à la gauche qui, à l'époque, était majoritaire et unie, nous avons pu éviter cette coupe. On est bien content que cette prestation soit encore en place. Pour ma part, je me souviens très bien des discussions que nous avions eues. M. Manuel Tornare, magistrat alors en charge du Service social, nous disait chiffres à l'appui que, si toutes les personnes qui pouvaient bénéficier de prestations municipales le voulaient, il faudrait budgéter 24 millions de francs, et non 12 millions de francs. Un crédit de 900 000 francs constitue donc un moindre mal, comparé aux 12 millions de francs supplémentaires à dépenser. A l'heure actuelle nous discutons mais, que nous soyons d'accord ou non, que le Parti démocrate-chrétien s'abstienne, et peut-être aussi les libéraux-radicaux, à moins qu'ils ne votent contre ce crédit, la Ville de Genève devra payer, devra honorer les demandes d'aide déposées. Et j'espère que toutes les personnes qui en ont besoin pourront bénéficier de cette aide.

Ces prestations municipales peuvent servir, pas seulement pour aller chez le coiffeur, qui finalement est une dépense inutile, pas seulement pour aller boire un café, qui peut être considéré comme une dépense inutile, mais à compenser le barème fixé dans les prestations complémentaires par rapport au loyer puisque celles-ci ne le paient qu'à hauteur de 1100 francs, vous le savez. Et vous connaissez la situation des loyers actuelle dans le canton de Genève et en ville de Genève. Ces prestations peuvent donc être, non pas complémentaires, mais indispensables, pour les personnes qui en bénéficient.

Pour finir, j'aimerais prendre position sur l'amendement. Je siège comme indépendante mais ce n'est pas un mystère de dire que je suis socialiste. Et en ma position de socialiste, puisque je ne peux pas parler légalement au nom du groupe, je refuserai cet amendement. Messieurs de l'Union démocratique du centre, on ne peut pas opposer les besoins. On ne peut pas mettre en place une prestation et en enlever une autre. On ne peut pas prendre à la culture pour donner au social. Ce sont des oppositions que certains avaient voulu opérer en 2008 et qui reviennent sur le tapis aujourd'hui. Moi, socialiste, et tous mes collègues socialistes ici présents, nous refusons catégoriquement l'opposition des besoins par un jeu d'équilibres qui consiste à prendre ici, enlever là-bas… Les besoins sont ce qu'ils sont.

Le président. Il vous faudrait conclure, Madame la conseillère municipale, s'il vous plaît.

M^me^ Maria Casares. Oui, Monsieur le président. Pour toutes ces raisons, je m'opposerai fermement à l'amendement. Comme ma collègue Verte, je demande un vote nominal. Merci.

M^me^ Michèle Roullet (LR). C'est un peu pénible d'entendre la gauche, maintenant associée au Mouvement citoyens genevois, qui pense détenir le monopole du cœur. Le Parti libéral-radical ne s'oppose jamais à aider des gens qui sont en réelle difficulté et qui ont besoin d'une aide financière. Quand il s'agit de budgets pour la petite enfance ou de cette proposition pour aider les personnes en grande difficulté, le Parti libéral-radical est présent. *(Commentaires.)* Ici, il ne s'agit pas d'être pour ou contre une prestation. On est pris en otage, personne ne pourra venir dans cette assemblée dire qu'on n'est pas prêts à aider ceux qui sont en grande difficulté. Par contre, nous nous demandons s'il ne faudrait pas accorder une aide à notre magistrate pour élaborer son budget. Le problème que nous avons ici n'est pas de savoir s'il faut aider ou non une population qui a réellement besoin d'une aide. Nous avons ici une procédure qui n'est pas acceptable. Nous avons accepté un budget équilibré. Notre magistrate se targuait d'avoir établi des comptes fantastiques, pour venir trois mois plus tard demander une rallonge d'un million de francs.

En commission, lorsqu'on discute de ces aides sociales, le Parti libéral-radical est toujours frappé –comme peut-être le Parti démocrate-chrétien et d'autres partis – de la préoccupation constante de la gauche quant aux non-dépensés. Elle ne se demande pas quelle aide on fournit mais quelle ligne budgétaire on n'a pas entièrement dépensée. Alors elle est très inquiète et veut faire en sorte de dépenser à tout prix cette somme non dépensée. Là, je reviens sur l'allocation de rentrée scolaire, que M^me^ Alder a inventée de toute pièce, prétendant s'inspirer de ce qui

se passe en France, alors qu'on n'est pas du tout dans la même situation puisque les écoliers genevois reçoivent la totalité de leur matériel scolaire. En plus, cette allocation crée une inégalité de traitement entre les enfants de la Ville de Genève et ceux des autres communes. *(Protestations.)* Le Parti libéral-radical se sent pris en otage et ne pourra pas accepter cette proposition en regard de la manière dont notre magistrate a procédé. Nous remarquons aussi qu'il y a de drôles de retournements de veste au Mouvement citoyens genevois, notamment M. Sormanni qui, lors de la dernière séance plénière, était lui aussi absolument scandalisé de la manière de procéder. *(Remarques et brouhaha.)* C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical ne soutiendra pas cette proposition.

Nous aimerions achever en disant que le Parti libéral-radical ne mesure pas la politique sociale au nombre de demandes d'aide sociale, au nombre de gens qui la demandent, mais plutôt au nombre de personnes qui n'auraient plus besoin de l'aide sociale. *(Rires.)*

M^me^ Anne Moratti (Ve). J'attends juste qu'il y ait un peu de silence parce que je ne m'entends pas moi-même. – Il y a des phrases que j'aime beaucoup dans ce plénum, comme «nous avons accepté le budget»… Cela fait onze ans que je suis dans ce Conseil municipal et il y a des gens qui n'ont jamais approuvé ce budget… Je trouve cela extraordinaire, j'adore, c'est vraiment magnifique. *(Applaudissements.)* Dire qu'on peut calculer l'action sociale par rapport aux personnes qui sortent du social n'a pas de sens. On parle ici de gens qui touchent l'AVS ou l'AI et c'est justement le problème: elles ne pourront pas sortir de cette disposition sociale. Quand vous êtes jeune, quand vous êtes étudiant, quand vous avez un petit budget et de la peine à finir le mois, mais que vous savez que vous aurez plus tard un bon salaire et de bonnes conditions de vie, ou que vous l'espérez en tout cas, vous pouvez vivre avec peu. Déjà vous pouvez vivre avec peu parce que vous êtes jeune, c'est plus facile. Mais quand vous êtes âgé et/ou que vous avez des problèmes de santé et que vous avez un petit budget, que se passe-t-il? Ces personnes-là ne sortiront pas de l'aide sociale, c'est totalement faux. C'est méconnaître la réalité de ces personnes. Dire des choses pareilles est incroyable, c'est du même ordre que «nous avons accepté le budget».

Je suis étonnée aussi par le retournement de veste de mon préopinant du Mouvement citoyens genevois. Ce parti n'a pas soutenu cette proposition auparavant et, maintenant, ses représentants viennent nous dire qu'ils la soutiennent. J'en suis très contente mais, comme M. Medeiros a demandé à ma magistrate si elle était en campagne, je lui retourne la question. Est-ce que M. Medeiros est en campagne? C'est ma question. Autre question, est-ce que le Mouvement citoyens genevois luttera contre les coupes qui sont opérées maintenant au niveau cantonal? Je l'espère. C'est facile de dire ici que c'est un scandale mais il faut aussi lutter au niveau cantonal. Les coupes sont prévues, il y en a déjà eu les années pré-

cédentes. Les communes ne pourront pas toujours tout éponger, c'est impossible. Il faut maintenir des prestations au niveau cantonal. C'est absolument primordial.

Je dois dire que, depuis que M[me] Alder est à la tête de ce département, elle n'a jamais gonflé ses budgets. Elle est toujours arrivée avec des budgets calculés au plus près de la réalité, au plus près des besoins. J'ai connu beaucoup de magistrats, depuis onze ans que je suis ici, qui gonflaient leur budget, qui demandaient toujours plus pour avoir moins, se disant qu'en demandant dix postes, ils en auraient deux, ils en auraient cinq, et que cela irait très bien. M[me] Alder n'a jamais fait ça. Elle nous a bien expliqué qu'il était compliqué de faire des pronostics sur le nombre de personnes qui demandent l'aide sociale. On a ici un règlement qui donne un droit aux gens. C'est donc compliqué de faire des pronostics, mais pas seulement dans le domaine social. On voit aussi au niveau des finances, des budgets cantonaux, qu'on nous annonce des rentrées fiscales de tant de millions, au mois de juin; puis elles sont différentes en novembre et elles sont encore différentes au moment de la présentation du budget. Les pronostics sont difficiles dans le social comme dans les rentrées fiscales. Je ne vois pas pourquoi on excuse le Département des finances, et pas M[me] Alder, dont on dit qu'elle ne sait pas faire son budget. C'est n'importe quoi! Ce sont toujours les mêmes groupes politiques, année après année, qui n'acceptent pas le budget et qui demandent beaucoup de postes pour leur magistrat. Cela fait des années qu'on approuve des postes pour M. Maudet, et maintenant pour M. Barazzone, quand leurs groupes n'acceptent pas les budgets. C'est facile de formuler ces demandes, que la gauche appuie, puis de dire ensuite que le social en demande trop, qu'il faut prendre un franc dès qu'on en donne un. Mais faites pareil dans vos départements!

Je crois avoir dit tout ce que je voulais dire, excepté une dernière chose. Faites attention quand vous coupez dans le social. Quand on coupe dans le social, cela revient souvent à augmenter les frais dans la santé. Les personnes qui se retrouvent avec très peu d'argent sont très isolées parce qu'elles ne peuvent plus sortir, boire un café, inviter des amis, même à manger quelque chose de simple. Ces personnes-là auront souvent des problèmes de santé psychique, dus à l'isolement, à cause de leurs faibles moyens. Faites très attention, cela coûte beaucoup plus cher. *(Applaudissements.)*

Le président. Le bureau a reçu une motion d'ordre de M. Daniel Sormanni demandant la réouverture de la liste des demandes de parole. Je rappelle que le bureau avait clos la liste à 22 h 02 et qu'une douzaine de personnes se sont exprimées sur cet objet depuis plus de quarante-cinq minutes maintenant.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant la réouverture de la liste des demandes de parole est refusée par 55 non contre 16 oui.

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. J'ai écouté attentivement ce qui a été dit dans ce débat. Je constate qu'une majorité de ce Conseil municipal sera favorable à l'octroi d'un crédit supplémentaire de 900 000 francs, en faveur des personnes les plus démunies de notre ville, soit celles qui sont au bénéfice d'une rente AVS ou AI. Il m'a été reproché par M^me^ Chappuis…

M^me^ Marie Barbey (DC). Barbey. M^me^ Barbey.

Une voix. Elle s'est mariée.

M^me^ Esther Alder, conseillère administrative. Oui… et je vous en félicite d'ailleurs. *(Rires.)* Il m'a été reproché de ne pas avoir prévu le nombre de demandes d'aide que nous aurions lors de l'année 2014. La chose est impossible, chère Madame. Je m'en étais expliquée lors de mon audition en commission. En matière de demande d'aide sociale, c'est vrai qu'il y a des fluctuations, notamment par rapport aux rentiers AVS ou AI: malheureusement, certains décèdent, d'autres arrivent à l'âge de l'AVS et disposent de rentes heureusement suffisantes, mais parfois – et c'est ce que l'on constate de plus en plus – elles sont insuffisantes pour vivre décemment chaque mois. M. Ricou, qui aime bien citer Pro Senectute, se rappelle peut-être que cette même organisation a tiré une sonnette d'alarme il y a deux jours, en disant que l'écart entre les retraités riches et les retraités pauvres devenait de plus en plus grand. C'est ce que nous constatons en matière d'aide sociale au niveau de la Ville de Genève.

Il m'a été reproché ensuite de faire de l'information. C'est évident que mon département, mes services doivent informer la population des prestations que vous avez voulues et qui sont dévolues à celles et ceux qui en ont le plus besoin. C'est incroyable! Vous voudriez que les gens ne le sachent pas, alors que vous vous faites fort d'avoir agi en leur faveur, ce qui est tout de même paradoxal. Aujourd'hui, je salue la volonté de ce Conseil municipal d'aider celles et ceux qui en ont le plus besoin, comme je l'ai dit. Ce sont de petits revenus, de petites rentes. Certains d'entre vous étaient à la croisière des aînés, tout récemment, et ont bien vu que la plupart de ces personnes ne roulent pas sur l'or et qu'une centaine de francs par mois représente un plus nécessaire pour elles. Je vous remercie et je salue le vote qui se fera en faveur de ces prestations complémentaires pour le maintien desquelles vos prédécesseurs se sont battus. Vous renforcerez la cohérence de l'historique de la Ville de Genève, qui veut que celles et ceux qui en ont le plus besoin soient appuyés par la municipalité. *(Applaudissements.)*

Deuxième débat

Le président. Je rappelle que le groupe Union démocratique du centre a déposé un amendement et que le vote sera nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, cet amendement est refusé par 47 non contre 27 oui.

Ont voté oui (27):

M. Pascal Altenbach (UDC), Mme Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), Mme Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), Mme Anne Carron-Cescato (DC), Mme Sophie Courvoisier (LR), Mme Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), Mme Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), Mme Estelle Marchon (HP), M. Jacques Pagan (UDC), Mme Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), Mme Helena Rigotti (LR), Mme Michèle Roullet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), Mme Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Vincent Subilia (LR).

Ont voté non (47):

Mme Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), Mme Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), Mme Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), Mme Hélène Ecuyer (EàG), Mme Laurence Fehlmann Rielle (S), Mme Vera Figurek (EàG), Mme Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), Mme Corinne Goehner-Da Cruz (S), Mme Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), Mme Christiane Leuenberger-Ducret (S), Mme Danièle Magnin (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), Mme Anne Moratti (Ve), Mme Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), Mme Maria Pérez (EàG), Mme Annina Pfund (S), Mme Stéfanie Prezioso (EàG), Mme Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), Mme Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), Mme Virginie Studemann (S), Mme Brigitte Studer (EàG), Mme Martine Sumi (S), Mme Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), Mme Catherine Thobellem (Ve), Mme Julide Turgut Bandelier (Ve), Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), Mme Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M^me^ Fabienne Aubry Conne (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^me^ Mireille Luiset (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1079 est acceptée par 47 oui contre 16 non (10 abstentions).

Ont voté oui (47):

M^me^ Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^me^ Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^me^ Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M^me^ Hélène Ecuyer (EàG), M^me^ Laurence Fehlmann Rielle (S), M^me^ Vera Figurek (EàG), M^me^ Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^me^ Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^me^ Sandra Golay (HP), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^me^ Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^me^ Danièle Magnin (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (HP), M^me^ Anne Moratti (Ve), M^me^ Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^me^ Maria Pérez (EàG), M^me^ Annina Pfund (S), M^me^ Stéfanie Prezioso (EàG), M^me^ Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M^me^ Sophie Scheller (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^me^ Virginie Studemann (S), M^me^ Brigitte Studer (EàG), M^me^ Martine Sumi (S), M^me^ Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^me^ Catherine Thobellem (Ve), M^me^ Julide Turgut Bandelier (Ve), M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^me^ Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (16):

M. Gary Bennaim (LR), M. Simon Brandt (LR), M^me^ Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^me^ Sophie Courvoisier (LR), M^me^ Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^me^ Florence Kraft-Babel (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^me^ Patricia Richard (LR), M^me^ Helena Rigotti (LR), M^me^ Michèle Roullet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Vincent Subilia (LR).

Se sont abstenus (10):

M^me^ Marie Barbey (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M^me^ Anne Carron-Cescato (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^me^ Estelle Marchon (HP), M. Lionel Ricou (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^me^ Alexandra Rys (DC).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^me^ Fabienne Aubry Conne (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Roland Crot (UDC), M. Ahmed Jama (S), M^me^ Mireille Luiset (MCG).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs destiné à financer les aides financières aux habitant-e-s de la commune disposant d'un revenu limité.

Art 2. – Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes ou par de nouveaux produits dans le budget 2014 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2014, sur le centre de coûts 50070002 «action sociale», politique publique 58 «aide sociale», nature comptable 366 «subventions aux personnes physiques».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 septembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Salvatore Vitanza, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Mmes Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève» (M-940)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les meilleurs délais une modification des statuts du Grand Théâtre permettant:

– de le soumettre à une convention de subventionnement pluriannuel conforme à l'esprit de la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF);
– d'assurer un meilleur contrôle financier et de gestion (révision externe et système de contrôle interne);
– de favoriser la participation d'autres collectivités et de partenaires privés à son financement et à sa gestion (y compris par la participation au conseil de fondation);
– d'envisager la gestion de l'ensemble de son personnel avec un seul statut.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 30 octobre 2013, le Conseil administratif et le Conseil d'Etat ont signé une déclaration conjointe concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture (C 3 05) acceptée par le Grand Conseil le 16 mai 2013. La déclaration est accompagnée d'un document intitulé «priorités d'actions», dans lequel le Canton s'engage à verser au Grand Théâtre, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, une subvention d'un million de francs en 2015, de deux millions en 2016 et de trois millions en 2017.

En octroyant les subventions précitées, le Canton entrerait donc progressivement dans le financement du Grand Théâtre. Le Canton entend également participer aux discussions relatives à la réforme de la gouvernance de l'institution. Dans cette attente, il est prévu que le Conseil de fondation du Grand Théâtre accueille un ou des représentants du Canton, avec un statut d'observateur, dès l'entrée en vigueur de la loi concernant la subvention du Grand Théâtre. Un siège d'observateur pourrait également être attribué à l'Association des communes genevoises (ACG), qui octroie au Grand Théâtre un soutien de 2,5 millions de francs par an, si elle souhaite être représentée.

[1] «Mémorial 171e année»: Rapport, 1787.

Conformément à la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF), un projet de loi accompagné d'une convention de subventionnement sont en cours d'élaboration et seront déposés devant le Grand Conseil en automne 2014. La convention de subventionnement est rédigée conjointement par les représentant-e-s du Canton (Département de l'instruction publique, de la culture et du sport), de la Ville (département de la culture et du sport) et du Grand Théâtre (Direction et Conseil de fondation).

Elle est établie selon le même modèle que les 35 conventions de subventionnement Ville-Canton actuellement en vigueur. Elle contient donc des objectifs, un plan financier pluriannuel et des indicateurs de suivi en vue d'une évaluation en 2017, dernière année de validité de la convention. En effet, cette convention aura une durée de validité de trois ans (2015-2017), afin de correspondre aux trois ans sur lesquels le Conseil d'Etat a pris des engagements dans la déclaration conjointe du 30 octobre 2013. Elle sera bien sûr renouvelable, pour une durée de validité identique aux projets de loi successifs qui seront déposés devant le Grand Conseil.

Concernant les fonds privés, leur augmentation et la recherche de nouveaux partenaires relèvent de la responsabilité de la Fondation du Grand Théâtre. Actuellement, le mécénat et le sponsoring apportent des revenus annuels de 3,9 millions de francs, soit 6,5% du budget total du Grand Théâtre.

Parallèlement à la déclaration conjointe du Conseil administratif et du Conseil d'Etat, un mandat a été confié en 2013 à la société actori pour réaliser une étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre. Ce mandat a été confié conjointement par la Ville, le Canton, l'ACG, la Fondation du Grand Théâtre et le Cercle du Grand Théâtre, dans l'optique de préparer l'avenir de l'institution et de lui permettre de rester une scène lyrique de référence en Suisse et sur le plan international.

Afin de mettre en œuvre les recommandations de cette étude, le Conseil administratif a décidé de créer un comité de pilotage composé de représentantes et représentants de la Ville, du Canton, de l'ACG et du Grand Théâtre. Ce comité de pilotage, présidé par M. Sami Kanaan, se réunit depuis le mois de juin 2014. Ses objectifs sont les suivants:

– entamer l'examen de la réforme de la gouvernance du Grand Théâtre en lien avec la participation du Canton au budget de fonctionnement du Grand Théâtre dès 2015, et évaluer les avantages et inconvénients d'une fondation de droit public cantonal ou communal, ainsi que les options pour intégrer de manière adéquate les autres partenaires participant au financement du Grand Théâtre;
– évaluer l'impact d'une telle réforme sur les statuts du personnel, en favorisant une convergence de ces statuts et en tenant compte des acquis et des facteurs financiers;

- augmenter et diversifier les sources de financement public (Canton, communes, ACG), afin de permettre au Grand Théâtre de maintenir la qualité artistique d'une scène de référence en Europe, et signer une convention de subventionnement multipartite;
- établir des propositions concrètes de l'action du Grand Théâtre dans les domaines suivants:
  - augmenter et stabiliser les apports privés, dans un cadre transparent et professionnel;
  - augmenter le nombre de représentations par production, afin d'utiliser au mieux les ressources humaines disponibles tout en augmentant les recettes;
  - développer l'offre artistique pour les jeunes et mettre en place des activités pédagogiques, afin d'attirer de nouveaux publics, de fidéliser les spectateurs actuels et de préparer la relève;
  - renforcer les collaborations avec les partenaires locaux et régionaux (compagnies de danse, ensembles musicaux et manifestations comme la Fête de la danse ou la Fête de la musique).

C'est dans ce cadre que la question de la convergence des statuts du personnel sera étudiée, dès que le projet de loi relatif à la subvention du Canton sera adopté par le Grand Conseil.

Le comité de pilotage rédigera, tous les six mois, des rapports d'étape sur l'avancement des travaux à l'attention du Conseil administratif.

Enfin, concernant l'amélioration du contrôle financier et de gestion (révision externe et système de contrôle interne), le Grand Théâtre devra respecter les dispositions de la LIAF et de son règlement d'application dès qu'il bénéficiera d'une subvention du Canton. Le Grand Théâtre devra notamment mettre en place un système de contrôle interne et soumettre ses comptes annuels à un contrôle ordinaire. Actuellement, les comptes du Grand Théâtre sont soumis à un contrôle restreint, effectué par la fiduciaire BDO SA.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le maire:
Jacques Moret *Sami Kanaan*

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 novembre 2011 de M^mes^ Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Virginie Studemann, MM. Guy Dossan, Michel Chevrolet, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Holenweg, Olivier Baud et Tobias Schnebli: «Avenir de la culture à Genève: dialogue du Canton avec la Ville et les communes ou *shopping list*?» (M-988)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport circonstancié sur le projet de loi cantonale sur la culture. Ce rapport sera validé par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à le tenir régulièrement au courant et à tenir régulièrement au courant sa commission des arts et de la culture de l'état et du contenu des discussions et propositions faites par le Canton, l'Association des communes genevoises (ACG) et les institutions concernées, s'agissant de la répartition des charges, des compétences et de la structure juridique des institutions culturelles subventionnées par la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La loi cantonale sur la culture (C 3 05) a été acceptée par le Grand Conseil le 16 mai 2013. Cette loi remplace l'ancienne loi cantonale sur l'accès et l'encouragement à la culture datant de 1996, pour laquelle aucun règlement d'application n'avait jamais été rédigé.

En mai 2009, suite aux forums du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), le Conseil d'Etat a créé une Commission d'expert-e-s indépendant-e-s (CELAC) chargée de rédiger un avant-projet de loi sur la culture. La commission était composée de 21 personnes désignées par le Conseil d'Etat. La Ville de Genève était représentée par M^me^ Virginie Keller, cheffe du Service culturel.

Le 10 juin 2010, le Conseil administratif a rendu une position publique dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de loi cantonale. Ce document a été transmis au Conseil municipal en annexe de la réponse du Conseil administratif à la motion M-920.

Suite à la consultation, le Conseil d'Etat a formé une délégation interdépartementale afin d'élaborer le projet de loi. Le 5 septembre 2011, M. Sami Kanaan

[1] «Mémorial 170^e^ année»: Rapport, 6282.

a rencontré M. Charles Beer, conseiller d'Etat, afin de soulever quelques points importants du projet de loi, notamment la question de la méthodologie nécessaire à la mise en place de réformes. Il a également exprimé son souci que la nouvelle loi cantonale sur la culture ne fragilise pas les institutions ni le soutien à la culture. Le 18 octobre 2011, il adressait un courrier au conseiller d'Etat afin de préciser les points qui lui semblaient devoir être encore discutés. Ce courrier a également été transmis à la commission des arts et de la culture (CARTS).

Parallèlement à ces échanges, un groupe de travail, constitué de membres de la Direction et du Service culturel du département de la culture et du sport ainsi que du Service cantonal de la culture, a proposé une méthodologie de travail permettant de concrétiser le projet de loi, notamment en ce qui concerne une meilleure répartition des compétences et des charges dans le domaine de la culture. Suite à un certain nombre de séances de travail communes, le groupe a établi une liste de critères permettant de définir les «grandes institutions culturelles ou d'intérêt stratégique» et a défini un périmètre de travail relatif à l'ensemble des domaines concernés.

Le 12 juin 2012, ces travaux ont abouti à la signature, par MM. Charles Beer et Sami Kanaan, d'une déclaration d'intention pour la mise en place d'une politique culturelle concertée et renforcée. Cette déclaration d'intention marque la volonté des deux départements (Département de l'instruction publique, de la culture et du sport et département de la culture et du sport) de coopérer dans le domaine de la culture et de l'accès à la culture ainsi que leur volonté de clarifier les rôles de chaque collectivité publique.

Le 16 mai 2013, le Grand Conseil a accepté la loi cantonale sur la culture. Suite à ce vote, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif ont signé une déclaration conjointe le 30 octobre 2013. Cette déclaration prévoit une mise en œuvre de la loi en deux volets.

Le premier volet comprend le maintien des engagements financiers de la Ville et un renforcement de ceux de l'Etat pour répondre aux besoins des grandes institutions culturelles, tant sur le plan des investissements (Nouvelle Comédie) que sur celui du fonctionnement (Grand Théâtre, Mamco). Dans le cas du Musée d'art et d'histoire, le Canton apporte un soutien institutionnel au projet de rénovation et d'agrandissement.

Le second volet, dont la réalisation est subordonnée à la réforme de la péréquation financière intercommunale telle que l'envisage le Conseil d'Etat, pourrait comprendre une participation financière supplémentaire du Canton pour compenser les éventuelles pertes fiscales que le nouveau modèle péréquatif d'imposition entraînerait pour la Ville. Il se concrétiserait alors par un engagement financier à parts égales dans le fonctionnement de la Nouvelle Comédie, ainsi que par un accroissement des engagements cantonaux dans le Grand Théâtre ou encore un

éventuel transfert au Canton de la Bibliothèque de Genève. Il va de soi que la déclaration conjointe précise très clairement que ce texte ne préjuge en rien de la position du Conseil administratif quant à cette éventuelle réforme.

Cette déclaration conjointe a été présentée en détail à la CARTS par M. Sami Kanaan le 24 mars 2014. A cette occasion, M. Kanaan a rappelé qu'il reste à disposition de la CARTS pour des auditions et qu'il tiendra cette commission informée de toutes les prochaines étapes.

Ces prochaines années, les principales étapes prévues sont les suivantes:

A court terme (premier volet de la mise en œuvre de la loi):

– Grand Théâtre: dépôt devant le Grand Conseil d'un projet de loi prévoyant un engagement financier du Canton progressif (2015: 1 million; 2016: 2 millions; 2017: 3 millions);
– Nouvelle Comédie: dépôt devant le Grand Conseil d'une demande de crédit d'investissement d'un montant équivalent à celui de la Ville;
– Musée d'art et d'histoire: soutien institutionnel du Canton au projet de rénovation et d'agrandissement;
– Théâtre de Carouge: soutien institutionnel de la Ville et soutien financier subsidiaire du Canton au projet de reconstruction;
– Mamco: augmentation du soutien financier du Canton;
– Bibliothèque de Genève: lancement d'une étude exploratoire commune Ville-Canton;
– Conseil consultatif de la culture: mise en place de ce conseil, qui accompagnera les changements prévus par la déclaration conjointe;
– accès à la culture et médiation culturelle: lancement d'un groupe de travail Ville-Canton-ACG chargé de préparer la reprise par le Canton de la coordination des mesures d'accès à la culture et de la médiation culturelle en faveur du public scolaire à l'échelle du territoire cantonal.

A long terme (second volet de la mise en œuvre de la loi, indissociable de la réforme de la péréquation financière intercommunale):

– Grand Théâtre et Nouvelle Comédie: finalisation du partenariat Canton-Ville dans les grandes institutions culturelles ou d'intérêt stratégique (financement et gouvernance);
– Bibliothèque de Genève: cofinancement de la rénovation du bâtiment et négociation en vue d'un éventuel transfert au Canton;
– soutien à la création: coordination des soutiens et développement des conventions de soutien conjoint;

– accès à la culture et médiation culturelle: moyens cantonaux supplémentaires et facturation au Canton des prestations fournies par la Ville;
– subventionnement: désenchevêtrement et engagement du Canton auprès des institutions et manifestations régionales et/ou avec missions jeune public et/ou formation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le maire: *Sami Kanaan*

Annexes:
– Déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture
– Priorités d'actions relatives à une politique culturelle concertée et renforcée entre le Canton et la Ville de Genève

VILLE DE GENÈVE

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture

Considérant :

- les changements intervenus ou en cours au niveau constitutionnel, législatif, politique, économique et social, financier et fiscal à l'échelle nationale, intercantonale, régionale et municipale, avec notamment un développement important de l'agglomération genevoise ;
- les besoins en matière de conservation du patrimoine immobilier et culturel, et en matière de développement des infrastructures culturelles ;
- l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la culture le 27 juillet 2013 ;
- la consultation en cours au sujet de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LFPFI – B 6 08) ;
- l'importance d'assurer la pérennité et le développement du financement de la culture ;
- la déclaration d'intention du 12 juin 2012 « pour la mise en place d'une politique culturelle concertée et renforcée » signée par les deux magistrats en charge de la culture au Canton et en Ville de Genève, M. Charles Beer et M. Sami Kanaan ;

Afin de reconfigurer par étapes une politique culturelle concertée et de renforcer le partenariat public autour de la culture, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève et le Conseil administratif de la Ville de Genève conviennent de ce qui suit :

1. La présente déclaration est constituée de deux volets distincts pour la mise en œuvre de la loi sur la culture. Le deuxième volet est indissociable de la réforme de la péréquation financière intercommunale faisant actuellement l'objet de discussions entre le Conseil d'Etat et les communes. Le lien ainsi établi ne vaut toutefois pas accord de la Ville de Genève sur cette réforme.

2. Ces deux volets distincts concernent les institutions d'importance régionale, l'accès à la culture et le soutien à la création.

3. La mise en œuvre du deuxième volet présenté ci-après ne peut pas intervenir avant l'adoption de la réforme précitée. La participation financière du Canton viendrait contribuer, le cas échéant, à la compensation d'éventuelles pertes que le nouveau modèle péréquatif d'imposition entraînerait pour la Ville de Genève.

4. Les engagements sont fixés par le document préparé sous l'égide des deux départements en charge de la culture, nommé *priorités d'actions* et dûment annexé à la présente.

5. Le renforcement des partenariats et de la coopération entre les villes, les communes et le Canton autour des institutions d'importance régionale passe par une nouvelle répartition financière des charges et des engagements et une réforme de la gouvernance. Ce renforcement implique également une concertation avec l'Association des communes genevoises (ACG), qui doit aboutir à une définition plus claire de son rôle et de son implication dans le financement des institutions d'importance régionale.

6. Les institutions d'importance régionale ont été définies conjointement par le Canton et la Ville de Genève dans le cadre d'une stratégie concertée de politique culturelle. En ce qui

concerne ces institutions, la répartition des compétences entre le Canton et la Ville de Genève vise à parvenir, à terme, à un financement à parts égales, à l'exception des musées municipaux et privés.

7. Le premier volet de mise en œuvre prévoit le maintien des engagements financiers de la Ville de Genève et un engagement plus important du Canton permettant de faire face aux besoins reconnus de grandes institutions, en particulier le Grand Théâtre (fonctionnement), la Nouvelle Comédie (investissement), le Musée d'art et d'histoire et le Mamco (respectivement soutien institutionnel et fonctionnement). Il comporte par ailleurs l'affirmation de la part du Canton de sa volonté de soutenir, à titre subsidiaire, la reconstruction du Théâtre de Carouge.

8. Le deuxième volet implique une plus grande participation du Canton dans les institutions d'importance régionale, notamment au moyen d'un engagement financier à part égales dans le fonctionnement de la Nouvelle Comédie, ainsi qu'un engagement accru dans d'autres institutions comme le Grand Théâtre de Genève ou la Bibliothèque de Genève. Les responsabilités du soutien aux moyennes institutions et aux manifestations seront clarifiées.

9. Une partie de ces propositions concerne la politique culturelle des communes, des autres villes genevoises et de l'ACG, ainsi que des partenaires privés dans certains cas. Ces propositions seront discutées avec les partenaires concernés dans le respect des compétences de chaque collectivité publique et de l'engagement des partenaires privés.

10. Cette déclaration conjointe constitue une feuille de route et crée donc le cadre de nouvelles négociations à venir. Elle marque les premières étapes de la mise en œuvre de la Loi cantonale sur la culture. Elle reflète les ambitions communes du Canton et de la Ville de Genève dans le domaine de la culture, respecte les compétences et la politique culturelle des uns et des autres et propose un cadre à discuter avec l'ensemble des partenaires : communes, villes et privés.

11. Le Conseil de la culture sera mis en place en 2014. Il sera amené à accompagner différents changements évoqués dans la présente déclaration.

12. Seuls les gouvernements et parlements respectifs et, le cas échéant, l'ACG, demeurent compétents pour décider des différentes mesures susmentionnées.

Fait à Genève le 30 octobre 2013.

Au nom du Conseil administratif :

Sandrine Salerno
Maire de la Ville de Genève

Au nom du Conseil d'Etat :

Charles Beer
Président du Conseil d'Etat

Annexe : Priorités d'actions relatives à une politique culturelle concertée et renforcée entre le Canton et la Ville de Genève

Priorités d'actions relatives à une politique culturelle concertée et renforcée entre le Canton et la Ville de Genève

Annexe à la déclaration conjointe du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant la mise en œuvre de la loi cantonale sur la culture

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport de la République et Canton de Genève et Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, 30 octobre 2013

Vu :

- la loi fédérale sur l'encouragement à la culture (LEC) qui instaure un dialogue culturel national ;
- la loi cantonale sur la culture votée le 16 mai 2013 ;
- le rôle historique des villes et des communes dans le développement de la culture ;
- le développement d'une politique culturelle intercommunale ;
- la déclaration d'intention du 12 juin 2012 « pour la mise en place d'une politique culturelle concertée et renforcée » signée par les deux magistrats en charge de la culture au Canton et en Ville de Genève, M. Charles Beer et M. Sami Kanaan ;
- les articles 216 *art et culture*, 217 *culture et patrimoine,* 207 *jeunesse* de la nouvelle Constitution du canton de Genève ;
- le développement de la région en une agglomération de près de 800'000 habitants avec un dynamisme économique, démographique et culturel avéré ;
- les discussions en cours entre le Canton et les communes sur la réforme de la péréquation financière intercommunale ;

Le Canton et la Ville de Genève proposent la reconfiguration par étapes d'une politique culturelle concertée, axée sur les principes de base suivants :

1. Renforcer le partenariat public autour des institutions régionales
2. Clarifier les responsabilités et les répartitions
3. Organiser la concertation et la consultation

Cette politique culturelle concertée et renforcée tient compte, pour ses premières étapes de concrétisation dans les années à venir, de la situation actuelle en matière de ressources fiscales. Elle est toutefois conçue de manière à s'adapter à la réforme - actuellement à l'étude - de la péréquation financière intercommunale sans préjuger du résultat de celle-ci.

Certaines propositions concernent la politique culturelle des communes, des villes et de l'ACG. Certaines concernent également des partenaires privés. Elles seront discutées avec les partenaires concernés dans le respect des compétences de chaque collectivité publique et de l'engagement des partenaires privés.

Ces priorités d'actions ne présentent pas l'ensemble des priorités de politique culturelle de l'ensemble des collectivités publiques mais bien les priorités d'actions conjointes et concertées entre la Ville et le Canton de Genève.

1. Deux volets

La Ville et le Canton de Genève proposent une réforme en deux volets.

Un premier volet permet de mettre en place les conditions nécessaires à la répartition des compétences sur la base de la déclaration d'intention du 12 juin 2012.

Un deuxième volet voit la mise en œuvre des priorités d'action accompagnée des grands mouvements financiers en lien avec les modifications de capacité financière et de subventionnement des collectivités publiques.

Le premier volet prend en compte la situation fiscale et financière actuelle. Il engage le Canton dans deux institutions d'importance régionale, le Grand Théâtre (fonctionnement) et la Nouvelle Comédie (investissement). Il initie des changements de gouvernance dans ces deux institutions. Il renforce la concertation et la consultation notamment par la mise en place du Conseil de la culture. Un groupe de travail Ville-ACG-Canton est constitué pour renforcer les mesures d'accès à la culture à l'échelle du territoire cantonal. Des études sont engagées concernant plusieurs institutions d'importance régionale. La Bibliothèque de Genève fait l'objet d'une étude exploratoire commune. Le soutien au fonctionnement du Mamco par le Canton est renforcé (PL Musées) et les surfaces du Mamco sont agrandies. Le Canton affirme sa volonté de principe de soutenir la rénovation du Théâtre de Carouge de manière subsidiaire. Le Canton apporte son soutien institutionnel au projet de rénovation et extension du Musée d'art et d'histoire.

Le deuxième volet finalise le partenariat du Canton et de la Ville dans les institutions d'importance régionale prioritaires, Grand Théâtre et Nouvelle Comédie (fonctionnement). Le transfert de la Bibliothèque de Genève au Canton est engagé. Le soutien à la création est réorganisé. Les responsabilités du soutien aux moyennes institutions et aux manifestations sont clarifiées. Ce deuxième volet ne pourra pas être mis en œuvre avant que la réforme de la péréquation financière intercommunale ne soit adoptée.

La mise en place des actions et décisions liées à ces deux étapes est décrite en détail dans les chapitres suivants, articulés selon trois principes de base. La planification des mouvements financiers relatifs à ces actions et décisions est établie selon un calendrier provisoire établi entre les deux parties, qui pourra être adapté aux réformes fiscales.

2. Mise en œuvre

2.1 Renforcer le partenariat public autour des institutions d'importance régionale

Le renforcement des partenariats et de la coopération entre les villes, les communes et le Canton autour des institutions d'importance régionale passe par une nouvelle répartition financière des charges et des engagements et une réforme de la gouvernance.

Les institutions d'importance régionale sont définies conjointement sur la base de critères déterminés qui peuvent évoluer.

Comme annoncé dans la déclaration d'intention du 12 juin 2012, les départements concernés de la Ville et du Canton dégagent les priorités d'action par étapes :

- Le Canton et la Ville de Genève proposent conjointement, en partenariat avec l'ACG, de renforcer le financement du Grand Théâtre et d'en réformer la gouvernance.
    - ✓ Un mandat conjoint (Ville de Genève, Canton, ACG, Fondation du Grand Théâtre, Cercle des Amis du Grand Théâtre) a été lancé en 2013 pour une

étude comparative et prospective sur l'institution. Les résultats seront connus en novembre 2013.
- ✓ Dès 2015 le Canton s'engagera dans le financement du Grand Théâtre de manière progressive, avec une subvention d'un million de francs en 2015, deux millions en 2016 et de trois millions par an dès 2017. Dans un premier temps, ces subventions constitueront une augmentation du budget du Grand Théâtre. A terme (deuxième volet) l'objectif est d'arriver à un financement à parts égales.
- ✓ Une réforme de la gouvernance de l'institution est lancée dès 2015 afin de prendre en compte l'engagement du Canton et de l'ACG, voire d'autres financements publics ou privés.
- ✓ La Ville de Genève assume ses responsabilités de propriétaire du bâtiment du Grand Théâtre en menant à bien la rénovation et l'agrandissement prévus en 2015-2017.

- Le Canton et la Ville de Genève se donnent pour objectif d'assumer conjointement et à parts égales l'investissement (premier volet) et le fonctionnement (deuxième volet) de la future Nouvelle Comédie et d'en organiser conjointement la gouvernance. L'ACG est associée au projet.

  - ✓ Le Canton et la Ville de Genève conduisent conjointement le Groupe de travail sur la Nouvelle Comédie lancé en 2013, portant notamment sur le cahier des charges de l'institution, les modalités liées à sa future direction et la gouvernance de l'institution. Ces réflexions préparatoires seront terminées fin 2013.
  - ✓ Le Canton et la Ville de Genève assumeront conjointement l'investissement (premier volet) et le fonctionnement à part égales (deuxième volet) de la Nouvelle Comédie et en organiseront conjointement la gouvernance. L'ACG sera associée aux discussions.
  - ✓ Le Conseil administratif et le Conseil d'Etat s'engagent à déposer le moment venu, en principe en 2016, respectivement une demande de crédit et un projet de Loi d'investissement.
  - ✓ Le Conseil d'Etat planifie cet investissement de 45 millions sur 4 ans, de 2018 à 2021.
  - ✓ Il est prévu de commencer les travaux en 2018 et d'inaugurer la nouvelle institution en 2021.

- Le Canton et la Ville de Genève, en accord avec les partenaires privés, renforcent le soutien au Mamco, notamment en octroyant des surfaces supplémentaires et en optimisant les conditions de fonctionnement du MAMCO dans le périmètre du Bâtiment d'art contemporain (BAC).

  - ✓ Entre 2013 et 2015, le Canton augmente sa subvention annuelle dans le cadre du PL musées 2012-2015.
  - ✓ En 2014, le Canton et la Ville mettront à disposition du Mamco des espaces supplémentaires.

- Le Canton affirme sa volonté de principe de soutenir la reconstruction du Théâtre de Carouge en partenariat avec la Ville de Carouge et l'ACG.

  - ✓ Tout éventuel engagement financier de sa part sera toutefois subsidiaire à celui de la Ville de Carouge. Il dépendra par ailleurs du calendrier que cette dernière aura établi, du chiffrage précis du projet découlant des études lancées en 2013 ainsi que de la marge de manœuvre politique et financière dont il disposera le moment venu.

- Le Canton signifie sa volonté de reprendre la Bibliothèque de Genève en raison de ses relations étroites avec l'enseignement et l'Université. De plus, les bibliothèques patrimoniales en Suisse sont rattachées aux cantons.

  - ✓ Une étude exploratoire conjointe est lancée en 2014.
  - ✓ La Ville de Genève assume ses responsabilités de propriétaire du bâtiment de la BGE en poursuivant les études pour la mise aux normes du bâtiment sur le plan de la sécurité et de la conservation du patrimoine bâti, alors que le Canton assurera à terme la réalisation du projet culturel, académique et scientifique.

- Le Canton apporte son soutien institutionnel au projet de rénovation et extension du Musée d'art et d'histoire.

2.2 Clarifier les responsabilités et les répartitions

- Le canton envisage de reprendre la coordination des mesures d'accès à la culture et de la médiation culturelle en faveur du public scolaire à l'échelle du territoire cantonal. Les villes et les communes continuent leur engagement en faveur des mesures d'accès à la culture de proximité.

  - ✓ Un groupe de travail conjoint Ville-ACG-Canton est mis sur pied en 2014.
  - ✓ Le Canton engage à terme des moyens financiers supplémentaires.

- La politique muséale est répartie entre le Canton, les villes et les communes. Le Canton soutient les musées dits privés et indépendants (Bodmer – MICR – Mamco – Musée militaire – Musée international de la Réforme), la Ville de Genève finance et dirige les musées municipaux et soutient, conjointement avec le Canton et les privés, le Mamco situé dans un bâtiment municipal.

- Les communes et les villes ont la responsabilité des institutions municipales et des manifestations de proximité.

  - ✓ Les ajustements budgétaires et les réformes institutionnelles (si nécessaires) sont mises en œuvres progressivement dès 2017.

- Le Canton s'engage également dans les institutions municipales dont les missions principales sont liées au jeune public et à la formation.

  - ✓ Les ajustements budgétaires et les réformes institutionnelles (si nécessaires) sont mises en œuvres progressivement dès 2017.

- Le Canton et la Ville de Genève, en partenariat avec les autres villes et communes de Suisse, la Confédération, Pro Helvetia et divers organismes, soutiennent la création.

  - ✓ Le champ d'application des conventions de soutien conjoint est développé.
  - ✓ La coordination des soutiens ponctuels est renforcée.
  - ✓ Le soutien à la création est réorganisé.

2.3 Organiser la concertation et la consultation

La concertation culturelle se développe et se renforce.

- Le Conseil de la culture est mis en place dès 2014. Il sera amené à accompagner différents changements.
- Le Groupe de concertation culturelle rassemble les villes, les communes et le Canton.
- La Plateforme de concertation pour les lieux culturels rassemble les villes, les communes, le Canton et les représentant-e-s des acteur-trice-s culturel-le-s du RAAC.
- La concertation prend en compte l'agglomération.

3. Conclusion

Ces priorités d'actions marquent la mise en œuvre de la Loi cantonale sur la culture dans le cadre de la réforme de la péréquation financière intercommunale. Elles reflètent les ambitions communes du Canton et de la Ville de Genève dans le domaine de la culture, respectent les compétences et la politique culturelle des uns et des autres et proposent un cadre à discuter avec l'ensemble des partenaires : communes, villes et privés.

Ces priorités d'actions, une fois adoptées par les gouvernements respectifs, permettront de soumettre des propositions aux parlements afin de développer, en concertation, une politique cohérente à même de renforcer le rayonnement de Genève et le soutien à la culture.

9. Réponse du Conseil administratif:

– à la motion du 15 mai 2013 de M^me^ et MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Danièle Magnin: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution (ter)» (M-1086)[1];

– aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition: «Circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine et au boulevard Carl-Vogt» (P-306)[2].

TEXTE DE LA MOTION M-1086

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à demander au Conseil d'Etat:

– de rétablir sans délai la ligne de tram N° 13, reliant le Bachet-de-Pesay à la gare;
– de rétablir la circulation automobile dans les plus brefs délais, dans les deux sens, à la rue de l'Ecole-de-Médecine;
– de rétablir la deuxième voie de circulation automobile sur le boulevard Carl-Vogt entre la rue Du-Bois-Melly et la rue de l'Ecole-de-Médecine.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-306 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le schéma de circulation mis à l'essai le 8 avril 2013 pour une durée d'une année à la rue de l'Ecole-de-Médecine a permis de répondre à des impératifs de diminution du bruit routier, selon les obligations fédérales y relatives (ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit – OPB).

La mise en sens unique de la rue de l'Ecole-de-Médecine, entre l'avenue du Mail et le boulevard Carl-Vogt d'une part, et entre le quai Ernest-Ansermet et le boulevard Carl-Vogt d'autre part, a permis de diminuer les charges de trafic et en conséquence le bruit routier, grâce à la suppression de la circulation de transit par

[1] «Mémorial 171^e^ année»: Développée, 173.
[2] «Mémorial 171^e^ année»: Rapport, 1491.

cette rue. Cela a été démontré tant dans le bilan intermédiaire de mai 2013 que dans le bilan final de mars 2014.

Cela étant, la séance de consultation organisée par le DETA en présence des représentants de la Ville de Genève et des associations locales en juin 2014 a abouti à la décision de l'Etat de rétablir la circulation dans les deux sens à la rue de l'Ecole-de-Médecine, de supprimer la voie de bus au boulevard Carl-Vogt entre les rues Du-Bois-Melly et de l'Ecole-de-Médecine et de rétablir deux voies tout droit à cet endroit, conformément à la deuxième et à la troisième invite de la motion M-1086. Cette décision est effective depuis le 30 juin 2014.

Toutefois, comme le schéma de circulation avait permis d'assainir l'axe du point de vue de l'OPB, permettant à 1330 personnes de bénéficier de diminutions du bruit routier, la Ville a tenu à ce que la réouverture aux deux sens de circulation s'accompagne de la mise en place d'une limitation à 30 km/h à la rue de l'Ecole-de-Médecine, afin de ne pas perdre complètement les bénéfices de la mise à l'essai. Cette proposition, assortie de l'aval du canton, répond aux demandes répétées des associations d'habitants depuis 2009.

Dans cette perspective, les aménagements mis en place lors du rétablissement du double sens ont donc été réalisés en adéquation avec une limitation à 30 km/h. Conformément à la procédure en vigueur, le projet de mise en zone 30 km/h sera communiqué aux autorités cantonales. La loi prévoyant un bilan de mise en zone 30 km/h un an après la réalisation des aménagements, ce dernier pourra conclure à la nécessité de réaliser des mesures de modération supplémentaires, notamment si la limitation de vitesse n'était pas respectée par les usagers.

Concernant l'OPB, si la réouverture aux deux sens de circulation devait engendrer une augmentation des charges de trafic ne permettant plus de respecter les valeurs limites, cela malgré le revêtement phono-absorbant et la mise en zone 30 km/h, le Ville se réserve la possibilité de reproposer la mise en sens unique dans le cadre du plan d'assainissement du bruit, afin d'être en conformité avec la loi pour l'échéance de 2018. Si le Canton devait ne pas entrer en matière, la Ville se dégagerait de toute responsabilité concernant l'indemnisation des riverains.

Enfin, concernant la première invite de la motion M-1086, la liaison directe de tram entre Cornavin et Carouge a été rétablie en juin 2014, accompagnée de la suppression de la ligne de bus 27.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Le président. Monsieur Daniel Sormanni, vous avez la parole. C'est sur cet objet-là?

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Tout arrive…

Le président. Vous pouvez répondre à ma question? C'est sur cet objet?

M. Daniel Sormanni. C'est tout à fait ça. Mais je peux vous dire que tout arrive, quand même?

Le président. Je vous entends assez mal, il y a beaucoup de bruit. Excusez-moi.

M. Daniel Sormanni. On est très satisfait de cette réponse puisque, suite aussi à la pétition, la rue de l'Ecole-de-Médecine est enfin redevenue normale, à savoir que la circulation se fait dans les deux sens et que ce bus idiot a été supprimé, les Transports publics genevois ayant rétabli la ligne qui allait du Bachet-de-Pesay à la gare de Cornavin. Je crois que c'est la ligne numéro 18. Cela a permis de rétablir un quartier un peu plus harmonieux. C'est la fin des bouchons au boulevard Carl-Vogt et je peux vous dire que les habitants en sont bien heureux. Les files de voitures allaient du boulevard du Pont-d'Arve jusqu'à la rue des Bains pendant des heures. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, ça circule normalement. Il a fallu pas mal d'efforts pour y arriver mais nous sommes très satisfaits de cette situation. Le mieux est l'ennemi du bien: en voulant soi-disant faire mieux, on a bloqué une grande partie de la ville. Aujourd'hui, elle est débloquée et nous en sommes heureux.

10. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 10 novembre 2011: «Pour la conservation des bancs publics en ville de Genève» (P-277)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-277 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre de la pétition P-277, il était demandé aux services gestionnaires de la Ville de Genève:

– qu'un inventaire soit effectué des bancs existants;
– qu'une étude soit faite quant à leur valeur historique;
– que la conformité des bancs envisagés avec le site soit étudiée.

En 2006, un inventaire exhaustif des bancs sur le territoire de la Ville de Genève avait été effectué par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. En 2013, le Service des espaces verts avait réalisé une mise à jour géoréférencée des bancs dans les parcs et espaces verts sous sa responsabilité. Dès cette année, suite à une décision de la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire prise le 2 octobre 2013, l'inventaire global sur l'ensemble du territoire municipal est mis à jour progressivement par les services en charge de l'entretien, permettant d'optimiser notamment la conservation des modèles à valeur historique que l'étude réalisée en avril 2012 a permis d'identifier – étude dont les pétitionnaires ont pu avoir copie par l'intermédiaire de l'Unité de conservation du patrimoine architectural du département des constructions et de l'aménagement qui en est l'auteur.

D'autre part, le groupe de travail interdépartemental travaillant à cette question a pu finaliser une «carte de répartition des bancs publics en Ville de Genève», précisant les zones où des bancs à valeur historique seront conservés et précisant également les modèles et les modalités d'entretien. Cette carte a été validée par la Délégation du Conseil administratif à l'aménagement du territoire. Elle fait désormais référence et a également été envoyée aux pétitionnaires, en mai dernier.

Dès cette année, les bancs à valeur historique identifiés sont donc maintenus et entretenus par les services gestionnaires. Certaines unités ont ainsi déjà pu être remises en état au prieuré de Saint-Jean et, de manière plus visible, au parc des

[1] «Mémorial 170e année»: Rapport, 2240.

Bastions. Dès la fin de l'été, la réintroduction de bancs à valeur historique au Jardin anglais sera effectuée en remplacement de bancs de la gamme «Genève» qui seront déplacés sur d'autres sites en ville, à la demande des usagers.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

11. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 17 avril 2012: «Quelle concertation pour les jeux de la promenade de la Treille?» (P-284)[1].

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-284 au Conseil administratif, en lui demandant de présenter, dans un délai de six mois, un canevas méthodologique unifié de concertation avec les personnes ou groupe de personnes concernées dans le cas d'un projet de construction ou d'aménagement du domaine public.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A titre liminaire, il convient de rappeler que, après avoir signé les engagements d'Aalborg en 2010, la Ville de Genève a adopté un programme stratégique de développement durable pour les années 2011-2014, dont l'un des objectifs prioritaires est la participation. Plusieurs projets menés par la Ville en collaboration avec la société civile sont en cours de réalisation. Ils ont été répertoriés et analysés dans le but d'identifier les *best practices* (2011). Cet état des lieux des pratiques participatives municipales, complété par une évaluation externe des Contrats de quartier effectuée par la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), a servi de base à l'élaboration des recommandations relatives à la politique de participation en ville de Genève.

Sur la pratique de la concertation en général

Le 31 juillet 2013, le Conseil administratif a proposé une série d'actions concrètes en vue d'améliorer les processus participatifs en ville de Genève. Cette

[1] «Mémorial 171e année»: Rapport, 3053.

décision fait suite à l'évaluation des processus participatifs municipaux actifs à ce jour, en particulier les Contrats de quartier.

Le Conseil administratif préconise que la politique de la participation repose sur trois dispositifs principaux:

– un dispositif de recueil et de traitement des demandes des habitant-e-s, centralisé dans chacun des huit secteurs de la Ville, procédé qui permettrait une systématisation de la collecte des données et du suivi des dossiers ainsi qu'une simplification de leur traçabilité sur une base territoriale;
– la poursuite des Contrats de quartier sur le mode actuel, avec un investissement plus réduit de l'administration municipale dans les groupes de travail notamment. Ce dispositif permettrait à la Ville de travailler de concert avec la population d'un quartier sur la base des besoins constatés par les services municipaux, ou de répondre aux sollicitations de la population lorsque les requêtes évoquées justifient un traitement concerté entre les services municipaux et les usagères et usagers, les habitant-e-s ou leurs associations;
– un ou des processus spécifiques, auxquels l'administration municipale se référerait dans le cadre de grands projets relevant davantage d'enjeux thématiques que d'enjeux territoriaux.

Dans le même temps, une «Charte de la participation» en ville de Genève serait établie, ce que prévoit du reste l'objectif N° 2 du programme stratégique de développement durable relatif à la participation en ville de Genève. Il s'agirait d'élaborer des standards ainsi que la réalisation d'un guide comprenant des recommandations en matière de démarche participative.

Une décision politique est désormais attendue.

Par ailleurs, il convient de signaler, également à titre liminaire, qu'un rapport commandé par la Ville sur la planification des places de jeux en ville de Genève fait état, en 2013, de lacunes dans la pratique de la participation au processus d'aménagement des places de jeux. En effet, constate le rapport, il n'existe pas d'outil de participation pour les projets d'aménagement des places de jeux se trouvant dans les parcs comme il en existe pour de tels projets dans les écoles. Les processus participatifs sont donc difficiles à mettre en place à l'heure actuelle. Lorsqu'ils le sont, le rapport remarque qu'il est difficile de s'assurer de la représentativité des acteurs. Actuellement, les interlocuteurs de la Ville sur les questions d'aménagement des places de jeux ne sont pas clairement identifiés. Les personnes âgées, les adolescents et les enfants sont trop peu associés aux processus existants. Le rapport recommande la mise en place d'un processus de participation dès le début des projets d'aménagements, qui doit inclure la définition des objectifs, des acteurs et de leurs possibilités d'influencer les décisions à chaque étape. De la conception à la réalisation, des outils doivent être mis en place pour informer la population.

Quant au canevas méthodologique unifié de concertation demandé par la commission du Conseil municipal, il est en cours d'élaboration. Actuellement, le Service des écoles et institutions pour l'enfance met au point un processus de participation pour l'aménagement de la place de jeux des Bastions, qui comprend des étapes d'information, de consultation et de concertation avec les habitant-e-s du quartier. Ce processus pourra être étendu à d'autres projets d'aménagements. Pour les aménagements de faible ampleur, il doit être simplifié.

Sur la pratique de la concertation concernant les jeux de la Treille

Au cours d'une audition effectuée par la commission des pétitions le 4 juin 2012, la conseillère administrative Esther Alder et la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance se sont accordées pour relever que la pétition P-284 abordait des besoins légitimes, mais elles ont fait remarquer que les contraintes étaient importantes, notamment en matière de normes de sécurité. En ce qui concerne la stratégie pour les nouveaux équipements, elles ont affirmé qu'il y a beaucoup de groupes de travail qui se sont créés pour discuter et faire en sorte que les places de jeux correspondent à ce que les habitant-e-s souhaitent.

Concernant les jeux de la promenade de la Treille, une concertation s'est déroulée à la Maison de quartier Chausse-Coq. Le groupe réuni s'est estimé représentatif. La concertation s'est bien passée, et le projet a évolué en fonction des envies de chacun et des contraintes imposées par le lieu. Il y a toutefois eu une discussion sur le matériau du toit de la petite maison qui allait être installée à la Treille. De nouvelles personnes, absentes au début de la concertation, ont contesté la décision finale. Le groupe a décidé de quand même valider la proposition acceptée par la majorité. Finalement, l'autorisation de construire a été délivrée.

Les demandes de la pétition ont donc été remplies.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

La vice-présidente: *Esther Alder*

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mars 2014 de MM. Vincent Subilia, Vincent Schaller, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfection d'un axe routier? (Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, risques avérés et délais injustifiés)» (QE-412)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze a fait l'objet de travaux de réfection, il y a plus d'un an. Pour des raisons qui nous échappent, ceux-ci ont été interrompus en cours d'exécution, laissant inachevé un îlot central dont la bordure cisaillée présente un réel degré de dangerosité (sans même évoquer le revêtement défaillant recevant ledit boulevard).

Tout en enjoignant au magistrat en charge des travaux d'engager rapidement les travaux qui s'imposent, nous souhaitons connaître précisément le délai dans lequel les travaux indispensables pourront être réalisés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les travaux entrepris en juin 2012 sur le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze avaient pour objet la réfection de réseaux d'eaux pluviales. La réfection de la chaussée prévoyait la mise en œuvre d'un revêtement phonoabsorbant, sans modification de l'aménagement.

Engagés simultanément à ceux du bastion de Saint-Antoine, les travaux se sont interrompus en septembre 2012, avant la pose de la couche de roulement définitive. En effet, la Direction générale de la mobilité (DGM) et les Transports publics genevois (TPG) ont informé, fin août, la Ville de Genève de leur volonté commune de créer une voie de bus en site propre et de modifier la géométrie des voiries en conséquence.

Un projet a dès lors aussitôt été conjointement établi et déposé en autorisation de construire en décembre 2012, dans la perspective d'une mise en œuvre au printemps 2013.

Pendant l'instruction du dossier de requête en autorisation, le Touring club suisse (TCS) a émis des remarques portant sur l'aménagement et la régulation du carrefour Emile-Jaques-Dalcroze/Ferdinand-Hodler.

---

[1] «Mémorial 171e année»: Annoncée, 5480.

De même, la Commission cantonale des monuments et des sites (CMNS) a émis des observations quant aux îlots proposés pour sécuriser les mouvements de tourner à gauche prévus par le projet d'aménagement.

Afin de répondre aux attentes et aux remarques du TCS, nous avons sollicité les services de la DGM, à l'origine du projet, qui avaient défini les principes de fonctionnement du carrefour avec l'ajout de la voie de bus en site propre. De nouvelles études plus détaillées ont été réalisées pour cette instance afin de démontrer le parfait fonctionnement du futur carrefour.

De même, pour satisfaire aux demandes de la CMNS, des documents techniques ont été établis dans le but de démontrer que l'aménagement proposé n'avait pas d'incidence sur la perception patrimoniale du site.

Ainsi, la durée de traitement du dossier d'autorisation de construire d'un projet dont la demande n'émanait pas de notre municipalité a conduit à une prolongation importante d'une situation inachevée. L'ensemble du périmètre, comportant les îlots partiellement démolis, a été sécurisé par des mesures de chantiers de type barrières, balises et falots. La sécurité a donc toujours été assurée.

L'autorisation de construire a finalement été délivrée le 30 mai 2014 et publiée le 6 juin dans la Feuille d'avis officielle. Le Service du génie civil a de suite engagé des démarches auprès des différents partenaires, dont la Direction générale des transports (DGT, anciennement DGM), pour réaliser les travaux compris entre la rue Ferdinand-Hodler et la rue Charles-Galland.

Ceux-ci n'ont malheureusement pas pu démarrer début juillet comme prévu, un recours ayant été déposé par Kuoni Voyages SA, M. Roland Zufferey et le Parti libéral-radical genevois (PLRG) le 7 juillet auprès du Tribunal de première instance, contre l'autorisation de construire.

Après divers échanges avec les recourants, la Ville a sollicité et obtenu la levée partielle de l'effet suspensif du recours, afin de permettre au moins la réalisation du revêtement phonoabsorbant et un marquage provisoire, sans changement par rapport à celui existant jusqu'à ce jour.

Les travaux autorisés ont ainsi été réalisés les 20, 21 et 22 août 2014. La suite du projet dépendra des conclusions que le Tribunal voudra bien donner au recours porté contre le projet demandé par la DGT et les TPG.

Enfin, s'agissant de la mise en place d'un revêtement phonoabsorbant sur le reste du boulevard, soit entre la rue Charles-Galland et le boulevard des Philosophes, elle ne pourra intervenir que lorsque les Services industriels de Genève auront achevé les travaux de réseaux déjà initiés sur la rue De-Candolle et sur le

boulevard des Philosophes, et qui concerneront également le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze en 2015.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

13. Propositions des conseillers municipaux

Néant.

14. Interpellations

Néant.

15. Questions écrites

Néant.

Le président. Nous sommes arrivés au bout des objets à traiter et je vous en remercie. Je lève la séance et je vous donne rendez-vous demain, mercredi 8 octobre 2014, à 17 h.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 1574

2. Communications du bureau du Conseil municipal 1574

3.a) Proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 sur demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier N° 29 951, intitulé Praille-Acacias-Vernets (PAV) (PR-1099) 1575

3.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de MM. Adrien Genecand, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Stefan Kristensen, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Mmes Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Marie Barbey et Danièle Magnin: «Elaboration rapide d'un plan localisé de quartier sur le territoire de la caserne des Vernets» (M-1036 A) 1575

3.c) Résolution du 14 mai 2013 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Salika Wenger, Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Pour un aménagement du terrain de la caserne des Vernets répondant aux besoins prépondérants de la population» (R-173) 1576

4. Proposition du Conseil administratif du 17 septembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 835 000 francs destiné à l'extension des écopoints (sites de récupération des déchets) dans les quartiers de la ville de Genève (PR-1100) 1596

5. 10e plan financier d'investissement 2015-2026 (D-39). 1609

6. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 900 000 francs destiné à financer les aides finan-

cières aux habitant-e-s de la commune disposant d'un revenu limité (PR-1079 A) 1670

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 septembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Salvatore Vitanza, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, M[mes] Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève» (M-940) 1698

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 novembre 2011 de M[mes] Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Virginie Studemann, MM. Guy Dossan, Michel Chevrolet, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Pascal Holenweg, Olivier Baud et Tobias Schnebli: «Avenir de la culture à Genève: dialogue du Canton avec la Ville et les communes ou *shopping list*?» (M-988) 1701

9. Réponse du Conseil administratif:
   – à la motion du 15 mai 2013 de M[me] et MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Danièle Magnin: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution (ter)» (M-1086)
   – aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition: «Circulation et accès à la rue de l'Ecole-de-Médecine et au boulevard Carl-Vogt» (P-306) 1712

10. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 10 novembre 2011: «Pour la conservation des bancs publics en ville de Genève» (P-277) 1715

11. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 17 avril 2012: «Quelle concertation pour les jeux de la promenade de la Treille?» (P-284) 1716

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 26 mars 2014 de MM. Vincent Subilia, Vincent Schaller, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand: «Dans quel délai peut-on raisonnablement exiger la réfection d'un axe routier? (Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, risques avérés et délais injustifiés)» (QE-412) 1719

13. Propositions des conseillers municipaux 1721

14. Interpellations 1721

15. Questions écrites 1721

Le mémorialiste:
Ramzi Touma